

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt, le neuf décembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 h 38.

Présents : Monsieur ETCHEGARAY, Madame DURRUTY, Monsieur MILLET-BARBE, Madame LAUQUE, Monsieur UGALDE, Madame HARDOUIN-TORRE, Madame LOUPIEN-SUARES, Monsieur CORREGE, Monsieur LACASSAGNE, Madame MARTIN-DOLHAGARAY, Monsieur LAIGUILLON, Madame CASTEL, Monsieur ALQUIE, Madame MEYZENC, Monsieur PARRILLA-ETCHART, Madame DUHART, Monsieur AGUERRE, Madame BRAU-BOIRIE, Madame BISAUTA, Monsieur ARCOUET, Madame LARRE, Monsieur SALANNE, Monsieur PAULY, Madame LAPLACE, Monsieur DAUBISSE, Madame MOTHES, Monsieur ALLEMAN, Monsieur SEVILLA, Madame ZITTEL, Madame LARROZE-FRANCEZAT, Monsieur ERREMUNDEGUY, Monsieur SUSPERREGUI (à partir de 18h30), Madame DELOBEL, Madame CAPDEVIELLE, Monsieur DUZERT (jusqu'à 21h50), Monsieur ESTEBAN, Madame LIOUSSE, Madame DUPREUILH, Monsieur ETCHETO, Madame BROCARD (jusqu'à 22h58), Madame HERRERA-LANDA, Monsieur ABADIE, Monsieur BERGE.

Absents représentés par pouvoir :

Monsieur SUSPERREGUI à Madame MOTHES (jusqu'à 18h30), Monsieur DUZERT à Madame DUPREUILH (à partir de 21h50), Madame BROCARD à Monsieur ETCHETO (à partir de 22h58).

Absent (s) :

Madame BENSOUSSAN, Monsieur BOUTONNET-LOUSTAU

Secrétaire :

Monsieur ERREMUNDEGUY

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE.....	6
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.....	6
2. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal.....	6
3. Adhésion à l'association des documentalistes des collectivités territoriales Interdoc	11
Commerce	Erreur ! Signet non défini.
4. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2021.....	12
SUITES DE LA CRISE SANITAIRE – COVID-19	18
5. Mesure de soutien – Exonérations d'occupations du domaine public.....	18
6. Mesures de soutien – Exonérations de loyers	18
7. Subventions aux associations et organismes.....	19
CULTURE ET PATRIMOINE	22
8. Médiathèque – Extension restructuration – Approbation de l'avant-projet définitif et avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût des travaux et le forfait définitif de rémunération	22
9. Médiathèque – Numérisation de fonds basques – Revue Gure Herria – Avis de publication....	32
10. Acquisition en faveur des collections du Musée basque et de l'Histoire de Bayonne	32
11. DIDAM – Exposition Christiane Giraud du 15 janvier au 28 février 2021	33
12. Musée Bonnat-Helleu – Participation de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne	34
13. Musée Bonnat-Helleu – Vente des catalogues « chefs-d'œuvre du musée Bonnat-Helleu » et « Raphaël à Bayonne »	37
14. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Approbation du plan de financement pour la demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.....	37
15. Journées européennes du patrimoine – Remboursement des frais de déplacement d'un intervenant.....	38
16. Semaine de la diversité – « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits »	39
17. Adhésion à l'association France Ville Durable	40
DEVELOPPEMENT URBAIN	42
18. Avis sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) communautaire 2020-2025	42
19. Avenant n° 1 à la convention de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne	64
20. Avenant au marché de suivi animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne conclu avec la société Urbanis.....	64
21. PNRQAD – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un espace public de proximité au cœur de l'îlot 45.....	65

22.	Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine	65
	ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION.....	66
23.	Forfait communal pour l'année scolaire 2020-2021.....	66
24.	Petite enfance – Convention d'objectifs et de résultats 2020 – Association d'aide familiale et sociale (AAFS) – Avenant n° 1.	67
25.	Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021	68
	ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS.....	70
26.	Muséum d'histoire naturelle – Prêt de quatre expositions	70
	ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	70
27.	Avenue Camille Delville – Régularisation des emprises foncières entre la Ville et la SNCF et financement conjoint de la clôture.....	70
	EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS	71
28.	Noël à Bayonne 2020 – Opération de distribution de sapins aux commerçants.....	71
	FINANCES.....	71
29.	Adoption du règlement budgétaire et financier	71
30.	Exercice 2020 – Budget principal – Décision modificative n° 20	72
31.	Exercice 2020 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 1.....	73
32.	Exercice 2020 – Approbation des montants pour les provisions comptables 2020.....	73
33.	Exercice 2020 – Remises gracieuses des créances.....	74
34.	Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.....	74
35.	Exercice 2021 – Avances sur subventions et participations par anticipation du budget primitif 2021.....	75
36.	Exercice 2021 – les autorisations budgétaires spéciales par anticipation au vote du budget primitif 2021.....	75
37.	Abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires – Avenant à la convention avec Habitat Sud Atlantique (HSA).....	76
	SECURITE PUBLIQUE.....	76
38.	Convention locale de sécurité des transports collectifs entre Keolis et les villes d'Anglet, Bayonne et Biarritz.....	76
39.	Convention tripartite entre les sociétés Koric, Cellnex France SAS et la Ville de Bayonne pour l'installation d'une antenne-relais – complexe cinématographique de CGR – Glain	82
40.	Régularisation d'une emprise sur voirie chemin de Bellevue – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CW n° 56.....	89
41.	Parcelle cadastrée section AY n° 151 sise 21 avenue Joseph Pinatel (terrain ex-1000 Club) – Désaffectation et déclassement du domaine public.....	89

42.	Parcelle cadastrée section AY n° 151 sise 21 avenue Joseph Pinatel (terrain ex-1000 Club) – Cession à Habitat Sud Atlantic (HSA)	90
43.	Terrain dit « du Vigilant » – Acquisition par la Ville au Comité Ouvrier du Logement (COL) d’une partie des parcelles cadastrées section BH n° 0034 et n° 0035.....	90
44.	Démolition d’un bâtiment sur le terrain dit « du Vigilant » sur les parcelles cadastrées section BH n° 0034 et n° 0035 – Convention de groupement de commandes entre la Ville et le Comité ouvrier du logement (COL).....	90
45.	Cession d’un terrain sis rue Joseph Latxague (parcelle cadastrée AK n° 849).....	91
46.	Bail emphytéotique entre la Ville de Bayonne et SOLIHA Pays basque portant sur l’immeuble sis 30, rue Poissonnerie – Avenant de prolongation.	91
47.	Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays basque d’un immeuble situé au 1bis allée Malégarie – Avenant de prolongation	92
48.	Acquisition des parcelles cadastrées section CV n° 50, n° 59 et n° 60 sises giratoire et rue des Compagnons d’Emmaüs, appartenant à copropriété « Ferme Tout Vent ».....	92
MARCHES PUBLICS		93
49.	Assurance – Lot n° 4 risques statutaires du personnel – Avenant n° 1 de revalorisation tarifaire	93
50.	Acquisition de matériels péagers pour les parcs de stationnement municipaux – Signature des marchés.....	93
51.	Marché de contrôles techniques réglementaires du patrimoine communal pour les années 2021 à 2024 – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.	93
PATRIMOINE IMMOBILIER.....		94
52.	Programme European Local Energy Assistance (ELENA) de la banque européenne d’investissement – Convention de partenariat.....	94
POLITIQUE DE LA VILLE.....		94
53.	Convention de partenariat dans le cadre du soutien aux associations des quartiers prioritaires	94
RESSOURCES HUMAINES.....		95
54.	Modification du tableau des effectifs	95
55.	Mise à disposition d’agents au Syndicat intercommunal de la Nive Maritime.....	95
SPORTS		95
56.	Mise à disposition des installations sportives – Approbation du modèle de convention	95
57.	Stade Jean-Dauger – Autorisation de dépôt de permis de construire au bénéfice de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Pose de bâtiments modulaires	96
STATIONNEMENT		101
58.	Réforme du stationnement sur voirie – Renouvellement de la convention avec l’Agence nationale de traitement des infractions (ANTAI).....	101
59.	Convention de mutualisation en matière d’usages numériques avec la Communauté d’agglomération Pays basque – Renouvellement.....	102
TOURISME		102

60.	Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme de Bayonne – Avenant n° 3.....	102
	COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES	103
61.	Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets.....	103
62.	Société locale d'épargne Pays basque – Rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville.....	103
63.	Syndicat intercommunal de la Nice Maritime – Rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville.....	103

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre séance en vous remerciant d'avance pour votre présence. Je n'ai pas d'indication pour ceux qui pourraient être excusés pour leur absence éventuelle. Mais de toute façon l'appel des présents va être fait et on va vérifier éventuellement les pouvoirs, je n'en ai aucun ici. Il n'y en a pas ? Je ne vois pas de pouvoir sur ma table. Je vais demander à Etienne Boutonnet... qui n'est pas là, en l'absence d'Etienne Boutonnet, Joseba, merci de bien vouloir faire l'appel des présents.

M. Erremundeguy procède à l'appel.

M. LE MAIRE : Parfait, merci. Je vous propose mes chers collègues, avant de commencer l'ordre du jour de notre séance, en cette journée de deuil national en hommage à Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République, de respecter une minute de silence.

Je vous remercie. Comme d'usage, nous devons approuver les procès-verbaux des séances précédentes, en fait de 2 séances, celle du 10 septembre et celle du 15 octobre 2020. Nous n'avons pas reçu ici en mairie d'observation, mais elles peuvent être faites en séance. S'il n'y en a pas, je considère que ces rapports sont approuvés.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Nous en arrivons, là aussi comme d'usage, au compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions du code général. Vous avez évidemment reçu cette liste, je sais que tout ceci a été présenté également lors de la commission générale. Il n'y a pas, semble-t-il, de demande de complément d'information autre que celles qui ont été données en séance. Donc vous nous donnez acte de ce que nous avons procédé à ce compte rendu.

DONT ACTE

2. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Je vous remercie. Ensuite, nous sommes au rapport numéro 2 qui concerne l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal. C'est moi qui le présente, rapidement. S'il y avait bien sûr des compléments d'indication, je serai prêt, avec éventuellement les services, à les donner. L'article 2121-8 du CGCT dispose que dans les communes de 1 000 habitants et plus le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation. Le nouveau règlement intérieur qui est proposé, qui est joint à l'annexe et que vous avez donc reçu, précise les modalités relatives au fonctionnement du conseil de la Ville, ainsi que les conditions d'exercice de mandat de l'ensemble des conseillers municipaux, et ce, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Outre la prise en compte des évolutions législatives intervenues depuis 2014, il a semblé utile de proposer une nouvelle rédaction pour certains volets du règlement, notamment en créant un chapitre dédié aux conditions d'exercice du mandat de conseiller municipal que l'on trouve dans le chapitre VI. Il est à noter que le présent règlement a vocation à s'appliquer pour la durée entière du mandat, normalement fixée à 6 ans. C'est pourquoi il n'intègre pas de dispositions particulières et conjoncturelles comme celles liées à l'épidémie du COVID-19. Ces dispositions sont, de fait, applicables bien sûr à la collectivité et prises en considération dans le fonctionnement du

Conseil municipal. Je vous donne la parole si vous voulez intervenir sur ce règlement intérieur, Monsieur Etcheto a demandé la parole.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire. Juste sur deux points :

- L'attribution de locaux, la mise à disposition plus exactement de locaux municipaux à l'opposition. On avait fait une demande il y a quelques mois qui est toujours en souffrance. On souhaiterait pouvoir rapidement obtenir satisfaction là-dessus. C'est prévu d'ailleurs comme tel dans le règlement.

- Autre chose par contre, et là on demanderait un amendement de ce règlement, en ce qui concerne l'accès de l'opposition, le droit à l'opposition, l'accès aux moyens de communication de la Ville. Jusque-là nous disposons évidemment d'un encart dans l'édition papier du magazine municipal, mais nous souhaiterions bien évidemment, comme ça se fait ailleurs, avoir aussi accès de la même façon aux publications digitales de la Ville, c'est-à-dire le site internet ou les pages sur les réseaux sociaux. On souhaiterait que ça figure évidemment, que cet amendement figure tel quel dans le règlement intérieur pour pouvoir l'approuver. Pour le reste pas de remarque.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto. Oui, vous avez la parole, Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire. Mes chères conseillères, conseillers, pour compléter également les demandes que nous souhaiterions, pourrait-on porter la convocation, et c'est possible je pense, d'un délai de 5 à 8 jours, afin qu'on puisse préparer le conseil dans des conditions un peu plus satisfaisantes ?

Par ailleurs, toujours dans l'article 2, j'ai relevé que rien n'est dit sur le caractère public de l'ordre du jour qui pourrait par exemple figurer sur le site internet, en ce qui concerne l'ordre du jour en tout cas. Concernant les articles 21 et 22, pour les conseillers municipaux absents pour des raisons de travail lors des commissions, aucune suppléance n'est indiquée. Serait-il possible là d'avoir des suppléants ou suppléantes ? La possibilité de participer aux travaux de l'ensemble des commissions était limitée aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués. Certains conseillers municipaux de la majorité ou l'opposition peuvent apporter parfois des expertises, ça serait intéressant d'élargir, ça, c'est l'article 21-1 paragraphe 3. Sur le 21-2 paragraphe 6, le compte rendu des commissions n'est communiqué qu'aux membres des commissions concernées. Il serait intéressant d'élargir le compte rendu des commissions à l'ensemble des conseillers municipaux. Sur l'article 23 je ne vois rien sur le compte rendu des comités consultatifs, pour plus de transparence peut-être que ce serait intéressant, et pour terminer...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris.

M. ESTEBAN : Article 23, les comités consultatifs ne donnent pas de compte rendu, enfin je n'ai pas vu cette précision-là. Ça peut être intéressant que nous ayons toutes et tous ici l'information. Et pour terminer, sur l'article 29, tous les conseillers municipaux, selon le Code général des collectivités territoriales, devraient avoir accès aux bulletins municipaux et pas uniquement ceux appartenant à des groupes. Il y a d'autres communes où il y a des conseillers municipaux qui ne font pas partie d'un groupe et qui ont l'accessibilité au bulletin municipal. Par ailleurs, le site internet de la Ville pourrait être assimilé à de la presse municipale écrite, il serait intéressant que les conseillers puissent également, eux aussi, s'exprimer selon les règles habituelles. Je vous remercie Monsieur le Maire pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Esteban. Jean-Marc Abadie.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, jaun andereak, Barne araudian puntu zonbait azpimarratu nahi gintuzke, hala nola laugarren, zazpigarren, hogeita seigarren eta hogeita hamabigarren artikuluari doazkionez. Hala ere, gure poza adierazi nahi dugu, uztaillaren laueko herri-kontseiluan aipatu ginuen puntu bat bost hilabete berantago ontzat emana izan baita.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous partageons bien entendu les deux demandes exprimées par Henri Etcheto et Mixel Esteban, notamment celle que vient d'exprimer Mixel concernant... C'est vrai que les documents que nous recevons, notamment la deuxième phase, vendredi dernier, on a calculé qu'il y avait 557 pages, sans compter les à peu près 800 qui concernent le PLH. Vous comprendrez que... On comprend la nécessité du service, de ceux qui préparent tous ces documents. Mais en même temps nous avons aussi nos vies, notre travail et nos occupations, donc on a du mal, en si peu de temps, à pouvoir préparer sereinement et avec un peu d'efficacité ces conseils.

Nous avons relevé, concernant ce point sur le règlement intérieur, quelques éléments :

- L'article 4 mentionne qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal. On en prend acte.

- L'article 7 précise que, au début de chaque séance, le président de séance désigne le plus jeune conseiller municipal de la majorité présent pour remplir les fonctions de secrétaire. Peut-être que cette modalité-là n'est pas vraiment effective dans l'organisation actuelle de ce conseil municipal aujourd'hui, et qu'il faudrait peut-être le réécrire.

- L'article 26 aborde les conseils de quartier. Est-ce que vous pouvez nous dire quand ils seront mis en place sur la commune, et surtout quels en seront les contours ? Sont-ce ces 4 zones artificiellement découpées, sans autre forme de procès, ou plutôt sans autre forme de concertation, qui ont été formalisées lors du conseil municipal du 4 juillet de cette année afin d'y accoler les 4 adjoints supplémentaires ? Ou allez-vous être plus en cohérence avec les territoires intra-muros que vous avez vous-même décrits Monsieur le Maire, lors de ce conseil municipal de juillet, en reconnaissant qu'il existait textuellement « 14 lieux où il y avait des entités propres » ?

Enfin cerise sur le gâteau, sur le gâteau basque à la cerise, j'avais rajouté l'article 32 sur la modulation des indemnités des élus. Et là, comment dire, c'est le début de « la dictature de la transparence, c'est une forme de suspicion dérangeante. Je ne parle pas pour moi, je parle en règle générale. Je suis assez choquée de ce qu'on met en avant et qui, *a priori*, jette la suspicion sur les gens. Je vous parle d'engagement que certainement, dans nos têtes, on a, quand on va vers l'intérêt général. Je crois qu'on est tous des militants, je suis choquée par ça, moi qu'est-ce que vous voulez, c'est comme ailleurs, le flicage ça me dérange ». Sur cette dernière partie, ça me dérange à moi aussi. Vous avez compris et bien compris que je viens de reprendre les propos qu'on nous a rétorqués au conseil municipal du 4 juillet, quand nous proposons d'aller au-delà des obligations légales de la charte de l'élu local, notamment dans son point 6, en évoquant un nombre d'absences maximal. C'est ce que nous avons dit, au-delà duquel une sanction ou un remplacement pourrait être pris. Nous pensons qu'il faut une certaine coercition, et là ce sont vraiment les propos que nous avons tenus lors de ce 4 juillet. Nous sommes très satisfaits que vous ayez finalement validé, 5 mois après, une de nos propositions. Au regard de cette charte, nous en aurons d'autres après coup, qui sait dans

quelques mois. Pour terminer, nous nous abstenons car nous avons proposé d'autres éléments lors de ce conseil du 4 juillet.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, alors je vous propose, parce que j'ai noté un peu rapidement toutes vos demandes d'amendement parfois, et vos demandes d'explications dans tous les cas de figure.

Monsieur Etcheto parle d'un local que vous avez demandé, effectivement ce local est... Je pensais que ça vous avait déjà été notifié, il se trouvera, il se trouve déjà d'ailleurs, avec les locaux de la police municipale avec une entrée indépendante où un groupe dans le précédent mandat, déjà, avait fait « élection de domicile » si j'ose dire. C'est ce qu'on va vous répondre, je pensais que vous l'aviez reçu, je suis désolé, vous dites ce soir que vous ne le saviez pas. Bien évidemment d'abord, un, ce local vous revient, un local vous revient et c'est celui qu'on vous propose. Je vous le dis en séance publique mais vous recevrez un courrier, et désolé si on ne l'a pas fait avant.

Ensuite, vous évoquez, vous ou d'autres, mais j'essaie de sérier les questions, que le délai d'envoi des pièces du conseil municipal soit ramené de 5 à 8 jours. Alors vous devez vous douter dans quelle difficulté vous mettez les services, et pas forcément les élus, qui ont besoin, pour des séances qui sont effectivement assez lourdes comme celle d'aujourd'hui, de pouvoir rassembler tous ces éléments, d'avoir tous les rapports. Alors il faut être quelquefois dans la majorité pour se rendre compte de ce que je suis en train de dire. Je vais simplement vous dire que les 5 jours c'est déjà extrêmement difficile à faire respecter, et donc je ne peux pas, excusez-moi, je voudrais bien mais je ne peux pas accéder à cette demande.

Néanmoins je pense que je réponds en partie à votre interrogation Monsieur Esteban en disant que les dossiers principaux doivent faire l'objet de l'examen en commission thématique, en commission municipale. Donc des éléments nous sont présentés, alors pas forcément sous la forme d'un projet de délibération, mais des slides se déroulent et vous permettent, ça a été le cas pour le PLH, je sais qu'il vous a été présenté. Ça sera le cas, en tout cas je le demande à tous mes collègues qui sont en charge de délégation ici, je sais qu'ils sont prêts, ils et elles sont prêts à le faire. C'est qu'effectivement on puisse vous présenter en commission suffisamment en amont, et là c'est plus de 5 jours avant, ce que sont les éléments de délibération qui ensuite nous sont présentés. Parce que je comprends parfaitement votre demande, car ingurgiter en 5 jours des centaines de pages, ce n'est pas forcément évident. A mon avis, la réponse à cette interrogation, une demande démocratique que vous formulez, elle est me semble-t-il dans un meilleur fonctionnement. Je demande qu'on procède de cette manière pour les commissions. C'est ce que je fais aussi à la Communauté d'agglomération en demandant à tous mes collègues vice-présidents à la Communauté d'agglomération de réunir aussi, dans les mêmes conditions d'ailleurs, pour faire en sorte qu'on ne soit pas confronté à cette masse de documents qui arrivent 5 jours et souvent pas plus de 5 jours avant la séance publique. Mais je prends votre considération avec sérieux.

Vous parlez les uns et les autres d'un accès aux moyens de communication de la Ville outre les espaces qui vous sont réservés dans le bulletin. Là vous parlez, semble-t-il, du site internet, des choses comme ça. Ça supposerait un amendement à ce règlement. Moi je souhaite qu'on ne puisse pas aujourd'hui, à l'instant, travailler sur une modification de ce règlement en séance, parce que ça demanderait plus de détails que ça. Sans doute il faudrait qu'on affine cette question, ce que n'empêcherait pas le règlement parce qu'il peut être modifié en séance du conseil municipal à tout instant. Il faudrait voir plus dans le détail exactement le type

d'espaces de communication auxquels vous pensez, que vous avez un peu évoqué, mais dans une intervention qui a été assez rapide.

Je vois aussi autre chose dans les interventions. Vous dites « pourquoi est-ce qu'il n'y aurait pas de suppléance pour les conseils, pour les commissions ? » C'est vrai que ces suppléances n'ont jamais existé pour les commissions thématiques. Je serais tenté de vous dire que lorsque vous assistez à une commission thématique, moi je souhaiterais que le président de cette commission, qui est l'adjoint en charge du sujet, essaye de trouver une date qui puisse convenir à tout le monde. Ça, moi je vous le demande, parce qu'il faut s'adapter aussi à la situation de tous. On n'est pas si nombreux que ça, et on peut trouver quand même des solutions. Donc je demande à ce que, d'une réunion de commission à une autre, on s'assure d'un maximum de consensus sur la compatibilité de la date. Ça aussi c'est une question importante.

Vous avez demandé aussi qu'il y ait un compte rendu des commissions à tous les membres du conseil municipal, et pas seulement aux membres de la commission. Alors on pensait qu'évidemment chaque groupe pouvait faire cette communication. Moi je n'y vois pas d'inconvénient. On dit quelque chose là-dedans ? Excusez-moi, qu'est-ce qu'on dit dans le règlement ? Ce n'est pas très difficile de dire aussi « à l'ensemble des membres du conseil municipal ». Ça, ce n'est pas une modification en séance qui est compliquée. Je consulte les services aussi parce que c'est bien de prendre des décisions mais il faut qu'elles soient faciles à mettre en œuvre. Donc on ajoute « l'ensemble des membres du conseil municipal ».

J'ai vu que vous avez parlé d'un compte rendu des comités consultatifs, il n'est pas marqué mais il faut qu'il y en ait un bien évidemment. Donc il y aura un compte rendu de toutes les réunions, quelles qu'elles soient.

Après, vous me dites « tous les conseillers municipaux devraient pouvoir s'exprimer dans le bulletin municipal ». Alors là, ça devient un peu plus compliqué quand même, parce que vous êtes en groupes, nous sommes un groupe, donc on ne peut pas aller au-delà de ce que... voilà. Là par contre je ne peux pas accéder à votre demande, parce qu'à mon avis elle serait... Vous dites que ça existe ailleurs mais écoutez je n'ai jamais vu ça, mais c'est possible, mais à mon avis, c'est quand même difficile à mettre en œuvre.

Ensuite, les conseils de quartier, quelqu'un a posé la question, « où en êtes-vous de ces conseils de quartier car vous avez créé des postes d'adjoints de quartier et les conseils de quartier ». Alors effectivement ces conseils de quartier il y en aura 4, ça vous le savez déjà. On va les installer en février, c'est-à-dire au prochain conseil municipal que j'annoncerai en fin de séance, et qui se tiendra en février.

Et enfin l'article 32. Vous considérez qu'il y a du flicage dans le fait de proposer une modulation des indemnités des élus, ce que je fais aussi à la Communauté d'agglomération, un respect que l'on doit aussi à ceux qui nous ont confié ce mandat. C'est vrai pour les membres de la majorité, c'est vrai aussi pour tout le monde. Moi j'avoue que là je ne suis pas du tout d'accord sur le fait qu'il ne faille pas mettre cette disposition dans notre règlement. Moi je le souhaite, parce que vous le savez les uns et les autres, les engagements que nous avons pris sont des engagements qui sont exigeants, c'est certain. Avant d'y aller, on a un peu réfléchi, *a priori*, les uns et les autres sur le temps qu'il faudrait consacrer à notre mandat public. Vous aurez constaté malgré tout que ce n'est pas quand même vraiment du flicage. On parle ici de la réunion d'un certain nombre de commissions et du conseil municipal notamment, donc ce ne

sont pas tous les comités, ce n'est pas une présence dans l'ensemble des instances qui peuvent exister au sein de notre commune de Bayonne.

Après, vous avez vu qu'on avait retenu une proportion inférieure à 25 % pour laquelle il n'y avait aucune modulation et qu'ensuite au-delà, vous avez compris aussi, 25 à 50 % une réfaction, et si cette proportion est supérieure à 50 %, la réfaction pouvant aller jusqu'à 50 %. Alors c'est vrai, je reconnais que c'est la position que j'ai souhaité adopter en début de conseil d'installation de notre conseil municipal. Je l'ai aussi proposé au conseil communautaire. Aucun maire d'aucune commune n'est venu contester le fait même que l'on doive cela, cette transparence vis-à-vis des personnes qui nous ont élus, vous comme nous. Cela dit, j'ai entendu ce que vous avez dit mais voilà je ne suis pas d'accord.

M. ABADIE : Juste pour précision, en fait vous avez répondu un peu à Martine Bisauta parce qu'en fait je me suis permis de faire un peu d'humour et de second degré, je n'ai pas été assez explicite dans mon humour. C'est ce que Martine, notamment, nous avait répondu textuellement dans 6 phrases que j'ai citées, de « dictature de la transparence », de « flicage » et tout ça. Nous au contraire, comme je l'ai indiqué par la suite, nous souscrivons tout à fait à cette mesure que vous présentez.

M. LE MAIRE : C'est moi qui n'ai pas été assez attentif, écoutez c'est parfait. On peut peut-être passer au vote, vous avez dit Monsieur Etcheto que...

M. ETCHETO : Juste une petite explication de vote, je vous remercie, on vous remercie pour la mise à disposition du local. Effectivement on n'avait pas été informés mais ça ce n'est pas grave. On entend les paroles encourageantes que vous avez prononcées sur l'autre demande qui était celle de l'accès aux moyens de communication digitaux cette fois-ci. En attendant on s'abstiendra quand même, juste sur ce point-là, et le reste il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE : Donc abstention du groupe, l'opposition et minorité s'abstiennent, donc cette délibération est votée par la majorité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Abstention : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

3. Adhésion à l'association des documentalistes des collectivités territoriales Interdoc

Le rapport qui suit, Madame Agnès Duhart, c'est à vous de le présenter.

Mme DUHART : Merci Monsieur le Maire. Adhésion à l'association des documentalistes des collectivités territoriales Interdoc. Il est proposé au conseil municipal que la Ville de Bayonne adhère à l'association Interdoc qui fédère les documentalistes des collectivités territoriales autour de la valorisation de leur métier, de l'évolution des compétences, et de la mise en commun de leurs problématiques, incluant le paiement d'une cotisation annuelle estimée à 150 € pour l'année 2021.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport y a-t-il des demandes d'explication ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMERCE

4. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2021

Madame Durruty, vous allez nous parler de ce rapport qui est saisonnier et qui concerne les dérogations au repos dominical.

Mme DURRUTY : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse et des explications lors de notre commission générale aussi, compte tenu de l'effet positif attendu sur le commerce bayonnais, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à l'ensemble des dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail proposées dans le tableau qui est annexé à la note explicative de synthèse, soit au maximum 10 dimanches sur les 12 autorisés pour un même secteur d'activité, et ce pour l'année 2021 bien évidemment.

M. LE MAIRE : Il y a Mathieu Bergé et Monsieur Etcheto, et Madame Capdevielle, on commence par vous Monsieur Bergé ?

M. BERGE : Je pense que vous vous rappelez tous de Bernard Pivot. Bernard Pivot ne travaille pas à la Ville de Bayonne. Je vais vous expliquer pourquoi, on va faire un peu d'exégèse. Définition du terme « essentiel » dans le Petit Larousse : adjectif, base latine *essentialis*, qui a trait à l'essence, qui est indispensable, qui est d'une grande importance, principal, capital. Il est « essentiel » de préserver le repos dominical, c'est écrit dans votre délibération. Il est donc « indispensable, capital, principal » de le préserver. J'imagine que vous êtes d'accord avec cette phrase, car elle est écrite par vous dans la délibération, à moins que ce ne soit qu'un effet littéraire concédé à la frange de votre majorité la moins attachée à votre proposition du jour. Entendons-nous bien, cette mesure n'a rien à voir avec la situation du COVID, puisque l'Etat est venu préciser les conditions spécifiques sur le travail dominical en situation de COVID pour ces mois en particulier de novembre et décembre. Et à cet égard, nous comprenons qu'au regard des fermetures COVID, ces dérogations spécifiques soient accordées. A l'inverse, votre proposition de dérogation concerne la situation normale, hors pandémie, et votre proposition reste la même que les années précédentes. La nôtre restera également la même.

Nous estimons justement, car il est « essentiel » de préserver le repos dominical, qu'il n'y a pas à aller au-delà des 5 dimanches du maire. Et il est de notre responsabilité politique, non pas de l'écrire, mais de défendre ce principe auquel vous êtes si attachés comme élus en votant contre cette disposition. Il est dans l'Histoire des périodes périlleuses pour les libertés et les droits. Il nous semble d'autant plus important dans cette période de garder la tête froide et de coller aux principes d'une société apaisée, et de ne pas appeler la crise à l'aide pour justifier les choix idéologiques, assumés et renouvelés chaque année. Vous proposez de rentrer dans le monde de demain avec des solutions d'hier, cela sera donc sans nous. J'invite donc tous les membres du conseil municipal, majorité, minorité, opposition, pour qui, et je vous cite, « il est essentiel de préserver le repos dominical », de voter contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Oui merci Monsieur le Maire. On va gagner du temps, je ne vais pas refaire... puisqu'on partage ce qui vient d'être dit, rappeler qu'en effet comme vous l'avez dit cette délibération est saisonnière, elle revient tous les ans, et elle s'applique. Elle n'a rien à voir avec, pour que les choses soient claires pour le public, la situation extraordinaire de COVID, mais plutôt avec la situation ordinaire. Nous voterons contre, même s'il peut y avoir des

appréciations différentes, je pense que Colette prendra la parole. Je dirais quand même juste un petit mot par rapport au contexte particulier. On a vu quand même ces dernières semaines que les distorsions de concurrence entre les petits commerces, je ne reviens pas sur les notions ici d'essentiel ou autres, et les grandes enseignes, avaient pu aussi faire du dégât et être très cruellement ressenties, notamment par nos petits commerçants. Il faut avoir ceci en tête, bien entendu. Je vous remercie

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto. Madame Durruty ? Ah non, Madame Capdevielle, excusez-moi.

Mme CAPDEVIELLE : Merci, j'avais demandé la parole, merci. Oui, pour ce qui me concerne, j'ai une vision un tout petit peu différente, et comme tous les ans je voterai en faveur de cette délibération qui concerne le repos dominical. Je rappelle que le Code du travail prévoit que le repos dominical, et le principe reste le principe, c'est-à-dire qu'on ne travaille pas le dimanche. Mais comme nous sommes en France, toute règle a toujours une exception et l'exception est effectivement de cadrer dans la loi la question du repos dominical qui concerne tous les dimanches, et de prévoir ces exceptions et donc de les encadrer. Et c'est vrai que moi je pense que depuis 2016, la loi date de 2015, il y a un vrai progrès. Pourquoi ? D'abord parce qu'avant, la règle c'était que c'était le maire qui décidait tout seul, et qui accordait selon un bon vouloir. Désormais on en discute, c'est bien, et chaque fois on en discute et en conseil municipal et également en conseil d'agglomération. Ça, c'est un progrès.

Ensuite la question du volontariat est posée dans la loi. Et ne pas respecter le volontariat est aujourd'hui encadré et sanctionné par la loi, c'est-à-dire qu'il est interdit, un licenciement qui prendrait effet parce qu'un salarié refuserait de travailler le dimanche est nul de nullité absolue. Ça n'existait pas auparavant, donc ça protège aussi les salariés. Ensuite la loi a prévu des compensations soit salariales soit en termes de temps de travail. Ce n'était pas forcément le cas. Ensuite je dirais, c'est surtout ce qui nous intéresse ici, la loi a prévu une concertation avec les partenaires sociaux, et ce que nous a dit tout à l'heure Madame Durruty, c'est ce qu'elle nous dit tous les ans, en fait c'est la demande. La loi prévoit d'aller jusqu'à 12, on peut être à 1, on peut être à 0 d'ailleurs si personne ne demande, on peut être à 9. Vous avez dit « 10 », Madame Durruty ? Je ne sais pas si c'est 9 ou 10 ? La délibération porte le chiffre de « 9 », c'est comme l'an dernier, donc c'est une demande des acteurs, et c'est une demande également qui est validée après négociation avec les salariés.

J'ai plutôt tendance à considérer que c'est un progrès par rapport à ce qu'il y avait avant. Moi, j'apprécie aussi le fait que l'on puisse faire confiance, et que l'on travaille aussi avec les différents partenaires sociaux. Je pense aussi que le monde est en train de changer, et qu'il faut à la fois, comme l'ont dit Mathieu Bergé et Henri Etcheto, défendre résolument les acquis sociaux, les défendre résolument. Mais il faut aussi, et particulièrement dans la situation dans laquelle nous nous trouvons, et celle dans laquelle nous allons nous trouver dans quelques semaines et dans quelques mois, qui va être absolument catastrophique pour l'année 2021, également de l'imagination, et aussi une certaine forme de souplesse dans le rapport au temps, dans le rapport au travail, dans le rapport aux autres, et dans le rapport de la relation du travail.

Il faut aussi entendre, parce que je le vois dans ma vie professionnelle aujourd'hui, ce sont souvent des femmes qui travaillent le dimanche. J'ai regardé les chiffres, il y a 3 millions, de manière habituelle, de salariés qui travaillent le dimanche. Et il y a presque 2 millions de non-salariés également, de gens qui travaillent à leur compte, qui travaillent aussi le dimanche. C'est au total plus de 6,5 millions de travailleurs salariés. Certains, effectivement, n'ont pas le

choix, parce que c'est leur métier et qu'ils sont obligés de travailler et qu'on est bien content de trouver le dimanche tous ces services ouverts, notamment quand il s'agit du service culturel qui nous fait bien plaisir parce qu'on en a aussi besoin. Mais aussi parce que le monde change et que les salariés entendent aussi aujourd'hui réguler différemment le rapport au temps de travail dans la semaine. Moi je le dis parce qu'il y en a beaucoup autour de moi. Il y a des femmes qui préfèrent travailler le dimanche parce qu'elles peuvent ensuite récupérer 1 ou 2 mercredis dans la semaine pour s'occuper de leurs enfants.

Enfin, je dirais qu'on vit aujourd'hui une concurrence terrible en matière de commerce électronique qui fragilise complètement le tissu économique local, vraiment, vraiment. Il y a des commerçants qui aujourd'hui se posent la question de savoir s'ils vont mettre la clé sous la porte ou pas. Je ne dis pas que la solution c'est le travail du dimanche, loin de là, loin de là. Mais il va falloir vraiment que l'on travaille avec toutes ces personnes qui font que nos cités sont agréables. Je pense que Bayonne a besoin, notamment en période estivale, parce que c'est une ville d'art et d'histoire qui attire du monde, de réfléchir à de nouvelles heures d'ouverture, peut-être plus tôt le matin, peut-être plus tard le soir. On va avoir besoin de souplesse et moi je dis que dans la mesure... Je me refuse, et plus je vieillis peut-être plus je doute, et en tout cas plus je doute du dogme, et plus je suis dans la réalité de la vie et plus je fais confiance plutôt aux partenaires pour savoir ce qui convient bien, tout en sachant que les jours et les semaines à venir vont être particulièrement difficiles, notamment pour les secteurs qui sont concernés et qui ont fait cette demande, notamment tout le petit commerce et notamment tout le petit commerce de détail, qui va vraiment avoir besoin de beaucoup de solidarité et d'efforts de notre part pour les aider à tenir le choc qu'ils connaissent, qu'ils vont avoir à supporter dans les jours à venir. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Madame Capdevielle, vous avez de la constance puisque ce texte vous l'avez voté lorsque vous étiez députée à l'Assemblée nationale et qui était porté par le Ministre de l'Economie qui était Monsieur Macron, et qui nous vaut aujourd'hui d'avoir la possibilité d'augmenter le nombre de jours de repos dominical. Mais ça ne suffit pas comme réponse, c'est Madame Durruty qui va ajouter quelques éléments.

Mme DURRUTY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai que nous ne nous sommes pas donné le mot Monsieur le Maire, mais « constance » c'est le mot par lequel je voulais répondre à Mathieu Bergé en disant que la définition de « constance » c'est « caractère stable d'une opinion ». Et force est de constater que depuis 2015, ce sujet qui chaque année revient en termes de délibération en fin d'année, parce qu'il nous faut délibérer avant le 31 décembre, ici et à l'Agglomération, tout simplement permet à chacun, comme cela vient d'être justement dit par Colette Capdevielle, d'exprimer clairement une position pour certains un peu dogmatiques et puis pour d'autres, peut-être, un peu plus adaptée à la situation.

Quelques éléments de réponse pour compléter la présentation que j'ai faite de cette délibération, c'est dire avant tout que, Colette Capdevielle l'a dit aussi, nous répondons à une demande. Nous n'imposons rien, nous répondons à une demande. Donc les dates qui nous sont ici proposées sont bien le fruit d'abord d'une concertation entre commerçants, et ensuite bien sûr d'un état des lieux de l'ensemble des demandes. Et les demandes qui sont retenues sont celles qui sont portées par l'Office de commerce, et à partir desquelles nous stabilisons les dimanches qui sont demandés. Ces dimanches correspondent tout simplement aux fortes périodes d'attractivité de la ville, tant d'un point de vue des dates de soldes par exemple, des dates bien sûr de la période de Noël, mais aussi des dates d'événementiel, notamment celles de l'été. Nous sommes, je le confirme effectivement, uniquement à 9 dates.

Autre point d'information et de réponse à Henri Etcheto. Vous parlez de la distorsion entre les petits commerces et la grande distribution notamment. Justement, cette délibération et la façon dont aujourd'hui nous l'utilisons et nous proposons de la mettre en place, c'est bien pour renforcer et soutenir le commerce de proximité, ce fameux commerce essentiel qu'il nous est aujourd'hui tant demandé de soutenir, compte tenu de la période. Alors, oui bien sûr, il est essentiel de préserver le repos dominical. Mais vous savez, les commerçants n'ont pas besoin de nous pour savoir s'ils ont besoin ou non et s'ils ont envie ou non de s'affranchir de cette situation, tout simplement parce que dimanche dernier il pleuvait des trombes d'eau, effectivement les commerces étaient fermés.

Malgré tout, ce que je voudrais vous dire c'est qu'aujourd'hui, plus que jamais, nous devons défendre ce commerce de proximité, et c'est la raison pour laquelle, dans les choix que nous avons faits, bien évidemment la grande distribution demande beaucoup plus de dates et demande de plus en plus de dates. Les demandes s'élevaient à 12, donc nous n'avons pas accédé à toutes les demandes, et tout particulièrement sur un événement qui représente, je pense, la plus importante des concurrences du e-commerce notamment, c'est ce fameux Black Friday. Excusez-moi, j'utilise un anglicisme, la date du Black Friday, vous l'aurez remarqué, c'est le 28 novembre l'année prochaine, elle n'a pas été retenue, elle a systématiquement été refusée pour tous les secteurs d'activité. Et là c'est un acte politique fort que nous avons souhaité poser, et un message fort aussi que nous avons souhaité envoyer à nos commerçants, tout simplement parce qu'à Bayonne et en centre-ville le Black Friday n'est pas un événement que l'Office de commerce souhaite mettre en place et souhaite tout simplement promouvoir.

M. LE MAIRE : Madame Bisauta et Mathieu Bergé ensuite.

Mme BISAUTA : Juste quelques mots qui seront une explication de vote parce que, pas pour prolonger le débat mais dans les arguments qui sont utilisés, il y en a quelques-uns qui me froissent quand même parce qu'on parle de cette appétence pour les salariés pour travailler le dimanche. Moi j'ai fait 40 ans de ma vie en travaillant le dimanche en tant que personnel de santé. Alors quand on s'engage à la santé, on sait ce qui nous attend. Mais franchement si on avait pu s'en passer à certains moments, on s'en serait passé. Effectivement, c'est quelque chose qui pèse sur la vie personnelle, familiale, sociale et amicale. Donc je ne pense pas que l'étendre soit vraiment une nécessité absolue.

Je voudrais quand même dire quelque chose, parce qu'il y a deux choses. Colette a relevé le fait de la nullité possible d'un licenciement. Moi, si j'ai quelques souvenirs d'avoir reçu des salariés femmes, à temps partiel, dans nos permanences syndicales, je peux vous dire que le chantage au travail du dimanche était quelque chose d'absolument épouvantable sur ces femmes, et que souvent c'étaient des femmes, d'ailleurs non en couple mais isolées, avec leurs enfants, et je peux vous dire que ces femmes-là avaient quelques fois plus à payer pour garder l'enfant que ce que leur rapportait le travail le dimanche. Moi j'ai vu des situations absolument catastrophiques et je me plais à ne pas les encourager.

Je pense aussi que c'est un fait de société, un vrai débat de société, parce qu'est-ce que c'est vraiment... et Sylvie tu l'as dit : « la grande distribution nous demande ». Je ne pense pas que c'est le plus petit commerce de la rue Portneuf qui est le plus présent à la demande, mais plutôt la grande distribution. Mais effectivement, si on peut faire se balader les gens le dimanche en famille dans les supermarchés, plutôt que d'être au stade ou à la plage ou au théâtre, ça, c'est bien pour la grande distribution. Parce qu'il y a une analyse forte, quand on veut changer une télé, quand on veut faire un gros achat, on le fait préférentiellement quand on est en couple. Alors c'est encourager les gens vers une consommation parfois excessive et

non nécessaire, et c'est effectivement nous proposer une société où nous n'aurions d'autres choix le dimanche que d'aller se balader dans les rayons des supermarchés. Donc je ne comptais pas intervenir, mais franchement il y a des arguments que moi j'ai dû mal entendre. J'entends l'encadrement de la loi, Colette, j'entends que ça a offert un petit cadre, mais à double élastique et à double détente.

Mais moi je ne peux pas entendre quand tu dis que les femmes sont contentes d'avoir le mercredi. Je ne sais pas si elles sont contentes d'avoir le mercredi, mais moi je sais, et je pense que je ne suis pas la seule dans cette assemblée, je pense que tu dois le savoir en tant qu'avocate du droit du travail, que les pressions qui s'exercent, et je me souviens du débat de l'ouverture des soldes la nuit, le chantage qui avait été fait. Moi je me suis pelée un mois de janvier pour empêcher les gens de rentrer dans une certaine enseigne, le chantage qui avait été fait sur les femmes, des employés, pour qu'elles travaillent, est quelque chose d'absolument inadmissible. Donc je crois que non, il n'y a pas de véritable volontariat et les compensations financières sont loin d'être à la hauteur de l'effort qui est demandé. Et conservons le dimanche, pas seulement pour aller à la messe mais aussi peut-être pour d'autres activités sociales, et voilà. Je ne comptais pas intervenir mais bon.

M. LE MAIRE : Il y a le passé syndical, Madame Bisauta, qui vous rattrape et c'est normal. Mathieu Bergé, Colette Capdevielle, je crois, souhaitaient dire un mot aussi.

M. BERGE : Entendons-nous bien et quelque part on n'était pas rentré dans le débat de fond mais le débat de fond a surgi de toute manière. Je ne comptais pas vous reprocher votre constance, et d'ailleurs la constance en politique est plutôt quelque chose qu'à titre personnel j'apprécie, c'est-à-dire que souvent c'est lié à des convictions. Convictions ne veut pas dire certitudes, parce qu'il faut savoir douter dans la vie. Donc quelque part, moi la constance je ne la reproche pas, et on peut ne pas avoir les mêmes convictions. Et j'apprécie également que vous n'ayez pas instrumentalisé la question du COVID et la crise que peuvent connaître les commerçants pour justifier cette délibération. Donc je trouve qu'intellectuellement la manière avec laquelle vous la présentez est particulièrement honnête aussi.

Par contre je suis désolé, j'ai commencé par une petite pirouette en parlant de Bernard Pivot mais on ne peut pas, par contre, accepter de rédiger de cette manière-là, en disant qu'il est « essentiel de préserver le repos dominical » en allant au-delà des 5 dimanches du maire. Puisque je rappelle que la loi dit que le maire peut déterminer 5 dimanches sans en référer au Conseil municipal et à la Communauté d'agglomération. Jusqu'à 5 dimanches il n'y a pas besoin d'aller à l'autorisation de la Communauté d'agglomération. Donc vous allez au-delà, donc c'est ça que je reproche. C'est très dangereux à cette époque où on utilise les mots pour dire le contraire. S'il est « essentiel de préserver le repos dominical », on ne crée pas des dérogations supplémentaires. Du coup, comme je disais tout à l'heure, moi j'invite tous les élus de cette assemblée qui estiment qu'il est « essentiel de préserver le repos dominical » de voter contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Un débat sur l'essence, je crois que, quand on dit « libertés fondamentales », on pourrait croire qu'il n'y a aucune limitation aux libertés. Elles ont beau être fondamentales, on ne cesse de voter des lois qui les limitent. Madame Capdevielle et Henri Etcheto.

Mme CAPDEVIELLE : On a largement débattu de part et d'autre. Par rapport à ce que dit Martine, c'est tout à fait exact concernant les femmes. Mais vous avez dit Monsieur le Maire que Martine Bisauta a un passé de déléguée syndicale, mais vraiment la demande sociale, le rapport au travail, le rapport à la vie personnelle, fait qu'aujourd'hui 1 mariage sur 2 se termine

par un divorce, de plus en plus les femmes n'ont pas les enfants à temps complet mais l'ont en résidence alternée. Donc beaucoup de femmes se retrouvent seules le dimanche sans leurs enfants, à réorganiser leur vie. Et souvent, je le dis par expérience, je le dis parce que ça se passe souvent comme ça, elles préfèrent, plutôt que de passer cette journée seules où elles peuvent s'ennuyer, aller travailler pour pouvoir avoir une possibilité de compensation de récupération, peut-être de l'argent également, pour pouvoir ensuite, la semaine où elles ont les enfants, ne pas travailler. Donc aujourd'hui, je ne l'aurais pas dit il y a 7, 8 ans, mais il y a réellement un changement sociétal où les gens... Il y a moins cette notion de la famille le dimanche, voilà, c'est lié... On est d'accord ou on n'est pas d'accord, c'est peut-être quelque chose qui n'est pas bien, qui est déstructurant pour les personnes et pour les familles, mais il y a aussi, moi je le constate, cette réalité. Le dimanche n'est plus forcément aussi sacré qu'il pouvait l'être traditionnellement dans une société judéo-chrétienne, avec des traditions etc.

D'ailleurs, on voit bien, vous parliez de la grande distribution mais vous êtes tous très contents le dimanche d'aller au cinéma, au théâtre, voire dans les médiathèques, dans les musées. C'est-à-dire vous êtes tous heureux de pouvoir avoir des activités. Pour avoir ces activités, il faut que des gens puissent travailler pour vous permettre de les avoir, en dehors de ce qui est réellement indispensable le dimanche. Il faut peut-être voir les choses un peu différemment.

M. LE MAIRE : Merci, Henri Etchetto.

M. ETCHETO : Je vous rassure, je vais faire très vite parce qu'on connaît nos arguments respectifs. Moi je veux juste remercier Martine pour ce qu'elle a dit, et moi en ce qui me concerne je n'ai rien à y ajouter, rien à y enlever, merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Ce qui me gêne également dans l'ouverture des commerces ce sont évidemment les gros commerces et les grandes surfaces. Je pense qu'il y a une situation de crise sans précédent qui est en train d'arriver. Je suis assez sensible à la question des tout petits commerces qui parfois n'ont pas de salariés. Personnellement donc je m'abstiendrai sur cette décision en laissant la majorité effectuer son vote.

M. LE MAIRE : Merci, écoutez... oui Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Juste une précision statistique, selon les âges, c'est une moyenne qui s'élève avec l'avancée en âge des enfants ou des jeunes, 21 % des jeunes Français vivent dans une famille monoparentale, et quand il s'agit d'une famille monoparentale, à 85 % il s'agit d'une garde exclusive exercée par la mère. Voilà, ce sont des statistiques qui sont importantes à connaître par rapport à ce qui a été dit. Ce sont les chiffres de l'INSEE.

M. LE MAIRE : Ecoutez, moi je ne peux pas vérifier, on entend cet argument. Madame Durruty, vous avez le dernier mot, parce qu'il y a eu des grandes interventions et puis on va passer au vote très vite.

Mme DURRUTY : Simplement, pour ceux qui sont élus à la Communauté d'agglomération, nous nous retrouverons autour de ces mêmes débats au prochain conseil communautaire, avec les mêmes arguments, nous le savons. Mais ce que je voudrais dire c'est que d'abord, les commerces des communes classées touristiques n'ont pas besoin d'utiliser cette dérogation pour que les commerces ouvrent. Ils peuvent ouvrir tous les commerces, tous les dimanches de l'année. Donc ça, c'est un point quand même essentiel.

Et puis deuxième point, compte tenu de la croissance à 2 chiffres du e-commerce et compte tenu des pratiques sociales de beaucoup d'entreprises de ce secteur, je crois que là aussi il faut savoir identifier les vrais éléments, je dirais, qui peuvent poser problème à notre commerce de proximité et à nos commerces essentiels. Et là clairement, je crois qu'il faut aussi que, pour ces fêtes de fin d'année, nous soyons tous responsables dans nos achats. Merci à tous.

M. LE MAIRE : Merci. On va passer au vote, on va faire les choses lentement parce que là, vu que c'est un débat qui anime tous les groupes, chacun s'exprimant librement votera aussi librement. Je commence par demander qui est contre, gardez la main levée s'il vous plaît.

Je demande maintenant qui s'abstient ?

Et je demande maintenant pour que ce soit encore plus clair, qui vote pour ?

Cette délibération est donc adoptée, je vous remercie de la qualité de vos interventions et du respect mutuel que vous avez manifesté.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 10, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme BISAUTA, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Abstention : 1, M. ESTEBAN

SUITES DE LA CRISE SANITAIRE – COVID-19

5. Mesure de soutien – Exonérations d'occupations du domaine public

Nous passons rapport numéro 5. C'est Madame Meyzenc qui va maintenant le présenter, alors là, pour le coup, c'est un rapport qui est directement lié à la COVID.

Mme MEYZENC : Absolument Monsieur le Maire, chers collègues, ce sont des mesures de soutien liées à l'exonération d'occupations du domaine public. Afin de soutenir les acteurs économiques impactés cet automne par le couvre-feu puis le confinement, il est proposé dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse d'accorder des exonérations des redevances d'occupation du domaine public à certains établissements et exploitants, de même qu'aux taxis, jusqu'à la fin décembre, jusqu'au 31 décembre 2020. Je voudrais juste préciser Monsieur le Maire que les commerçants et les artisans ont été prélevés en début de trimestre, en octobre, et que bien évidemment ils seront remboursés suite à cette exonération.

M. LE MAIRE : Parfait, merci. Sur ce rapport je pense qu'il n'y a pas de l'abstention, il n'y a pas de vote contre, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Mesures de soutien – Exonérations de loyers

Madame Durruty vous reprenez la parole, lié aussi au COVID, les mesures de soutien avec l'exonération des loyers.

Mme DURRUTY : Oui, conformément à ce que nous avons fait donc lors de la première vague de la crise sanitaire, suite à la décision gouvernementale d'instaurer une nouvelle

période de confinement, il nous est proposé de renouveler l'exonération des loyers pour la période de fermeture des entités concernées dans les conditions qui sont détaillées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'approuver les exonérations de loyer proposées pour un montant total, vous l'avez vu dans la DM, de 70 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je la mets aux voix, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Subventions aux associations et organismes

Monsieur Liguillon, toujours lié à la crise COVID, ce sont les subventions aux associations et organismes.

M. LAIGUILLON : Oui tout d'abord j'aimerais remercier ces associations et organismes de leur dévouement pendant cette crise. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions exceptionnelles ou complémentaires exposées dans la note explicative de synthèse qui sont toutes en rapport avec la crise sanitaire d'un montant total de 46 730 €.

M. LE MAIRE : Merci, oui Monsieur Jean Marc Abadie.

M. ABADIE : J'ai eu un peu de mal à pouvoir placer cette intervention dans la liste de délibérations proposées par votre majorité, car je n'y ai pas repéré ce qui pouvait traiter directement de la situation sociale qui s'aggrave depuis la crise sanitaire, comme vous le savez depuis le début de l'année. Alors au nom du groupe de Bihar Baiona, et à l'instar de nos interventions lors du conseil municipal du 15 octobre dernier, comme celle de la commission solidarité qui est pour l'instant une commission de l'entre soi avec quelques élus et chefs de service, nous vous redemandons Monsieur le Maire, c'était notre intervention lors du conseil municipal du 15 octobre, nous vous redemandons un vrai temps de réflexion, d'intelligence collective comme on dit aujourd'hui, en réunissant tous les acteurs du terrain, bien sûr les associations qui interviennent sur le terrain, les institutions, collectivités, afin qu'un travail d'état des lieux, de coordination, d'échanges et de propositions puisse se réaliser sur cette question de la précarité qui monte en puissance, comme tout le monde le sait, la grande bien sûr. Et là moi je tiens à féliciter la municipalité, puisqu'on en est aux félicitations, dont le personnel qui s'est investi, dont celui de Lauga, pour la coordination du dispositif que vous avez mis en place au premier confinement et à ce second confinement, avec les associations qu'on connaît, la Croix-Rouge, la Banque alimentaire, le Point Accueil Jour, la Table du Soir pour les repas du soir, ainsi que l'accompagnement très important des salariés d'Atherbea. C'est un travail remarquable qui est mené, qui est toujours à l'œuvre. Du coup on se dit que cet arrêté « anti-SDF » dont on ne parle plus mais qui est complètement inutile est venu mettre à mal cette initiative remarquable.

Je tiens à noter que la commission solidarité qui se retrouvait vendredi dernier, de par sa fonction essentiellement informative, nous a précisé qu'une réflexion était en cours pour la mise en place d'une mise à l'abri de ce public jusqu'au 31 mars. Il y a cette grande précarité mais il y a celle, comme vous le savez, qui est beaucoup plus insidieuse, elle est plus cachée. C'est celle qui touche aussi d'autres publics comme les familles monoparentales, on en a parlé,

et de plus en plus de demandeurs d'emploi et de travailleurs précaires, des personnes aussi qui peuvent se retrouver à la rue et qui pourraient bénéficier, comme ça existe pour les vélos, d'une bagagerie qui existe un peu partout dans pas mal de villes en France et en Europe. C'est sur cette population-là qu'il faut vraiment se pencher, et la Ville, pour nous, est la structure idéale pour coordonner cet état des lieux qui pourrait, on le souhaite et on le redemande, déboucher sur un conseil municipal dédié.

Nous, nous savons que c'est un travail conséquent, fastidieux, qui prend du temps, mais qui à notre sens permettra à la Ville, sous l'égide du CCAS puisque c'est sûrement son rôle premier, et au-delà des problématiques de logements insalubres du Point Accueil Jour, j'ai eu quelques infos par l'intermédiaire de Christian Murat qui a rencontré Madame Lauqué. Je crois qu'au-delà de ces problèmes de logements insalubres, du PAJ et de la Table du Soir, la Ville avec le CCAS pourrait être une force de coordination. Nous en tout cas, de notre côté, nous sommes prêts à y prendre part. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, effectivement vous saisissez l'occasion de cette délibération, et on ne va pas vous en faire grief, pour aborder cette question générale. Je voudrais que Madame Lauqué dise un certain nombre de choses là-dessus, et si nécessaire éventuellement je compléterais son propos. Madame Lauqué.

Mme LAUQUE : Donc juste une petite rectification, je n'ai pas rencontré Monsieur Murat. J'ai rencontré en effet des personnes d'associations qui sont sur le terrain. Certes Monsieur Murat a énormément travaillé mais aujourd'hui je n'ai aucun contact avec lui. Donc pour reprendre votre volonté de faire, en effet nous en avons parlé en commission solidarité vous l'avez dit, une réunion avec tous les acteurs concernés, ça, je crois que Monsieur le Maire vous avez répondu que nous allions le faire, mais il faut nous laisser, comme on vous l'avait dit, un petit peu de temps pour réunir ces personnes-là.

Deuxièmement le CCAS en effet déjà prend soin de plusieurs personnes comme vous l'avez dit, les familles monoparentales, les personnes seules. On essaye au maximum à travers le Clic, à travers l'épicerie sociale de pouvoir apporter de l'aide à toutes ces personnes.

Pour parler maintenant du Point Accueil Jour qui était un point d'actualité, c'est vrai que nous travaillons depuis plusieurs mois, puisque depuis l'été 2020 nous avons connaissance que ce local de Sainte Ursule qui a rendu beaucoup de services jusqu'au mois de juillet je dirai, puisque c'est avec la période du confinement que ces locaux se sont trouvés très exigus. Alors pour l'été, les bénévoles et les accueillis ont pu être satisfaits du lieu. Mais depuis l'été nous cherchons en effet une solution pour trouver un local je dirais encore provisoire, puisque la volonté est de construire un local définitif sur un terrain qui, aujourd'hui, se situerait à côté de la Table du Soir. Ces travaux demanderont énormément de temps, donc il faudra un local provisoire pour héberger le Point Accueil Jour.

Cette solution a été trouvée. J'ai contacté Atherbea hier à 14 heures pour les prévenir que ce local avait été enfin trouvé, après beaucoup d'essais de terrain, pour mettre des Algeco sur ces terrains, trouver aussi des locaux qui semblaient idéaux quand on ne visite pas. Mais quand on visite avec les services, et vous savez que nos services travaillent et travaillent bien, vous l'avez dit en commission de solidarité, vous avez remercié du travail sur Lauga et c'est vrai qu'on ne peut que s'en réjouir. Ce travail-là a demandé du temps pour trouver un local, ce qui a été fait. Il y a eu une mauvaise communication puisque Pantxika Ibarboure la présidente d'Atherbea était ravie de cette solution, j'ai essayé d'appeler la présidente du Point Accueil Jour dans la foulée, j'ai laissé un message, elle ne m'a pas rappelée. Et en effet entre-temps,

une lettre est arrivée sur le bureau de Monsieur le Maire pour signifier la fermeture du Point Accueil Jour. Ce problème-là a été résolu. Des travaux vont être faits, nous avons visité le local ce matin à 11 heures, des travaux vont être faits le plus rapidement possible. Mais dans l'intervalle, nous proposons aux associations qui sont le Point Accueil Jour mais aussi le Secours Catholique qui fait quand même un énorme travail pour ces personnes démunies, Secours Catholique sur les locaux duquel nous avons installé dernièrement un Algeco qui permet aux accueillis de prendre des douches avec un peu plus d'aisance qu'ils ne le faisaient au Point Accueil Jour, ou avant dans les vestiaires du stade Belascain.

Donc de ce côté-là aussi, il y a eu un plus côté mairie qui a aussi pris du temps, mais il faut du temps pour tout. Donc dans l'intervalle c'est le stade Didier Deschamps au premier étage qui sera mis à disposition du Secours Catholique et du Point Accueil Jour, pour que les accueillis puissent être reçus, je pense pendant une quinzaine de jours, le temps que le nouveau local mis à disposition du Point Accueil Jour, soit possible, qu'ils aillent sur ce local-là. Je crois avoir répondu pour le Point Accueil Jour.

La mise à l'abri, alors oui la mise à l'abri dès que Lauga fermera ses portes. Nous travaillons actuellement sur un local de mise à l'abri pour 15 à 20 personnes, nuit et jour, avec les chiens. Pour le moment, je ne peux pas vous en dire plus, si ce n'est que les services travaillent encore sur ce projet mais nous allons y arriver. Je crois avoir répondu, mais si j'ai oublié quelque chose, je suis à votre disposition.

M. ABADIE : Merci, merci, non ce qui manque, on le répète, c'est un chef d'orchestre, c'est une coordination. Les associations entre elles qui distribuent l'aide alimentaire ne se concertent pas entre elles, elles ont du mal à se retrouver. Ce sont des bénévoles qui sont en difficulté. La Croix-Rouge, on sait qu'ils manquent de personnel pour les maraudes, ils font un travail extraordinaire tous les soirs, ils étaient 2 l'autre jour alors qu'ils sont au minimum 4 normalement. Au Point Accueil Jour aussi, les bénévoles tournent, il y en a une cinquantaine actuellement. Ce qu'il faut, c'est les soutenir et faire en sorte que la Ville puisse être force de coordination j'allais dire, pour mettre tout ça en musique, pour faire un vrai état des lieux, pour déboucher sur une proposition, des propositions qui puissent en même temps anticiper la crise sociale et économique qui a commencé à se mettre en place depuis la crise sanitaire.

Mme LAUQUE : Sur la distribution des denrées alimentaires, vous savez que même au niveau de la Ville et au niveau du Département, il y a eu un essai de rassembler toutes les associations qui pouvaient distribuer des denrées alimentaires. Je pense que vous savez comme nous que ça a été très difficile. Par deux fois nous avons essayé, nous avons échoué par deux fois, chacun veut garder ses bénéficiaires. Je vous assure que pour avoir essayé de travailler sur le terrain, et je pense que vous le savez parce que vous côtoyez aussi ces associations, parce que non seulement les associations bayonnaises mais certaines aux alentours peuvent penser que des Bayonnais vont justement sur ces associations, pour prendre des paniers une ou deux fois par semaine. Il est très difficile d'arriver à rassembler toutes ces associations, mais Monsieur le Maire vous l'a dit, on va essayer de travailler sur ce sujet dès le début de l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Merci. Moi je pense qu'il n'y a qu'au conseil municipal de Bayonne, et je m'en félicite, où on peut avoir ce type de débat. Mais je suis en train de vous dire que l'action dont on est en train de parler relève désormais de la Communauté d'agglomération. Madame Lauqué s'exprime ici parce qu'elle était adjointe en charge des solidarités, mais les locaux dont on parle et qui vont permettre d'une part d'accueillir les SDF, les sans-abri lorsque le confinement s'arrêtera, tout comme le local qu'on envisage pour le Point Accueil Jour, ce sont

des locaux qui appartiennent l'un et l'autre à la Communauté d'agglomération. Et les travaux qui seront réalisés par cette Communauté d'agglomération seront bien sûr payés par la Communauté d'agglomération, et tout ça tout simplement parce que nous sommes la seule ville, la seule ville, à prendre des dispositions de cette nature, et il faut s'en féliciter.

Certes on avait cru au départ, s'agissant des sans-abri, qu'il y aurait un autre centre qui pourrait se mettre en place du côté d'Hendaye, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz. Le préfet est venu dire qu'il était prêt à financer, comme il le fait d'ailleurs pour ce qui concerne le fonctionnement pour Lauga, et nous n'avons eu aucune proposition d'aucune municipalité pour mettre à disposition, puisqu'il ne s'agissait que de mettre à disposition, un local. Alors je veux dire ici que ces questions sont des questions très complexes, on essaye à l'échelle de notre ville de faire ce qu'on peut. On met à disposition des locaux et Lauga va, dès qu'on va déconfiner, être utile pour les activités sportives, c'est quand même sa vocation première, et c'est la raison pour laquelle on se met effectivement en situation de pouvoir trouver une solution de repli.

On essaye de faire les choses du mieux que possible, je sais qu'il y a des jusqu'au-boutistes, des personnes qui considèrent qu'on pourrait en faire davantage etc. L'action sociale communautaire date de 2018 et croyez bien que ce n'est pas forcément évident de mettre en place une administration pour arriver au bout de tout cela. Je dirai la même chose pour Pausa, notre lieu d'accueil des migrants, qui est géré aussi par la Communauté d'agglomération, et dont le coût, près d'un million par an est supporté aussi par la Communauté d'agglomération.

Je termine en disant une chose. Le vrai sujet - d'ailleurs on l'abordera tout à l'heure avec le PLH - c'est la question du logement des personnes défavorisées. Parce que la grande précarité c'est d'abord des personnes qui ne peuvent pas avoir un toit. On évoquera cette question tout à l'heure, j'y reviendrai personnellement pour vous dire comment, en tant que Président de la Communauté de l'agglomération, je vois les choses, parce qu'il faut prendre les choses par le bon bout. Si on considère que c'est avant tout par le droit au logement, et c'est ce que vous prônez et c'est ce sur quoi aussi on est d'accord, que l'on va régler les choses, encore faut-il qu'on répartisse, je vous dis bien on est à Bayonne, et qu'on répartisse aussi sur l'ensemble du territoire cet effort envers les plus démunis.

On a fini par oublier la délibération, mais ce n'est pas bien grave. Je vous propose de passer au vote parce que Monsieur Laiguillon commence à s'inquiéter que sa délibération ne soit pas votée. Il n'y a pas d'abstention, on avait bien compris qu'il n'y avait pas de vote contre non plus, la libération est adoptée je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

8. Médiathèque – Extension restructuration – Approbation de l'avant-projet définitif et avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût des travaux et le forfait définitif de rémunération

Monsieur Ugalde, pouvez-vous présenter le rapport suivant ? Il est important, il concerne la médiathèque.

M. UGALDE : Oui effectivement, ça concerne un équipement particulièrement structurant de notre centre-ville, je dirais de notre ville tout simplement d'ailleurs, puisqu'on sait le rayonnement qui s'accorde à la médiathèque de Bayonne, c'est-à-dire que je suis même loin du compte en ne parlant que de la ville de Bayonne compte tenu du rayonnement de cette

médiathèque, y compris sur le pays basque intérieur et sur le sud des Landes. Il suffit de se référer à la qualification de la liste d'abonnés pour s'en convaincre. Il s'agit effectivement de l'extension-restructuration de cet outil, l'approbation de l'avant-projet définitif et l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût des travaux et le forfait définitif de rémunération. En raison de l'évolution du programme de travaux de la médiathèque, des études de conception et leurs conséquences financières qui rendent par ailleurs nécessaire la conclusion de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, mais également en raison de l'extension de la mission forfaitaire pour les aménagements extérieurs, selon les termes développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le programme modifié et l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel des travaux estimé à 10 077 430,20 € HT, de même que le forfait total définitif de rémunération fixé à 1 516 082,18 € HT et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Deshoulières et Jeanneau.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. Sur ce rapport, je vois le bras levé de Madame Herrera et d'Alain Duzert. Madame Herrera, vous avez la parole.

Mme HERRERA-LANDA : Merci Monsieur le Maire. Chers et chères collègues, comme tous les Bayonnais et les Bayonnaises, nous attendons avec impatience la réalisation des travaux d'extension-réhabilitation de la médiathèque de Bayonne dont la configuration actuelle date des années soixante-dix. C'était à l'époque la première médiathèque d'Aquitaine, donc cette configuration ne correspond plus à l'évolution des normes en matière de services et de besoins. L'enjeu de cette rénovation est d'autant plus important que l'attractivité de la médiathèque reste très forte, avec plus de 10 000 abonnés et une fréquentation très significative de son site internet. Cette attractivité liée à la grande richesse du fonds documentaire, à ses spécificités, à l'hébergement du portail de fonds documentaires basques Bilketa, à son riche programme culturel, et enfin au travail quotidien et à l'engagement des 33 agents, 35 si on compte les agents de Bilketa, qui exercent différentes fonctions au sein de la médiathèque.

Le projet d'extension-restructuration nous a été présenté dans le cadre de la commission culture la semaine dernière. Nous vous remercions d'ailleurs d'avoir répondu à notre demande formulée de présentation des dossiers en commission, avant leur vote en conseil municipal, on en a d'ailleurs parlé tout à l'heure. Cette présentation et la délibération nous conduisent à formuler quelques réflexions et propositions. Alors nous souscrivons d'abord au contenu de la délibération qui vise à approuver l'APD et à adapter le marché de maîtrise d'œuvre afin d'intégrer des nouvelles contraintes, d'associer au projet de médiathèque la réflexion relative aux aménagements des espaces publics et des rues adjacentes. La proximité immédiate de la cathédrale et les enjeux historiques et patrimoniaux font effectivement de ce site un lieu remarquable, ce qui suppose une réflexion globale et non pas segmentée.

La délibération, troisième point, engage le maître d'œuvre sur la maîtrise du coût prévisionnel, cette mention spécifique correspond très certainement à votre volonté d'éviter ou de limiter la contagion inflationniste observée sur certains chantiers par le passé, ou sur certains chantiers en cours, et on ne peut que s'en féliciter.

En revanche, nous restons sur notre faim et nous avons évoqué ces points en commission, mais nous pensons qu'il est important de les porter en conseil municipal. Ils concernent des éléments qui sont à la fois des contributions et des éléments de réflexion. En premier lieu sur la participation citoyenne. Au regard du nombre de Bayonnais et de visiteurs qui fréquentent le site et des attentes fortes, ce projet nous paraît constituer une réelle opportunité pour, dans

un premier point, mener une enquête sur les besoins et les attentes en matière de services auprès des Bayonnais. Cela n'a semble-t-il pas été fait.

Deuxièmement, organiser régulièrement des réunions de chantier, à l'image de ce qui est proposé dans certaines communes, pour les équipements publics, salle polyvalente, piscine etc., ce qui permet à la fois d'associer les habitants, et ce qui permet aussi une réappropriation progressive des lieux.

Troisièmement, associer véritablement les habitants à l'aménagement d'un parvis, non pas « végétalisé » mais « végétal », répondant au besoin de présence d'arbres en terre manifesté par les citoyens. Certains écrivent d'ailleurs sur les murs à ce propos dans la ville, et faisant écho au mouvement spontané de « défense du magnolia », c'est moi qui l'ai interprété ou qui l'ai appelé comme ça, déjà initié. Ça, c'est sur le plan de la participation citoyenne.

Sur le plan des services, la nouvelle médiathèque intégrera des fonctionnalités élargies, en particulier un auditorium qui fait défaut, des espaces de lecture hybrides qui en feront un lieu polyvalent dans cet usage. Mais la notion de « tiers lieu » utilisée en commission supposerait par exemple d'intégrer un bar cafétéria avec accès sur l'extérieur que l'on retrouve dans la plupart des sites de ce type, c'est l'essaimage du modèle dit « Beaubourg » qui avait été le précurseur dans ce domaine. L'argument de non-concurrence avec les autres commerces bayonnais évoqué ou avancé en commission ne nous semble pas recevable, car ce type d'offre bien dimensionné ne s'inscrirait pas en concurrence mais, au contraire, en complémentarité avec l'offre des services bayonnais, et constituerait un élément d'attractivité addictive ou additive de la bibliothèque ou de la médiathèque et contribuerait à son autofinancement. C'est un sujet sur lequel nous avons été amenés à travailler par ailleurs. Nous sommes à votre disposition pour vous emmener visiter des sites sur lesquels, véritablement, cette dimension est intégrée et constitue un élément additionnel en termes d'animation, d'attractivité, de services et également d'autofinancement sur le site.

Troisième point sur lequel nous voulons attirer votre attention, c'est le plan intercommunal. Le projet nous a été présenté sans référence aux autres médiathèques du BAB qui ont leur richesse et leur complémentarité. Le caractère segmenté et isolé de cette présentation est en contradiction avec les usages culturels, scolaires, universitaires et touristiques, marqué par une forte mobilité. Nous savons qu'un travail est engagé au niveau de l'agglomération en matière de mise en réseau des bibliothèques, mais il nous semble, en regard des spécificités du BAB qu'une réflexion commune devait être engagée entre ces services publics afin qu'ils travaillent mieux en synergie, et avec une plus grande ambition collective au service des usagers, qu'ils soient permanents ou de passage.

Pour conclure, quelques points de vigilance qui, me semble-t-il, devraient être partagés par l'ensemble du conseil municipal. Le premier concerne le respect et la maîtrise du budget prévisionnel et des participations extérieures, on parle de subventions attribuées au projet afin bien sûr de limiter l'engagement communal, sans dégrader le projet tel qu'il est imaginé. Il semblerait que le retard dans la conduite du projet de sa présentation en conseil municipal ait déjà pour conséquence la diminution de certaines œuvres, en particulier celles qui pourraient ou qui auraient pu être attribuées par la DRAC. Pouvez-vous nous le confirmer ou l'infirmier ?

Le deuxième point est relatif à la capacité technique et humaine des services de la commune à moyens constants à mener en parallèle, sur la période 2021-2025, quatre chantiers de grande importance : le musée Bonnat-Helleu, la médiathèque, l'école du Prissé, le Campus AB et d'autres travaux de « moindre ambition » en cours. Des recrutements vont-ils être opérés

pour assurer un bon contrôle des opérations et veiller ainsi à respecter les délais des chantiers ? Certaines maîtrises d'ouvrage sont transférées, mais mécaniquement la maîtrise d'ouvrage suppose quand même une vigilance des services communaux. Qu'en est-il des mesures qui sont prises dans ce domaine ? A propos des délais que je viens d'évoquer, une question très précise : les fouilles préventives dans un secteur particulièrement riche en témoignages du passé ont-elles déjà été conduites ou pas ?

Enfin nous mettrons à profit ce dossier culture pour vous relayer la demande de citoyens bayonnais relative à un autre chantier en cours, chantier voisin, qui est la date de livraison du Centre d'interprétation du patrimoine dont on a parlé en commission culture au début du précédent mandat, mais qui n'est toujours pas livré. Nous vous remercions par avance des réponses qui seront apportées à ces différentes questions.

M. LE MAIRE : Merci Madame Herrera. Alain Duzert.

M. DUZERT : Oui merci Monsieur le Maire, chers et chères collègues, cette délibération continue à donner raison à nos interventions d'octobre et de décembre 2018, 2 ans déjà. Nous dénonçons déjà les perspectives de dérive financière sur un projet ne reflétant pas réellement les coûts prévisibles estimés par nos services lors du jury, estimation à plus de 10 700 000 €, pour la seule médiathèque, au lieu des 800 000 € estimés par l'architecte à l'époque, quand on parle de dérive comme vient de dire Sophie, voilà, donc bien en deçà de l'enveloppe pour ce jury. Nous mettions déjà en doute la sincérité de ces montants, je m'étais exprimé, vous vous en rappelez certainement, lors du vote du jury. Nous avons dénoncé cette dérive prévisible, comme votre mandature nous y habitue hélas, l'Atalante pour le cinéma, musée Bonnat-Helleu par exemple.

Aujourd'hui, si on regarde la délibération, nous en sommes à 9 800 000 € pour travaux mobiliers extérieurs et square. Je renvoie aux estimations des services lors du jury qui avaient fait un sacré boulot, qui estimaient d'après les prévisions à 11 400 000 €. Aujourd'hui cette délibération sur l'avant-projet et l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre n'est que la conséquence de vos choix. Il nous manque toujours le montant global du programme, son plan de financement. Nous souscrivons, comme il y a 2 ans, à l'intérêt de ce projet de rénovation sur site, mais nous refusons de cautionner cette nouvelle dérive financière prévisible quoi qu'on en dise, quoi que vous écriviez. De plus sur l'aménagement du square et des rues adjacentes, au-delà du regard sur l'homogénéité et le financement, cette artificialisation des sols au moment où vous lancez une étude sur les îlots de chaleur, vous trouverez que c'est un petit peu « marrant », « cynique », je ne sais pas, ça nous interpelle.

Et aussi, une autre interpellation qui vient côté rive droite, c'est quid de la bibliothèque place des Gascons, on dira « petite Zup » en anciens francs. De toute façon, quelles que soient vos réponses que nous espérons les plus argumentées possible, nous ne prendrons pas part au vote. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, oui Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Monsieur le Maire, ce ne sera pas très long. On est tous d'accord que la rénovation de cette médiathèque est une nécessité. Elle rayonne peut-être mais elle rayonne bien moins que celle de Mont-de-Marsan, de Biarritz ou d'Anglet vu son état vieillissant qui nécessite forcément une rénovation. Nous sommes tous d'accord que la rénovation est une nécessité. Le coût, mon collègue l'a évoqué, est évolutif. Il interroge effectivement, même si ça reste un service public fondamental. Son contenu culturel nous a été présenté de façon sommaire, et il ne semble pas encore peut-être clairement défini, en tout cas dans, d'une part

la relation qu'il peut y avoir avec les autres médiathèques du territoire mais aussi du sud des Landes. On pense notamment aux fonds régionaux, aux fonds basques qui ont franchement été développés mais on ne comprend pas trop les liens qu'il peut y avoir avec les autres médiathèques.

Le lieu de vie que ça pourrait représenter effectivement, lieu de conférences, de spectacles en lien avec l'audiovisuel, le livre, et également un point essentiel ici je crois à Bayonne, comme dans d'autres communes, c'est la lutte contre l'illettrisme qui serait confinée plutôt à la médiathèque des Hauts-de-Sainte-Croix. Je pense qu'on aura besoin de plus d'informations sur le contenu, faire une enveloppe qui est nécessaire et indispensable, c'est bien sûr, qui aura un coût évidemment, c'est une chose. Mais le contenu ne semble pas encore clairement défini, en tout cas celui qui nous a été présenté en commission. Et quid de la médiathèque des Hauts-de-Sainte-Croix ? Est-ce qu'on la ferme ? Est-ce qu'on la garde ? Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Esteban. Alors je vais demander à Monsieur Ugalde de préparer des réponses.

M. UGALDE : Monsieur le Maire je vais essayer d'aller assez vite mais les réactions ont été suffisamment précises pour que j'aie directement sur les points qui me semblent les plus importants. Pour ce qui concerne la participation citoyenne, je réponds là à Sophie Herrera, il va de soi que nous sommes très exactement dans cet état d'esprit aujourd'hui. C'est même à mon avis une des marques assez innovantes de ce projet que d'imaginer, en particulier avec ceux qui représentent les profils les plus révélateurs de la fréquentation de cet outil, d'imaginer avec les principales personnes qui fréquentent cette médiathèque, une possibilité de dialogue le plus serré possible. Isabelle Blin s'y emploie et c'est une des missions d'ailleurs que nous lui avons confiées, afin qu'effectivement cet outil réponde le plus possible aux nécessités du moment. On sait qu'en matière de lecture publique en particulier, les besoins sont très différents d'il y a encore une dizaine d'années. Il faudra qu'en termes de nouvelles technologies, en termes aussi de mélange générationnel, on réponde à beaucoup d'impératifs, et cela ne peut pas se faire bien sûr dans le secret d'un cabinet d'architectes.

Les réunions de chantier, ça aussi c'est un élément important parce que ça supposerait des points d'étape de chantier, c'est une autre culture, et incontestablement à aborder dans ce type de chantier qui est un chantier très important. Mais nous sommes sensibles à cette remarque, et pour tout vous dire, nous sommes déjà sur un échancier précis, avec des possibilités, pour vous comme pour nous, de suivre l'évolution de ce chantier, de savoir en particulier si les impondérables, qui sont toujours possibles dans un terrain aussi contraint sur le plan historique voire préhistorique, si ces impondérables sont gérés dans les temps prévus. A ce sujet, je tiens à vous dire qu'effectivement les principales études sont faites, et que nous pouvons maintenant parler d'un échancier en termes de travaux, tout simplement parce que nous sommes rassurés sur beaucoup de points en matière de recherches préhistoriques.

Vous dire aussi que la passion qui a pu entourer en particulier le magnolia qui a, en quelque sorte, été le vecteur de communication, l'arbre autour duquel beaucoup de palabres, en l'occurrence c'était un arbre à palabres, se sont installées. Cet arbre, lui, sera sauvé, même s'il peut avoir, il faut quand même le savoir aussi, des racines en particulier très intrusives qui posent pas mal de problèmes aux architectes. Mais l'arbre sera préservé, reste à savoir comment nous allons organiser l'espace public jusqu'à la cathédrale. Ça, c'est un vrai problème aujourd'hui et qu'il convient d'ouvrir à la concertation. Nous ne manquerons pas de le faire parce qu'indépendamment du souci de préservation des arbres, nous avons quand même un

souci aussi qui consiste à préserver la vocation d'ouverture de la lecture le plus possible sur le parvis lui-même, parce que l'architecte a travaillé dans cet esprit. Et il convient donc de rendre compatible la nécessité de préservation d'arbres, voire d'en implanter de nouveaux, avec, quand même, la vocation première de cet outil qui est de favoriser la lecture, et l'extérieur de ce bâtiment jouera son rôle dans la matière.

L'idée du « tiers lieu », nous en avons parlé à la commission culture, c'est effectivement une volonté de la municipalité que d'aller au-devant d'une nouvelle pratique de la médiathèque. C'est un lieu de vie très particulier, surtout d'ailleurs parce que cette médiathèque n'a pas grand-chose à voir avec ses principales voisines. Nous ne sommes pas dans les mêmes problématiques, il s'agit là d'un véritable outil, un outil de vie de ville en quelque sorte. Cette médiathèque doit être au rendez-vous de beaucoup d'enjeux en matière de « culture de centre-ville » en quelque sorte. Beaucoup de profils différents seront concernés par cette médiathèque. Il conviendra d'associer donc et les générations et tous ceux qui peuvent avoir quelque chose à voir avec une médiathèque au sens large aujourd'hui. Donc effectivement, ce sera un « tiers lieu » dans le sens où il dépassera largement les vocations qu'on peut connaître jusqu'à présent aux médiathèques traditionnelles.

C'est la raison pour laquelle le bar-cafétéria n'est pas un concept que vous défendriez contre nous Sophie, puisque en l'occurrence il est prévu dans les plans initiaux, ce bar cafétéria, il suffit simplement en revanche d'en doser la vocation précise. Et c'est en cela que nous ne manquerons pas, puisque vous parliez de concertation tout à l'heure, nous ne manquerons pas non plus de parler avec les professionnels des débits de boissons en général et de la restauration, pour savoir comment la proposition de la médiathèque sera compatible avec des activités privées que nous n'entendons pas concurrencer directement. Mais tout cela est en voie de solution, parce qu'on peut préserver la convivialité du lieu, sans aller bien sûr manger un quelconque chiffre d'affaires d'un établissement entourant ce même lieu. Il va sans dire donc que ce bar-cafétéria existera, mais dans les limites que je viens d'évoquer.

Les autres médiathèques, là pour le coup on est en relation avec les médiathèques d'Anglet, de Biarritz, de Saint-Jean-de-Luz. On travaille même au transfrontalier pour tout vous dire, sauf que les histoires de ces médiathèques sont différentes, que leur degré d'évolution n'a pas grand-chose à voir les uns avec les autres. Donc il faut aujourd'hui que l'on mette en place un système qui n'est pas si facile que cela à mettre en place, parce qu'il y a aussi, tout basiquement d'ailleurs déjà, un problème de compatibilité de quelques outils informatiques, que l'on résoudra certes, mais il faut savoir qu'aujourd'hui nous sommes sur ces sujets-là. On ne peut pas imaginer la capitalité culturelle de Bayonne sans que la médiathèque elle-même assume sa responsabilité en la matière. Nous sommes donc au carrefour, à une convergence de toutes les médiathèques autour des propositions des uns et des autres. Car vous avez raison de le dire Sophie, les propositions sont souvent complémentaires, et il ne s'agit pas de créer déjà des outils de doublons ou de triplons.

L'artificialisation des sols, vous l'avez évoquée, je ne vais pas revenir sur le fait que nous devons rendre compatible la vocation première de l'outil avec la préservation environnementale qui est aussi notre souci. A ce propos d'ailleurs, il faut savoir que sur le plan de l'énergie, nous avons aussi beaucoup travaillé pour que ce bâtiment fonctionne dans des conditions qui soient admissibles et compatibles avec les nouvelles règles environnementales. Je pense en particulier à cette paroi de verre qui pose ces problèmes et pour laquelle nous sommes en train de trouver des solutions qui ne seront pas, d'ailleurs, dans la climatisation

qu'on nous a dite déjà un peu dépassée pour répondre à ce type de paramètres. Mais je ne vais pas entrer dans les détails. Sachez simplement qu'on est vraiment sur ce sujet.

Je vais aller très vite, simplement sur la critique ou en tout cas la restriction qu'évoque Mixel sur l'illettrisme qui serait concentré sur Sainte-Croix. Alors, qu'on n' imagine pas qu'on ait une simple envie de stigmatiser quelque quartier que ce soit à Bayonne. J'espère que ce n'était pas d'ailleurs le sens de votre propos Mixel. Il va sans dire que des problématiques très précises au quartier des Hauts-de-Sainte-Croix se posent aujourd'hui en termes de lecture publique. Il serait d'ailleurs regrettable de ne pas tenir les choses ici. Mais il n'est pas question pour nous d'imaginer une médiathèque à deux vitesses où je dirais les lecteurs initiés seraient concentrés sur le centre-ville de Bayonne, et les gens en difficulté à Sainte-Croix. Ce n'est pas tout à fait la philosophie qui nous anime depuis longtemps, et nous n'allons pas changer de philosophie sur ces questions-là. L'illettrisme est bien, hélas, un problème qui concerne aussi le grand Bayonne et tous les quartiers de la ville. Mixel, vous vouliez m'interrompre ?

M. ESTEBAN : Juste, c'était que la question de l'illettrisme soit centrale dans la médiathèque centrale également. Ma question par rapport aux Hauts-de-Sainte-Croix c'est savoir ce qu'allait devenir cette médiathèque. Est-ce qu'elle va fermer ? Merci.

M. UGALDE : Je laisserai Monsieur le Maire répondre sur la globalité du projet, parce qu'il s'agit là d'un projet qui est intégré dans une véritable vision urbanistique de ce site de Sainte-Croix. Il ne faut pas surtout envisager cette médiathèque des Hauts-de-Sainte-Croix indépendamment de toute une problématique urbanistique en l'occurrence. C'est d'ailleurs ce qui fait l'objet d'une concertation je sais assez élargie, au-delà de la problématique de la médiathèque, pour que nous puissions répondre aussi à la nouvelle vision que nous avons de ce quartier. Car il n'est pas question qu'il y ait un îlot totalement isolé de la problématique générale que serait la médiathèque en l'occurrence. Monsieur le Maire, sur ce plan-là, a des visions beaucoup plus généralistes que les miennes. Il pourrait être plus précis sur sa réponse.

Je voudrais terminer sur la « dérive financière » que stigmatise Alain Duzert, c'est du +2,63 % sur l'enveloppe globale, je le rappelle quand même. Donc on peut avoir une vision, sans tomber dans la sémantique, très particulière de ce qu'est la « dérive ». Moi j'estime qu'on n'est pas tout à fait dans exactement ce qui pourrait correspondre à ce que Bernard Pivot pourrait qualifier de « dérive », pour rebondir sur ce qu'a pu dire Mathieu tout à l'heure. Puisque tout le monde aime la sémantique ce soir, je me permets d'y mettre aussi mon grain de sel. Donc 2,63 % sur l'estimation initiale, compte tenu de l'évolution du chantier, des difficultés souterraines que nous avons pu aborder, je n'estime pas que ce soit une « dérive », en tout cas je trouve le mot très fort. Nous avons été très, très vigilants, et comme vous êtes suffisamment durs, je dirais, sur certains chantiers qui ont pu connaître des surcoûts plus considérables, je pense que ce mot-là n'est pas tout à fait adapté à la situation que nous traversons. En tout cas, c'est un sentiment qui anime la majorité municipale, +2,63 %, nous n'avons pas à rougir de ce surcoût, d'autant plus qu'il est causé, je le répète, par des impondérables ou des nouveautés qui ont caractérisé ce chantier, et vis-à-vis desquels il a fallu s'adapter.

Voilà généralement ce que j'ai pu répondre à toutes ces questions, à toutes ces remarques. Il va sans dire qu'au-delà de la séance de ce soir, je serai à la disposition de tous pour aller plus au fond de ce dossier qui doit nous animer les uns et les autres. Mais j'ai constaté que sur ce plan-là l'unanimité était totale, sur la pertinence de l'outil que nous défendons ici Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. Une des questions portait sur le CIAP, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, je crois que c'est Madame Herrera qui a posé la question. Madame Castel ?

Mme CASTEL : Oui Monsieur le Maire, quelques informations effectivement sur l'actualité du chantier du CIAP. Je pense que vous avez tous constaté que depuis quelques semaines ce chantier avait redémarré, et qu'un grand nombre d'entreprises intervenaient. Il y a eu un moment très important dans le déroulement de ce chantier actuel. Il y a à peu près un mois, il y a eu le retrait des étais qui protégeaient la cave gothique, la cave du XIV^e siècle, ces étais qui avaient été installés justement durant tout le temps du chantier de la résidence de l'îlot de la Monnaie. Inutile de vous dire que lorsque j'ai eu l'immense chance de pouvoir rentrer dans cette vaste cave, parce que rappelons que sa hauteur est presque de 6 mètres, et sa longueur de plus de 17 mètres, lorsque j'y suis rentrée, sans la présence des étais, ça a été vraiment un moment d'éblouissement. Il n'y a pas d'autre mot. Retirer les étais c'était bien, mais il fallait aussi décaisser, donc ont été retirés plus de 40 m³ de terre de façon à en faire un espace absolument grandiose. Ce sera le point d'orgue, même si on est dans une cave, du parcours que feront tous nos visiteurs, qu'ils soient Bayonnais ou touristes, tout ce parcours qu'ils feront dans le CIAP, pour lequel l'entrée est rue des Gouverneurs.

Un point aussi, pour les anciens, peut-être que d'ici à la prochaine ouverture prévue au public située à peu près au début du mois de mai, peut-être qu'on pourra refaire un point sur ce CIAP, bien que là on n'est pas encore au stade des finitions, mais on n'en est pas loin. A l'extérieur, lorsque vous rentrerez dans le CIAP, vous aurez le plaisir de retrouver une des fameuses guérites qui étaient présentes lorsque la Caisse d'épargne était encore en place. Elle n'était pas à l'emplacement du temps de l'hôtel des Gouverneurs, parce qu'au départ c'était vraiment rue des Gouverneurs, elles avaient été effectivement réinstallées côté rue de la Monnaie. Là, une des deux guérites va être réinstallée à l'entrée du CIAP.

Des aménagements extérieurs aussi vont être faits, de façon à ce que les visiteurs puissent déambuler et apprécier déjà un certain nombre d'informations, de médiation, dès l'entrée du CIAP, dès que nous aurons passé la grille, puisqu'il y aura un ruban qui va se dérouler dès l'entrée du CIAP jusqu'à la cave. Tout le long de ce ruban en particulier, il y aura des informations et à l'extérieur - je sais qu'on apprécie bien - ça sera des propositions d'avant et d'après, sur des vues de Bayonne. Et puis après vous rentrerez dans le CIAP. Un certain nombre de propositions... comment dire, je ne trouve pas les mots excusez-moi, en fait je les vois mais je n'arrive pas à trouver les mots. Donc une scénographie très particulière, c'est-à-dire que la scénographe qui a été retenue a été très influencée par tous les volets et les contrevents du centre ancien. Ce sont donc des volets et des contrevents qui vont faire partie de la scénographie et qui permettront l'installation de tous les supports d'information.

Il y aura une table numérique qui permettra d'apprécier avec cette planche l'évolution de la ville. Il faut savoir que dans ce CIAP est intégrée la dimension des langues, puisque tous les propos seront traduits en 5 langues, français, euskara, espagnol, anglais, et gascon. Dès que l'on peut, avant même une ouverture dite officielle, nous vous proposerons, quand la période sera la plus facile, après le déconfinement, on vous proposera un temps de visite de ce CIAP. Voilà ce que je pouvais dire à cet instant.

M. LE MAIRE : Vous aurez mesuré la passion que Madame Castel a sur ce dossier, qui est un dossier au long cours parce qu'il a subi beaucoup, beaucoup, beaucoup de retard, lié comme vous le savez à des sinistres qui se sont déroulés sur ce chantier. Je voudrais juste dire parce que, sa modestie dût-elle en souffrir, que Madame Castel est vice-présidente nationale de

l'association Sites et cités de France, et qu'elle représente désormais la Région Nouvelle Aquitaine dans cette association nationale qui est présidée par Martin Malvy, un nom qui dit quelque chose à beaucoup de personnes ici, et qui fait un travail remarquable d'ailleurs sur les questions de patrimoine, ancien maire de Figeac, et ancien Président du Conseil régional, chacun le sait, et d'autres responsabilités, ancien Ministre aussi, à l'époque de François Mitterrand, en charge du Budget. Donc félicitations Madame Castel, parce que vous nous aviez caché ça. Mais moi, j'ai eu des informations.

Mme CASTEL : Je vous remercie Monsieur le Maire mais je vous les avais communiquées personnellement.

M. LE MAIRE : Oui mais on m'avait envoyé l'info aussi, parce que Martin Malvy m'avait envoyé un petit message. Alors tout ceci était confirmé.

On n'a pas répondu à deux choses, par rapport à vos questions, je vais faire très, très vite. « Quid de la bibliothèque de la place des Gascons ? » Si Yves Ugalde ne peut pas répondre plus avant, c'est qu'en réalité ce dossier est un dossier qui est devenu un dossier Communauté d'agglomération, alors non pas que la Communauté d'agglomération ait la compétence en matière culturelle, pas encore, mais que tout simplement elle a la compétence en matière de politique de la ville, et la place des Gascons est évidemment au cœur même de la politique de la ville. Et nous avons souhaité que ce dossier, pour bénéficier du maximum de financement, puisse être géré à ce titre à la Communauté d'agglomération. Nous sommes aujourd'hui sur un taux de financement extérieur qui sera, pour la bibliothèque des Gascons, de l'ordre de 70 à 80 %, le bénéfice doit se retrouver en quartier politique de la ville.

Cela dit, je ne suis pas en mesure pour autant de vous dire quand les travaux seront faits. Les services de la coopération travaillent là-dessus. Il y a des programmes et des projets qui ont été d'ores et déjà présentés. Vous le savez, on avait fait une réunion publique *in situ*, je ne me rappelle plus qui d'entre vous y était, mais je sais qu'il y avait un certain nombre de personnes, et qu'on avait envisagé, ce qui avait d'ailleurs un petit peu inquiété un certain nombre de personnes présentes, c'est que cette bibliothèque-médiathèque puisse disparaître. Or il n'était pas du tout question de faire disparaître cette bibliothèque-médiathèque, mais éventuellement de la déplacer, mais de la déplacer de quelques mètres seulement, l'objectif étant *a priori* d'ouvrir la place des Gascons qui souffre actuellement d'un « défaut congénital », qui tient au fait qu'effectivement cette place, et les places généralement ne sont pas fermées, mais celle-là est quasiment fermée.

Donc cette bibliothèque devrait pouvoir, mais ça sera quelque chose qui sera présenté ultérieurement, parce que ça sera présenté ici même, et vous le verrez dans le cadre la commission culture, mais dans quelques mois encore, de sorte qu'effectivement cette bibliothèque-médiathèque, dans tous les cas de figure, sera maintenue. Pour le coup elle sera neuve, elle sera beaucoup plus modernisée également. Je rappelle qu'elle est très fréquentée et que nous avons, vous parliez tout à l'heure de 10 000 personnes, et c'est un taux considérable pour une commune moyenne comme la nôtre, c'est un nombre considérable de personnes intéressées par la lecture publique.

L'autre question, quelqu'un a demandé : « mais le plan de financement ? », quelqu'un a dit aussi : « mais ça a tellement tardé qu'il semblerait que vous ayez perdu quelques sources de financement ». Là, 40 % des travaux seraient pris en charge par la DRAC, tout ceci nous ayant été confirmé par une rencontre récente que j'ai eue avec Monsieur David Tollis à Paris, avec la Ministre actuelle de la Culture, Madame Bachelot. La Région a confirmé et ça, Mathieu Bergé

le sait, parce qu'il avait participé à ces rencontres, son soutien est à hauteur de 12,5 %, je pense que c'est toujours le cas Monsieur Bergé. Nous devrions avoir le FSIL, c'est le Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Comme les nouvelles sont plutôt bonnes de ce point de vue, le FSIL devrait nous apporter près de 200 000 €. Nous discutons avec le Département actuellement pour la part qu'il prendra, parce qu'il intervient également sur les bibliothèques-médiathèques. Voilà où en est grosso modo le tour de table.

Je viens de dire que la Communauté d'agglomération était dans le dossier, au titre de la politique de la ville. Donc, ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que ces 80 % de financement extérieur, on ne les aurait pas eus si ce n'était pas au titre de la politique de la Ville, porté par la Communauté d'agglomération. Je ne suis pas sûr qu'on ait répondu à toutes les questions parce qu'il y en avait beaucoup. Madame Herrera ?

Mme HERRERA-LANDA : Il y avait juste une question qui ne porte pas spécifiquement sur la médiathèque, mais qui porte sur la conduite parallèle ou simultanée de chantiers d'importance sur Bayonne, et les conséquences sur la mobilisation de ressources humaines, d'éventuels recrutements et le suivi des chantiers qui passe par de la maîtrise d'ouvrage déléguée parfois, mais qui suppose aussi une forte vigilance de la commune.

M. LE MAIRE : C'est l'occasion pour moi de dire que les services sont très, très sollicités par ces projets, parce que vous avez raison de dire « il y a beaucoup de projets ». Le service ne peut pas tout faire en effet, et que chaque fois que cela est possible, sans pour autant que ça puisse gêner le suivi d'une opération, on peut effectivement trouver des appuis extérieurs, donc externaliser éventuellement certaines prestations. Mais on ne le souhaite pas trop, parce que ces dossiers sont, et on le constate, beaucoup mieux suivis lorsqu'effectivement ils le sont par nos services. Alors vous avez raison de dire « ils sont très sollicités », là nous sommes aujourd'hui à effectif égal. Alors je sais que le Directeur général des services techniques qui souhaiterait, c'est comme beaucoup de directeurs, que l'on puisse augmenter les effectifs, trouvera peut-être mon propos un peu sévère. On essaiera de voir ça, avec les équilibres budgétaires globaux.

Mais c'est vrai que s'il y a bien un service qui est à flux tendu, c'est bien celui-là, c'est la direction générale des services techniques, et certaines directions à l'intérieur de cette direction. Je dois vous dire que nos services travaillent de manière remarquable, et qu'il ne faut pas non plus trop tirer, excusez-moi, sur la ficelle. Dans les périodes que nous vivons actuellement, il y a des tas de missions complémentaires qui viennent s'ajouter, et qui n'étaient pas prévues initialement. Sans doute qu'il faudra peut-être se poser ce type de questions, pour tout vous dire Madame Herrera, vous avez posé la bonne question là-dessus, et on verra. Maintenant, ce chantier, on vous en a donné tout à l'heure le calendrier global, il s'étend dans le temps, dans la durée, comme vous avez pu le voir.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, si Yves Ugalde n'a pas quelque chose à ajouter, que l'on passe aux voix, et je n'ai pas très bien compris le sens du vote. Voilà vous l'avez dit, non-participation au vote, et vous aussi ? Vous votez pour, excusez-moi, non-participation au vote et la majorité, donc abonde dans ce sens, pour voter pour. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 7, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

9. Médiathèque – Numérisation de fonds basques – Revue Gure Herria – Avis de publication

On passe, toujours avec Monsieur Ugalde, à la numérisation des fonds basques. Vous en parlez Madame Herrera, il y a quelques instants, on est très fier effectivement de ces fonds basques qui sont d'une richesse assez méconnue. Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Oui ça concerne plus particulièrement la numérisation vis-à-vis de la revue Gure Herria, avec son avis de publication. Le programme Bilketa dont vous venez de parler Monsieur le Maire, développé au sein de la médiathèque, vise à valoriser les fonds documentaires basques. A ce titre, des ensembles de documents manuscrits, imprimés et iconographiques, relatifs au Pays basque, sont numérisés afin de les mettre en ligne à disposition du public. Je veux d'ailleurs à ce titre souligner la vitalité de ce site et de ce portail. On peut aller le voir deux, trois fois par mois, les choses bougent, et c'est la raison pour laquelle les connexions sont aussi nombreuses.

Certains contenus de la revue Gure Herria sont soumis à des droits d'auteur, alors qu'il est prévu un accès libre et gratuit sur internet. A l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé donc au conseil municipal d'accepter le principe de cette publication, dont l'encart informatif est joint en annexe.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y a pas de d'abstention, ni de vote contre, la délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Acquisition en faveur des collections du Musée basque et de l'Histoire de Bayonne

Monsieur Ugalde, vous poursuivez avec l'acquisition en faveur du Musée basque d'un tableau assez exceptionnel.

M. UGALDE : Oui Monsieur le Maire, c'est la Ville de Bayonne qui souhaite enrichir les collections du Musée basque et de l'Histoire de Bayonne par l'acquisition d'une toile du peintre bayonnais Henry Caro-Delvaile, Le Paon blanc, œuvre d'une dimension monumentale présenté en note explicative de synthèse. Le prix du tableau a été ramené à 210 000 €, dont la part nette à la charge de la Ville est estimée à 100 000 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour que cette œuvre enrichisse les collections du Musée basque et de l'Histoire de Bayonne. Je me permets simplement un petit commentaire parce que l'enjeu le mérite largement. Il s'agit d'une œuvre qui appartient à la mémoire collective des Bayonnais et des Bayonnaises. J'y suis revenu en commission spécifique, donc je ne donnerai pas dans le détail de cette toile monumentale. Simplement pour vous dire quand même que c'est un vrai tableau de société, et que par conséquent les Bayonnaises et les Bayonnais y retrouveront une part de leur mémoire collective. Ce tableau, par exemple, met en scène des personnages aussi importants que quelques membres de la famille Lévi-Strauss, excusez du peu, ou encore Rosemonde Gérard, l'épouse d'Edmond Rostand entre autres. Tout ce beau monde a gravité autour de la villa qui est aussi d'ailleurs mise en scène dans cette œuvre, et on n'oublie pas ici ce que la vie culturelle bayonnaise, y compris l'école de peinture de Bayonne, doit à ce milieu et à cette société bien particulière.

Il faut aussi mettre en perspective l'investissement que l'on réalise ce soir vis-à-vis de l'enjeu dont je viens de parler. Dire aussi que c'est le résultat d'une négociation ardente à laquelle s'est attelée en particulier Madame Cazenave, la conservatrice directrice du Musée basque et de l'Histoire de Bayonne. On a quelquefois des raisons très objectives de se féliciter de choisir des responsables de musées capables de mener à la baisse conséquente une négociation telle que celle-là, tout simplement parce qu'il s'agit de personnes avisées, et qui savent travailler avec ce type de réseaux et de marchés artistiques. Je voulais aussi souligner la part qu'a prise Sabine Cazenave dans la somme que nous venons de citer, et à laquelle nous devons faire face aujourd'hui.

Dernière importance à mon avis dans cette démonstration, c'est le fait que nous soyons dans une période qui, aussi paradoxale que ça puisse paraître, nous permettait, pour quelques mois encore, l'accessibilité à cette œuvre. Tout simplement parce que nous ne sommes pas aujourd'hui, compte tenu des conditions sanitaires dramatiques qui sévissent sur le plan international, nous ne sommes pas au cœur d'enjeux mondiaux autour de ces œuvres qui auraient intéressé les Etats-Unis et l'Asie sans nul doute, si les relations avaient été beaucoup plus fluides. Donc ça fait partie aussi du contexte qui a permis cette négociation à la baisse, et surtout la possibilité de trouver à Bayonne cette œuvre qui appartient à notre mémoire collective. Je rappelle qu'elle était jusqu'à présent croupissante dans un haut de grande brasserie, de grand hôtel de Paris, et qu'il a fallu, je le répète ici, toute la vigilance de Sabine, pour que nous puissions être d'abord alertés sur ce sujet, et ensuite son savoir-faire pour aller au-devant d'une négociation serrée.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Pas grand-chose à rajouter, juste pour dire que c'est en effet une très belle acquisition. C'est vrai que des fois on est très attentif à l'argent qui est dépensé dans plus d'un domaine. Mais là, c'est une très belle acquisition qu'on ne peut que saluer, dans de bonnes conditions en plus.

M. LE MAIRE : Merci. On met aux voix, il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. DIDAM – Exposition Christiane Giraud du 15 janvier au 28 février 2021

Monsieur Ugalde vous poursuivez avec le DIDAM et la nouvelle expo.

M. UGALDE : Il s'agit effectivement de l'exposition de Christiane Giraud, du 15 janvier au 28 février 2021, en vous demandant malgré tout d'aborder ces dates avec la précaution d'usage. Compte tenu du contexte sanitaire, il est toujours important de remettre tout ça dans le contexte, et bien sûr de s'adapter aux situations telles qu'elles se présenteront au dernier moment. Dans le cadre de l'exposition de Christiane Giraud prévue au DIDAM début 2021, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la mise à disposition d'un budget de 15 000 € dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions à intervenir. C'est un moment fort qui nous attend là, avec Christiane Giraud qui déploiera ses œuvres monumentales en bordure d'Adour, et dans le DIDAM lui-même. Il y aura un dialogue avec le fleuve, avec le contexte du DIDAM, et à travers des œuvres qui n'ont pas l'occasion souvent de sortir et d'être mises ainsi

en dialogue. Christiane attend ce moment avec beaucoup d'impatience, et nous l'attendons aussi pour les mêmes raisons, car c'est une artiste majeure de notre territoire.

M. LE MAIRE : Oui tout à fait, sculptrice très, très intéressante, essentiellement sur bois. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Musée Bonnat-Helleu – Participation de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne

Madame Castel vous prenez la parole sur la participation de divers mécènes au projet porté par la Ville de Bayonne au musée Bonnat-Helleu.

Mme CASTEL : Oui Monsieur le Maire, alors si vous me le permettez, j'ai lu le petit résumé qui avait été fait pour lequel je devais vous faire la lecture. Il n'est pas clair du tout, si vous le lisez il n'est pas clair du tout, je vais rentrer un tout petit peu plus dans le détail, parce que ça le mérite.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas besoin de dire qu'il n'est pas clair, vous allez en dire plus, c'est tout.

Mme CASTEL : Non mais relisez-le, vous allez voir que ce n'est pas clair.

M. LE MAIRE : Allez-y, Madame Castel, allez-y.

Mme CASTEL : Je vais faire quelques mots en complément de cette délibération. Depuis fin 2017, sous la présidence de Michel Camdessus, ancien gouverneur de la Banque de France et ancien directeur du Fond Monétaire International, et sous votre présidence d'honneur Monsieur le Maire, le fonds de dotation, créé par la Ville de Bayonne, a très rapidement retenu l'attention d'entreprises locales et nationales. Dès 2018, elles sont intervenues par des dons en faveur de projets portés par la Ville et également en faveur de projets portés par le milieu associatif de notre ville que nous savons très riche. Vous avez dans le rapport l'ensemble des conventions finalisées jusqu'à ce jour, entre le fonds de dotation, les entreprises mécènes et la Ville depuis 2018, ceci pour un montant total de dons de 153 525 €. Malgré la crise sanitaire, plusieurs mécènes ont confirmé leur engagement en 2020, en particulier l'entreprise AXA qui a fait un don de 100 000 € pour le projet d'extension-réhabilitation du musée Bonnat-Helleu, en particulier pour son cabinet de dessins qui, vous savez, est riche de plus de 350 œuvres.

Et il y a une autre entreprise aussi en particulier, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne qui est mécène, lui, depuis le début, depuis début 2018, et qui a renouvelé sa part de dons à hauteur de 20 000 €, dont 5 000 € pour l'édition 2021 du festival Paseo. En 2019, si vous avez fait le calcul en lisant le rapport, le total des dons du Crédit Agricole s'est élevé à 17 000 €. Ce fonds de dotation a également permis de recevoir des dons pour des projets portés par le monde associatif, ceci pour un peu plus de 110 000 € depuis 2018. Au total depuis 2018, le fonds de dotation a reçu un peu plus de 350 000 € de dons. Plusieurs conventions pour des dons effectués entre 2018 et 2020 sont en cours de finalisation et vous seront présentées au cours du prochain conseil municipal. Aujourd'hui, compte tenu des éléments présentés, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat.

Une information, très vite : en début d'année prochaine, le conseil d'administration de ce fonds de dotation va se réunir, ce qui permettra, au-delà d'une réunion purement technique, ça nous permettra à chacun d'entre nous et pour beaucoup qui sont nouveaux d'entrer plus dans le détail de la vie de ce fonds de dotation depuis sa création. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Capdevielle vous avez demandé la parole.

Mme CAPDEVIELLE : Monsieur le Maire, chers collègues ; on avait bien compris pourtant la délibération, la participation des mécènes, donc ça concerne le musée Bonnat-Helleu cette délibération ainsi que la suivante. Nous avons compris Monsieur le Maire, chers et chères collègues, lors de la dernière récente commission culture que la question plus générale du devenir du chantier, de l'évolution du chantier du musée Bonnat-Helleu allait être évoquée lors d'un conseil municipal du mois de février 2021. Pour autant quand même, puisqu'on évoque de manière incidente à travers les participations de ces mécènes notre musée Bonnat-Helleu, nous aimerions par voie de conséquence que le conseil municipal et puis aussi les Bayonnaises et Bayonnais qui sont quand même très inquiets, soient informés de plusieurs choses, et notamment de la médiation qui est toujours en cours à la suite de la procédure qui est toujours en cours, qui a été lancée par l'association des amis de Paul César Helleu contre la Ville de Bayonne. On aimerait être informé. Pourquoi ? Pour deux raisons principales.

La première c'est qu'il est quand même question d'argent public puisque ça coûte cher, vous avez fait le choix d'un avocat prestigieux pour mener cette médiation qui facture 600 € hors taxe de l'heure. Ça ne serait pas mal de savoir où on en est au niveau de la médiation bien sûr, et ensuite au niveau du coût financier. Mais surtout, ça, ce n'est rien, c'est surtout où en est-on ? Est-ce qu'on a signé cette médiation ? Est-ce qu'on s'est mis d'accord ? Parce que ça a un impact direct sur le financement des travaux, puisqu'on va fêter en avril 2021 les 10 ans de fermeture de ce musée, que les collections ne sont toujours pas exposées, que les conditions d'entretien, les conditions de recueil, sont quand même particulièrement difficiles et en tout cas inquiétantes. Et, alors même que la condition du legs est bien évidemment d'exposer les œuvres, et qu'il y a en même temps la question de l'immobilier qui est à réaliser en Suisse notamment pour pouvoir financer les travaux, toutes ces questions quand même n'ont pas de réponse à ce jour. Nous aimerions que vous actualisiez cette procédure pour savoir ce qu'il en est, parce qu'il y a quand même de sérieuses inquiétudes sur cette procédure qui reste toujours en cours et qui, si elle était menée à bien, si la médiation n'avait pas lieu, aurait de lourdes conséquences sur le financement des travaux et évidemment sur le legs lui-même très important pour notre musée.

M. LE MAIRE : Merci. Je réponds à vos questions Madame Capdevielle. C'est vrai qu'une médiation avait été lancée, qu'elle a été confiée à un médiateur évidemment, que nous avons pris pour conseil Monsieur le bâtonnier Charrière-Bournazel du barreau de Paris, qui lui-même s'est mis en relation avec le conseil de l'association qui gère actuellement en quelque sorte les suites de l'accord testamentaire dont vous parliez tout à l'heure. Alors, vous dire simplement qu'il y a un protocole d'accord qui est en cours de régularisation. Il n'y aurait pas eu ces 6 mois ou 8 mois que nous venons de vivre, sans doute qu'on aurait déjà signé ce protocole d'accord. Il n'existe à mon sens plus de raison particulière pour qu'on ne puisse pas aboutir à cette médiation, et donc lever cette hypothèque contentieuse dont vous parliez il y a quelques instants.

Dans tous les cas de figure, ceci ne modifie en rien ni l'avancement du projet, les appels d'offres et ceux d'entre vous qui participent à la commission d'appel d'offres savent que des plis ont été récemment ouverts, et que nous en sommes enfin à la consolidation du coût de

cette opération, conforme d'ailleurs aux indications qui nous avaient été données avant le lancement du deuxième appel d'offres. Parce que je rappelle qu'on a eu un appel d'offres infructueux, et qu'il a fallu donc revenir à l'ouvrage. Donc aujourd'hui nous sommes toujours sur cette même perspective.

S'agissant des financements, il n'y a pas de difficulté particulière, parce qu'il n'y a aucun rapport avec la question de cette médiation, mais sauf que, il faut savoir que nous sommes allés chercher auprès de l'Etat une aide supplémentaire avec le fonds de soutien à l'investissement local, à hauteur de 800 000 €. Il était d'ailleurs déjà acquis. Vous dire aussi que les sommes venant des dons, et en particulier des avoirs bancaires dont nous avons pu bénéficier, liés au legs dont vous venez de parler Madame Capdevielle, qui correspond à une somme de l'ordre de 4 millions d'euros, que le Conseil départemental vient ici, selon le règlement d'intervention connu à hauteur de 1 300 000 €, que la Région Nouvelle Aquitaine qu'on a vue l'autre jour avec Mathieu Bergé, on a aussi évoqué ce dossier, a confirmé son intervention à hauteur de 1 500 000 € auxquels viennent s'ajouter 1 280 750 €. Donc la Région Nouvelle Aquitaine a tenu compte de la différence qu'il y avait entre la première évaluation et la deuxième évaluation, et le président Rousset a manifesté, avec également Mathieu Bergé bien sûr, une grande compréhension et je les en remercie tout à fait officiellement. Le ministère de la Culture que nous sommes allés rencontrer, j'en parlais tout à l'heure, va également abonder son intervention qui avait initialement été annoncée, et donc on devrait arriver à boucler le financement de cette opération dans des conditions satisfaisantes. Oui ?

Mme CAPDEVIELLE : A ma question initiale : quand ce protocole va-t-il être signé ? Là, il n'y a pas besoin de raisons sanitaires, c'est une signature. Quand ?

M. LE MAIRE : Pas cette nuit ça c'est sûr

Mme CAPDEVIELLE : Non, ni demain matin, non mais qu'est ce qui bloque ?

M. LE MAIRE : On attend qu'effectivement l'association... parce que les médiations ce n'est pas forcément plus rapide que les jugements,

Mme CAPDEVIELLE : Non mais c'est plus efficace.

M. LE MAIRE : Tout à fait, tout à fait, sauf qu'il y a des allers-retours, ce ne sont pas des renvois pour des conclusions, ce sont des allers-retours pour des virgules et des choses comme ça. Moi je crois que 90 % des problèmes, parce qu'il y en avait, que nous avons, ces problèmes-là sont aujourd'hui résolus parce qu'ils ne font plus de difficulté ni de discussion dans ce protocole. Encore faut-il qu'on le signe et je suis bien d'accord avec vous.

Mme CAPDEVIELLE : Quelle est l'échéance que pouvez à peu près nous donner ?

M. LE MAIRE : J'espère que dans les 4 ou 6 mois qui viennent on aura signé ce protocole. Je demande aux services d'ailleurs de relancer notre conseil là-dessus qui, lui-même, va se rapprocher de son confrère de l'association. Pardon ?

Mme CAPDEVIELLE : Qu'il ne facture pas trop à 600 € hors taxe de l'heure, ça fait cher pour la Ville de Bayonne.

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas les tarifs de province, ça, je vous confirme.

Mme CAPDEVIELLE : C'est quand même un peu cher.

M. LE MAIRE : On va maintenant mettre aux voix cette délibération qui concernait la participation de divers mécènes. Je pense qu'il n'y a pas de problème sur ce rapport à proprement parler, il n'y a pas d'abstention, je n'ai pas compris ça en tout cas, ni de vote contre, c'est adopté, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. Musée Bonnat-Helleu – Vente des catalogues « chefs-d'œuvre du musée Bonnat-Helleu » et « Raphaël à Bayonne »

Le rapport suivant, Madame Castel, c'est la vente des catalogues.

Mme CASTEL : Oui effectivement, vente de catalogue « Chefs-d'œuvre du musée Bonnat-Helleu » et « Raphaël à Bayonne ». Le musée Bonnat-Helleu a édité deux catalogues dans le cadre d'expositions qu'il a organisées, à savoir « Chefs-d'œuvre du Musée Bonnat-Helleu », je vous le montre, peut-être l'avez-vous déjà, et puis « Raphaël à Bayonne », il a été édité en 2021. A l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver la fixation du prix de vente de chacun de ces catalogues, à savoir 18 € pour le « Raphaël à Bayonne » et 9 € pour les « Chefs-d'œuvre du Musée Bonnat-Helleu », et d'autoriser la réservation d'un certain nombre d'exemplaires pour les opérations de communication du musée.

M. LE MAIRE : Et sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre, il est donc adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Approbation du plan de financement pour la demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Madame Castel vous poursuivez avec le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

Mme CASTEL : C'est un rapport que nous avons l'habitude d'avoir chaque année depuis l'obtention du label qui a eu lieu fin 2011, et dont la convention avec le ministère de la Culture a été signée en mars 2012. Pour information, cette convention doit faire l'objet d'une actualisation tous les 10 ans, donc nous y arrivons. Nous allons y travailler dès l'année prochaine pour pouvoir présenter un bilan des 10 ans et présenter des projets et des nouvelles orientations pour les 10 prochaines années. Ce bilan et ses nouvelles orientations seront transmis à la DRAC, ceci afin d'obtenir le renouvellement de la convention. Ce rapport annuel, que nous dit-il ? Un programme de médiation culturelle autour de la valorisation du patrimoine est conçu et proposé chaque année afin de répondre aux nombreux objectifs du label « Ville d'Art et d'Histoire ». La DRAC Nouvelle Aquitaine a informé la Ville de l'attribution d'une subvention de 5 000 € et demande que soit approuvé le plan de financement intégrant cette subvention et précisant le montant total de l'opération. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de financement joint à la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire, merci Madame. Je souhaitais vous poser une question dans le cadre de ce dispositif culturel, patrimonial et historique de Bayonne, en particulier sur le quartier Mousserolles, à l'endroit à hauteur des remparts. A l'endroit de la casemate dite de « Léo-Lagrange » ont été posées ce qu'on appelle maintenant les grilles « anti-SDF ». J'ai

interrogé, mais peut-être que je ne connais pas la procédure parce que mes études de droit, vous vous en souvenez, sont un peu lointaines, j'ai interrogé les services de l'Etat, en particulier l'Architecte des bâtiments de France pour savoir si elle avait été informée de la pose de ces grilles à hauteur des remparts, les grilles dites « anti-SDF » à l'endroit de la casemate Léo-Lagrange. Je voulais avoir des précisions sur la pose de ces grilles sur un bien patrimonial et évidemment social bien sûr. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien, ça n'a pas de rapport avec le sujet mais ça a un rapport avec le patrimoine, il n'y a pas de problème. Oui, ceci a été bien sûr évoqué avec l'Architecte des bâtiments de France, c'est passé dans des réunions techniques qui se sont tenues. Il n'y a pas qu'à cet endroit-là qu'on a mis des grilles, et pas forcément pour empêcher les SDF de s'installer, encore que, à l'endroit dont il est question, et en particulier sur le pavillon Y qui se trouve juste à côté, où se trouve la Rock School, on a installé aussi un dispositif de même nature. Je mets aux voix cette délibération ? Sur le label, il n'y a pas de l'abstention ? Oui ?

M. ESTEBAN : Je voulais, sans vous contredire, vous indiquer que la réponse qui m'a été faite hier, c'est que l'Architecte des bâtiments de France n'a pas été consultée sur cet espace de grilles, précisément, très précisément.

M. LE MAIRE : Ecoutez, elle va me l'écrire si elle n'a pas été consultée, je vais lui poser la question, je l'ai vue tout à l'heure. Vous savez, on a beaucoup de réunions avec l'ABF à Bayonne. Y a-t-il des abstentions sur le rapport ?

Mme HERRERA-LANDA : Désolée, moi juste à propos de ces grilles, mais ça va être très rapide, j'étais sur place pour voir par moi-même, et je trouve qu'elles ont un degré de dangerosité. Pour les personnes qui voudraient les franchir, on peut penser que ça peut être aussi des adolescents, on ne sait jamais ce qui passe par l'esprit des gens, les pointes sont particulièrement acérées. Je ne sais pas si vous les avez vues vous-même sur site, j'imagine que oui. Il y a des accidents sur ce type de grilles qui peuvent être liées à des personnes qui ne sont pas tout à fait non plus dans leur état normal, ça peut arriver quand on déambule sur la voie publique. Je me suis fait la réflexion que ça pouvait donner lieu à un accident, et il n'y a pas d'avertissement particulier sur leur dangerosité. Elles sont plutôt foncées dans un coin mal éclairé, c'était juste pour le signaler. J'ai pris des photos que je n'ai pas mises sur les réseaux sociaux, mais je profite du conseil municipal pour le dire.

M. LE MAIRE : C'est public aussi mais c'est mieux de le dire en Conseil municipal. J'irai regarder à nouveau ce que vous m'indiquez. J'y suis passé mais je vais regarder ça dans le détail parce qu'effectivement il ne faut pas avoir un dispositif qui puisse être dangereux, c'est évident. On peut voter cette fois ? Il n'y a pas d'abstention pour cette délibération, ni de vote contre. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. Journées européennes du patrimoine – Remboursement des frais de déplacement d'un intervenant

Madame Castel, journée européenne du patrimoine, alors là, tenez-vous en au résumé, parce que l'enjeu c'est 281,60 €.

Mme CASTEL : Oui effectivement, il s'agit du remboursement des frais de déplacement d'un intervenant. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais de déplacement d'un

conférencier qui est intervenu dans le cadre de l'édition 2020 des Journées européennes du patrimoine, dont le montant s'élève à 281,60 €. Juste, quand même malgré tout, signaler que malgré les circonstances liées à la COVID et aux contraintes qu'ont eues à subir les visiteurs en réservant leur visite dans le cadre de ces journées de ce week-end, ce sont quand même plus de 2000 personnes qui se sont mobilisées, qui ont réservé pour pouvoir accéder à toutes les propositions faites tout le long de ce week-end.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre, il est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. Semaine de la diversité – « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits »

Madame Loupien-Suarès, vous allez nous parler de la future semaine de la diversité.

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la Ville organise, comme chaque année, une manifestation ayant pour objectif de montrer sa diversité, et de valoriser les valeurs de tolérance et de solidarité qui animent la Ville. Ce sont les projets de 20 associations qui ont été retenus par le comité de sélection pour la 5e édition de cette manifestation. Elle se déroulera à compter du 1^{er} mars et elle s'ouvrira avec la journée « Zéro discrimination », pour s'achever le 8 mars avec la Journée internationale des droits des femmes. Comme vous le savez, cette semaine de la diversité a normalement lieu au mois de novembre, mais encore une fois, eu égard au contexte sanitaire, nous avons été contraints de la reporter sur la semaine du 1^{er} mars. Il est proposé dans cette délibération d'attribuer aux associations participantes une somme totale de 25 820 € de subventions afin de permettre la réalisation de cette manifestation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport je mets aux voix, pas d'abstention, pas de vote contre, je vous remercie. Madame Laurence Hardouin, vous aller présenter le rapport qui suit concernant une adhésion à une association.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui je vous remercie Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Ah pardon, excusez-moi, c'était pour quel rapport ?

Mme HERRERA-LANDA : La diversité.

M. LE MAIRE : Allez-y, ce n'est pas trop tard.

M. ABADIE : Aniztasunaren astea : « Baiona martxan aniztasuna eta eskubideen berdintasunarentzat ». Bi gogoeta nituzke. Lehenik, Jerome Aguerre, kargudun ohiak, galdegin langile postu eta aintzinkondua baieztatuak izan direnez eta bigarrenik, aniztasun aste hori gure auzo herri diren Angelu eta Miarritzerekin antolatzea aipatua izan denez, ekitaldiari eragin gehiagoren emaiteko.

Juste deux éléments sous forme de questions / propositions, toujours dans l'attente de la première réunion de la commission discrimination nous voulions savoir si le vœu émis par Jérôme Aguerre lors de la précédente mandature de pouvoir bénéficier d'un personnel et d'un budget dédiés à cette thématique avait été exaucé. Deuxième question, est-ce que l'idée d'organiser une semaine de la diversité en collaboration avec les villes d'Anglet et de Biarritz sur les dates et le contenu avait été abordé, donnant sans nul doute plus d'impact et de retentissement à cette manifestation. Bien entendu, nous voterons positivement cette délibération.

M. LE MAIRE : Ok, alors peut-on travailler avec les villes voisines ?

Mme LOUPIEN-SUARES : Pour répondre aux deux questions sur la réunion discrimination, elle est en train d'être fixée par les services, puisque nous avons arrêté l'ensemble des membres qui va faire partie de cette commission. Nous sommes dans l'attente d'une date de retour, les uns et les autres seront convoqués très rapidement, en effet cela a été un peu décalé en raison du report de la semaine de la diversité.

Concernant la demande de mon collègue et ami Jérôme Aguerre, afin d'avoir des interlocuteurs privilégiés, c'est une discussion que nous avons en ce moment même avec le maire, discussion à laquelle il est absolument très attentif, et je ne doute pas que nous allons arriver à trouver des interlocuteurs privilégiés sur tout cela.

Concernant une semaine de la diversité en partenariat avec les villes d'Anglet et de Biarritz, pour le moment ce n'est pas une approche sur laquelle nous avons adhéré. On a une semaine de la diversité pour le moment qui est très bien calée avec les associations qui ont été choisies. Les deux communes à côté de nous ne se sont pas rapprochées pour avoir ce type de manifestation commune. C'est quelque chose que nous pourrions aborder, en effet, en commission, pour les éditions prochaines.

M. LE MAIRE : Merci, je mets donc aux voix, vous m'avez dit que vous alliez voter cette délibération, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, donc elle est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. Adhésion à l'association France Ville Durable

Madame Hardouin, on vous a arrêtée dans votre élan.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui mais je vous remercie Monsieur le Maire, mes chers et chères collègues, nous vous demandons de voter l'adhésion aujourd'hui à l'association France Ville Durable. Vous avez eu les infos la semaine dernière. Simplement rappeler que c'est une association qui réunit diverses parties : des collectivités, entreprises, experts et bien évidemment l'Etat. Elle a pour objet de développer un portail de ressources de projets exemplaires en matière de développement durable. Nous vous demandons donc, compte tenu de l'engagement de longue date de la Ville de Bayonne en faveur de la transition écologique et solidaire, l'adhésion à l'association France Ville Durable. Ça permettra en fait à la Ville d'abord d'appartenir à un réseau national, et de bénéficier de retours d'expérience ou de formations afin de continuer à accroître la résilience, la sobriété et l'inclusivité de notre ville. Compte tenu du nombre d'habitants, la cotisation annuelle à cette association s'élèvera à 2 000 €. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à ladite association.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Madame Liousse, vous avez la parole.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, l'objectif étant de faire de Bayonne une ville durable, l'adhésion à l'association France Ville Durable est très intéressante, car elle permet d'avoir accès à des expériences réalisées dans d'autres villes françaises afin de poursuivre certains des 17 objectifs de développement durable de l'ONU datant de 2015. Sur le site de France Ville Durable on peut effectivement trouver des expériences sur le tri, la gestion des bio déchets, l'alimentation durable, l'agriculture urbaine,

un réseau de chaleur à partir des déchets ménagers, etc. Je n'ai pas vu d'expérience néanmoins sur l'amélioration de la qualité de l'air à conduire dans les villes.

Pour votre info, un autre réseau, celui-là est international, existe. C'est un réseau de maires de villes également, sur cette thématique. Il s'appelle Guapo et se donne pour mission d'améliorer la qualité de l'air en milieu urbain en favorisant les échanges, et en diffusant des pratiques inspirantes. Donc c'est la même philosophie que France Ville Durable et un réseau auquel il serait peut-être intéressant... enfin que vous pourriez peut-être regarder ou auquel Bayonne pourrait adhérer également.

En parallèle à ces actions d'ouverture et de partage d'expériences, nous avons besoin de chiffres propres à notre ville, et c'est une première étape obligée pour imaginer des améliorations. A ce sujet j'ai deux questions : a-t-on aujourd'hui le retour d'expérience sur les mesures de qualité de l'air qui ont été effectuées à Bayonne depuis début 2019, par Atmo Nouvelle Aquitaine ? Et deuxième question : dans la délibération 61, alors là je saute à la fin du conseil, mais comme sur les chiffres, c'est le rapport 2019 sur le prix et la qualité de service de la collecte et de la gestion des déchets sur l'agglomération. Apparaissent des chiffres moyens sur l'agglomération ou sur la zone côte basque, est-ce qu'on pourrait avoir les mêmes chiffres sur Bayonne pour mieux se rendre compte de l'action à mener dans notre ville ? Je donne un exemple et j'en finis là. A l'échelle du Pays basque, le taux d'équipement en composteurs individuels est de 41 % en habitat individuel. Pour l'habitat collectif le compostage en pied d'immeuble concerne 704 foyers. C'était pour savoir : qu'en est-il à Bayonne plus particulièrement ? Merci de votre écoute et pour vos réponses qui ne doivent pas être immédiates, j'en conviens tout à fait.

M. LE MAIRE : Merci Madame Liousse, alors je pense que Madame Hardouin va répondre. Peut-être que sur la question des déchets, Madame Bisauta aura des choses à dire, je ne sais pas.

Mme HARDOUIN-TORRE : Je vous remercie de bien vouloir patienter parce qu'en effet je ne pourrais pas forcément répondre à toutes les questions aujourd'hui. Je vous invite aussi à m'adresser le lien concernant l'association à laquelle vous avez fait référence. Concernant les déchets, en effet, je pense que la présidente de Bil Ta Garbi sera plus à même de vous répondre, soit maintenant soit quand la délibération sera débattue. Martine, tu fais comme tu le souhaites.

Mme BISAUTA : Je vais poser la question au service des ambassadeurs et ambassadrices du tri, on doit pouvoir retrouver l'ensemble des dispositifs sur Bayonne. Sur la qualité de l'air, l'Etat nous avait retirés du plan de protection de l'atmosphère au motif que sur l'agglomération Bayonne élargie qui va jusqu'à Hendaye, nous n'avions pas de situation nécessitant plus d'études. Aujourd'hui l'Etat s'est déporté sur les collectivités territoriales et nous allons, à la Communauté d'agglomération, devoir établir un plan. Je ne commenterai pas ce que j'en pense, on s'y met. On vous y invitera d'ailleurs d'une façon ou d'une autre, parce que je pense que votre rapport pourra être appréciable.

L'Atmo a changé complètement, c'est... le mot ne vient pas... la façon d'étudier, à rentrer d'autres périmètres. Nous avons une photographie, j'en profite pour le dire à tout le monde, très dégradée de la qualité de l'air sur la côte basque. Donc c'est un changement à 180, qui n'est pas qu'ici, au niveau national l'Atmo a modifié son approche et fait rentrer d'autres paramètres, c'est le mot que je cherchais. Donc nous avons une photographie beaucoup plus ennuyeuse que celle que nous avions auparavant, c'est tout récent, je crois qu'on a eu les

infos mi-novembre. Ça n'étonne pas forcément, mais jusqu'à présent nous n'avions pas véritablement de chiffres sur lesquels nous appuyer. Au contraire, on nous entretenait dans l'idée que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ça fera plaisir à Monsieur le Maire d'Anglet qui souvent aborde ce sujet, et je crois que c'est un dossier dans lequel la Communauté d'agglomération va devoir s'investir, puisque maintenant l'Etat s'est totalement déporté sur cette question.

M. LE MAIRE : Madame Liousse.

Mme LIOUSSE : Excusez-moi d'insister, les mesures à long terme depuis 2019 qui sont... le rapport va sortir bientôt ?

Mme BISAUTA : Je ne l'ai pas, très sincèrement je ne l'ai pas. On me dit qu'on a eu des résultats d'une étape, mais ça fait un petit moment. Comme on le dit, on devait l'avoir vers la fin de l'année. J'attends, nous ne l'avons pas, je ne l'ai pas eu, mais dès qu'on l'aura il est transmissible, bien évidemment.

Mme LIOUSSE : D'accord, merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération, j'ai bien compris qu'il n'y avait ni abstention ni vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN

18. Avis sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) communautaire 2020-2025

Monsieur Lacassagne, vous allez nous présenter ce rapport où on demande à notre conseil municipal un avis sur le PLH communautaire 2020-2025, sachant que le pouvoir décisionnel revient à la Communauté d'agglomération, mais nous sommes consultés pour avis.

M. LACASSAGNE : Oui Monsieur le Maire, merci. Le Plan Local de l'Habitat constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire. Il doit répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future, tout en garantissant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement. Le projet du PLH Pays basque 2020-2025 ayant été arrêté par la CAPB le 1^{er} février dernier, il est proposé au conseil municipal d'exprimer un avis favorable à ce projet, assorti des réserves et demandes exprimées aux paragraphes 7.1 à 7.12 de la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport ? Oui Madame, vous avez la parole.

Mme BROCARD : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Programme Local de l'Habitat constitue pour les collectivités l'outil majeur de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat. Obligatoire pour toute collectivité, il doit répondre à 3 objectifs que je m'emploierai ici à traduire en termes simples. A partir d'un état des lieux factuel, il doit répondre aux besoins identifiés en logement et en hébergement local. Il doit favoriser le développement de la ville sur elle-même, pour lutter contre l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols. Il doit enfin favoriser la mixité sociale, c'est-à-dire permettre à des personnes issues des milieux différents de vivre ensemble. Cela en fait un document éminemment politique pris ici au sens « d'organisation de la cité », puisque des choix transcrits dans les fiches actions du document dépendent le futur développement de nos territoires et

de notre ville, la qualité de ses logements, leur accessibilité et la possibilité ou non de se loger, ou de continuer à se loger. C'est un acte politique majeur.

Et il est vrai que ce document s'avère révélateur de votre politique au message contradictoire et dissimulé. Avant d'en venir au contenu, nous souhaitons rapidement revenir à la méthode qui témoigne d'une certaine vision de l'agglomération Monsieur le Président, celle d'une collectivité au pouvoir malheureusement centralisé, éloigné et déconnecté de ses habitants. Vous annoncez un projet coconstruit qui a favorisé l'écoute, en fait coconstruit entre élus, dix grands élus ambassadeurs devant faire le lien entre l'institution et les autres élus du territoire, mais pas tous, sans les oppositions, et qui a favorisé l'écoute par de la concertation avec ces mêmes élus et des acteurs du logement, mais seulement lors de deux séminaires de plus de 150 personnes. Nous n'aurions pas tout à fait agi de la même façon en accordant davantage de place aux habitants et aux différents acteurs. Nous pensons en effet que plus ils sont partagés en amont et concertés, plus les choix politiques en matière d'habitat ont de chances d'être acceptés et suivis.

Ce manque de concertation est d'autant plus regrettable que vous faites le choix d'un scénario dit « contre tendanciel » qui tend à faire évoluer les besoins, et donc de ne répondre qu'en partie aux besoins aujourd'hui identifiés. Alors que le diagnostic relève le déséquilibre territorial d'offre de logements, la concentration de l'emploi dans les villes-centres et que, je cite le document, « les transports en commun ne constituent pas à ce jour d'alternatives suffisantes », choix est fait d'organiser un autre développement et de renforcer la production de logements en Pays basque intérieur, « l'objectif recherché étant », je cite toujours le même document, « que les familles n'aient d'autre choix que l'éloignement du lieu d'emploi ». Et c'est là un des points de vigilance sur les orientations générales que nous souhaitons relever. Cet objectif affiché vient en contradiction avec l'objectif impératif de lutte contre l'étalement urbain. Ne mettons-nous pas la charrue avant les bœufs en rééquilibrant par la contrainte l'habitat, avant même d'avoir équilibré les zones d'emploi d'équipements et de services ?

De la même manière, alors que l'on constate une forte tendance à la hausse des prix des logements, les rendant inadaptés aux besoins, il est proposé un net ralentissement de la production de logements, et en priorité sur Bayonne. Vous le reconnaissez vous-mêmes dans votre avis, un tel ralentissement entraînerait inmanquablement une élévation sensible des prix des logements, les mettant ainsi hors de portée de la population locale, et à commencer demain très vite par nos enfants.

En ce qui concerne la suite de l'avis de la Ville, il s'agit bien d'un acte politique majeur qui s'inscrit en rupture totale avec l'histoire bayonnaise. Alors que jusqu'ici notre ville s'était signalée par une politique volontariste, plus volontariste que la loi, afin de répondre à son caractère populaire, vous choisissez Monsieur le Maire le recul, en actant une trajectoire baissière de la part de logements sociaux que vous envisagez de réduire à 25 %. Cela vient en totale contradiction avec tous les éléments clairement posés par le diagnostic qualitatif de ce document, et notamment sur le processus amorcé de vieillissement, de gentrification de la ville, qui s'accompagnent de l'éloignement des jeunes actifs, des travailleurs et familles modestes, vers des offres résidentielles de périphérie, et demain un nombre de personnes que l'on pensait à l'abri touchées de plein fouet par la crise à venir. Vous confirmez aussi votre souhait de réduire la production de logements PLUS et PLAI auxquels pourtant plus de la moitié des habitants du Pays basque, 55 %, peuvent prétendre. Vous renoncez donc définitivement à l'ambition sociale qu'avait portée chacun de vos prédécesseurs, nous le déplorons amèrement, et nous vous demandons de retirer ces observations de l'avis de la Ville et

d'envisager au contraire d'atteindre la barre des 30 %. Un bel objectif quand on considère qu'il y a de nouvelles formes d'accession sociale qui rentrent dans la comptabilité de ces logements.

Alors, après la privatisation commerciale des espaces publics, la part belle faite aux touristes et à la consommation auxquelles le centre historique est désormais livré, au détriment de ceux qui y vivent, après l'arrêté « anti-SDF », vous faites le choix de réserver la ville seulement aux plus aisés, à ceux qui n'ont pas de souci de fin de mois. Vous voulez en faire une ville pour « les premiers de cordée » en somme, vous ne voulez plus de la mixité sociale à la bayonnaise, vous ne voulez plus d'une ville populaire. Nous sommes évidemment en profond désaccord à ce sujet sur la transformation sociale de notre ville qui s'opère, et du fort sentiment d'injustice qui en découle pour tous les gens que l'on va insidieusement déplacer à la périphérie de notre ville, et à qui, rapidement, on reprochera bientôt de venir travailler en voiture. Car la déclinaison bayonnaise du PLH est aussi une invitation perverse à l'étalement urbain pour celles et ceux qui ne pourront plus habiter notre ville. Nous considérons que c'est donc aussi un grave contresens en matière de ville durable et écoresponsable. Défenseurs pour notre part d'une ville populaire, solidaire et durable, vous comprendrez que nous ne pourrions pas approuver le volet bayonnais de ce PLH. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Mathieu Bergé.

M. BERGE : Je vais faire un peu moins court que d'habitude, et je m'en excuse d'ores et déjà. J'ai limité quand même à deux pages et demie mon intervention mais ce sont quand même plus de 800 pages de documents que vous nous avez transmis sur évidemment une politique extrêmement stratégique, je dirais, pour le devenir de Bayonne, mais aussi pour le devenir global du Pays basque, puisque Bayonne dans le PLH est traitée comme un élément constitutif de la politique globale de l'habitat en Pays basque. Il nous semble que cette vision-là est pertinente. Par contre là où je m'associerais aux critiques qui viennent d'être émises, c'est sur la concertation qui manque, et je dirais même en interne. Notre groupe regrette en particulier ne pas avoir eu plus de temps pour échanger avec la majorité sur ces questions. Vous nous l'avez présenté mais la commission s'est réunie une heure avant la commission générale. Vous nous avez transmis avec beaucoup de transparence les éléments, il n'y a aucun doute là-dessus, mais je pense que cela aurait mérité des échanges plus profonds entre les différentes composantes du conseil municipal.

Pour ma part je vais essayer de reprendre un peu la structuration du PLH parce que je pense qu'il y a les personnes qui nous écoutent, et je pense qu'il y a des acronymes, il faut aller au-delà des acronymes, il faut être en capacité d'expliquer les enjeux. Donc du coup j'évoquerai rapidement les questions de diagnostic, d'orientation du PLH, les objectifs du PLH au niveau du Pays basque, leurs déclinaisons au niveau de Bayonne, et nos avis à l'échelle du Pays basque et de Bayonne.

Donc le diagnostic, le PLH fait vraiment remonter, je pense, quelque chose que les gens perçoivent de manière très claire, c'est-à-dire :

- Une dynamique démographique forte et constante liée à l'attractivité du territoire, l'actualité nous en parle de manière particulièrement négative d'ailleurs en ce moment.
- Des situations contrastées entre le littoral sous forte tension, le rétro littoral, et l'intérieur qui, lui, est en recherche de développement local. Pour nous, le fait de vouloir développer l'intérieur va avec la logique de la construction de l'agglomération Pays basque, donc c'est quelque chose de très positif.

- Des prix de terrains en forte augmentation sur le littoral, et de plus en plus le rétro littoral.
- Un marché immobilier de l'accession au locatif libre qui tend à exclure la population locale, je pense que c'est quelque chose de particulièrement grave.
- Une offre locative sociale relativement faible malgré une forte progression récente.
- Une insuffisance de logements de petite taille destinés aux ménages d'une personne.
- Des enjeux de réhabilitation de grandes bâtisses vacantes en Pays basque intérieur.
- Un taux important de propriétaires occupants modestes dans les logements énergivores.

Pour résumer, un développement urbain non maîtrisé, pas assez maîtrisé, qui a fait et fait encore aujourd'hui le bonheur des promoteurs, au détriment de la population locale, d'autant plus, comme le rappelait ma collègue, qu'aujourd'hui 72 % de la population du Pays basque est éligible au logement social, et pour être plus précis 55 % à ce qui correspondrait à des logements en HLM, c'est-à-dire plus d'une personne sur deux, vu son niveau de revenus en Pays basque seraient éligibles au logement social, dans ce fameux contexte où on dit que ces personnes ont de plus en plus de mal à accéder au marché privé. Donc c'est vraiment l'état d'urgence de l'habitat en Pays basque.

Au final je cite le document : « le territoire communautaire apparaît sous forte tension, ce constat appelle une amplification de l'intervention publique ». Oui, nous appelons une application de l'intervention publique, « pour préserver les capacités d'action des collectivités en matière de maîtrise foncière, et pour faire en sorte que la production de logements réponde mieux aux besoins de la population locale ». Donc plus de logements, plus de logements accessifs, mieux répartis, et plus de logement social. Et là, la question un peu « perverse » je dirais : « mais qu'ont fait nos prédécesseurs ? » oserais-je dire, « mais qu'avez-vous fait ? ».

Les orientations du PLH. Le PLH, le plan de déplacements urbains et le PCAET ont été menés conjointement. Ça veut dire qu'il y a la volonté d'aligner ces grandes stratégies, que ce soit en termes environnemental, de qualité de vie et de déplacement des habitants, partageant 6 orientations :

- Organiser notre développement
- S'engager pour un territoire à bas carbone
- Consolider les cœurs de proximité
- Donner la priorité aux besoins locaux
- Agir pour un territoire inclusif
- Mobiliser pour atteindre les objectifs

Et 4 grandes orientations stratégiques :

- Développer une offre davantage maîtrisée en volumes et en qualité financièrement plus accessible, je pense qu'on peut être tous d'accord.
- Amplifier la dynamique d'amélioration notamment énergétique du parc, je pense que là aussi on va tous être d'accord.
- Répondre aux besoins de tous.
- Se doter de moyens pour orienter la politique de l'habitat.
- Et atteindre les objectifs au PLH.

Nous avons collectivement, à l'échelle du Pays basque, des devoirs à faire.

Les objectifs du PLH au niveau du Pays basque. C'est là que je pense que le débat est intéressant, parce que je pense qu'on a besoin d'échanger sur ces questions-là, sur nos priorités. L'objectif de production fixé pour la période du PLH est de 2 600 logements par an. *A priori*, il y a une moyenne de 1,9 habitant par logement, donc on voit là aussi, et ça, il faut l'affirmer à nos populations, que du coup le Pays basque va continuer à connaître une pression démographique et une augmentation de sa population. Il faut le dire clairement, pour pouvoir justement assumer les politiques que nous allons mener, dont 1 200 logements sociaux. Du coup, il répond à cette volonté de maîtriser le développement via un léger ralentissement de la construction globale, pour retrouver le rythme des années quatre-vingt-dix.

Ça veut dire quand même que, depuis 30 ans, on a connu un développement, et le texte le dit, « non maîtrisé ». Ou on n'a pas voulu le maîtriser, ou on a laissé faire. Mais on se retrouve dans une situation qui aujourd'hui est particulièrement critique, puisque l'objectif de ce PLH est de revenir au niveau des années quatre-vingt-dix, donc revenir 30 ans en arrière. Donc la volonté de contenir le marché littoral et bayonnais, de conforter les centralités du rétro littoral et de favoriser le développement du Pays basque intérieur, tout en assurant une diffusion du logement social, en ciblant en priorité les polarités équipées, ce qui conduit à une répartition territoriale différenciée des objectifs de production suivant 4 secteurs :

- Bayonne
- Les communes littorales
- Les communes rétro-littorales
- Les communes du Pays basque intérieur

Avec des objectifs de production différenciée qui tendent à spécialiser les territoires de l'intérieur à une offre de logements en accession et familiaux, et les communes littorales et de Bayonne à une offre en logements sociaux et très sociaux et de petite typologie. Si nous pouvons suivre de notre côté le PLH sur l'objectif macro, c'est-à-dire ces préconisations de concentrer 52 % de la construction sur le littoral, 36 % sur le rétro littoral, et seulement 12 % sur l'intérieur, cela ne nous semble pas correspondre à la volonté du territoire d'un rééquilibrage entre l'intérieur et la côte. C'est vrai que l'on va vers une accélération, puisqu'on va à +43 % de logements vers l'intérieur, mais quand on le prend en global, on se rend compte que le futur PLH reste quand même dans la logique actuelle. 52 % dans les communes littorales, 36 % sur le rétro littoral, et 12 % sur l'intérieur. Donc il y a une volonté de rééquilibrage, mais on ne peut pas dire qu'on est en train de révolutionner les choses. Même si +43 % pour l'intérieur ça paraît beaucoup, on part quand même de particulièrement bas. Mais c'est un départ et on ne peut pas aller probablement beaucoup plus vite que les autres types de politique, c'est-à-dire les politiques d'aménagement du territoire en termes économiques, en termes également de déplacement. Mais je pense que cette question, il faudrait qu'on se la pose collectivement, au sein de la Communauté d'agglomération, si le rythme est suffisamment rapide, si nous ne devons pas être plus ambitieux dans toutes nos politiques pour le rééquilibrage, entre la côte et l'intérieur.

Concernant les logements sociaux, des 2 600 logements annuels, 46 %, soit 1 200, devront être des logements sociaux, entre 25 et 30 % de PLAI, c'est-à-dire pour les personnes en vraie grande difficulté. Il faut expliquer, ce ne sont pas que des acronymes, c'est-à-dire que c'est pour des personnes qui sont éloignées du logement et de l'emploi, qui ont de très nombreuses difficultés. 1/3 de PLUS, c'est-à-dire pour ce qui est du HLM et 40 % de PLS et d'accession sociale, c'est-à-dire du logement social pour des catégories qui ne sont pas si éloignées que ça, qui se rapprochent du marché privé. Chaque catégorie s'adresse à des publics différents

comme je disais, des plus en difficulté à ceux les plus proches de l'accès au marché privé. Même si ces taux sont ambitieux et marquent une prise de conscience du territoire à l'échelle du Pays basque, ils restent malgré tout en décalage avec la réalité de la capacité économique de la population en Pays basque. Nous rappelons que 72 % de la population reste éligible aux logements sociaux, ça, c'est le « stock de population ». Et là on dit qu'on va construire 43 % de logements sociaux, ce n'est pas 43 % à l'échelle de toute la population, c'est 43 % des nouveaux logements. Donc on sera très, très loin de répondre à cette réalité sociale du Pays basque.

Au niveau des communes littorales et rétro littorales qui sont soumises à la loi SRU, l'effort demandé est important 56 %, et 52 %. On va demander à ces communes qui, généralement, accusent pas mal de retard en la matière, de construire entre 56 et 52 % de logements sociaux lors de la prochaine programmation. C'est une bonne mesure. C'est une bonne mesure. Ça va dans le bon sens, et j'espère que nous irons jusqu'au bout sur ces mesures. A ce titre, le taux de 43 % appliqué à la Ville de Bayonne, qu'on peut comparer à ces 56 et 52 %, nous semble pertinent. Il reconnaît les efforts historiques en la matière, assumés par Bayonne et dont la mixité sociale participe de son bien-vivre. C'est quelque chose qu'il va falloir un jour expliquer aux gens qui aiment vivre dans des ghettos de riches, on vit bien dans la mixité sociale. On ne vit pas bien dans les ghettos, ni dans les ghettos de riches, ni dans les ghettos de pauvres. Donc ce que nous devons construire c'est un territoire mixte et l'assumer comme tel.

Le taux pour l'intérieur, mais surtout pour les polarités intermédiaires du labour rétro littoral qui ne sont pas soumis à la loi SRU, nous semble faible. Il y a des communes qui sont des communes littorales, très proches de Bayonne, Biarritz, Anglet, qui ne sont pas, du fait de leur taille, soumises à la loi Littoral. On ne leur imposerait que 30 % de logements sociaux. Je vais les citer, et je les citerai également en séance plénière de l'Agglomération. Je ne comprends pas pourquoi seulement 30 % pour Arbonne, Arcangues, Bassussarry, Ahetze. Je ne sais pas si c'est le Beverly Hills de la côte, mais en tout cas il va falloir que tout le monde prenne sa part dans les efforts de construction. Et comme je vous dis, on ne vit pas si bien que ça dans les ghettos de riches. Je ne sais pas, je n'ai jamais vécu dans un ghetto de riches, mais j' imagine qu'on ne vit pas si bien que ça.

Concernant Bayonne, le PLH prévoit une réduction de 43 % de la constructibilité de Bayonne par rapport à 2010-2018, pour passer de 759 logements produits par an à 435 logements annuels neufs et réhabilités, dont 43 % de logements sociaux répartis en 25 % de PLAI, donc pour les publics les plus en difficulté, 35 % de PLUS équivalents HLM et 40 % du PLS et accession sociale. De notre côté, ces préconisations nous paraissent particulièrement pertinentes. Car elles tiennent compte d'un développement incontrôlé de la construction sur Bayonne depuis des années, et des efforts effectués par contre en matière de logements sociaux sur la commune. C'est pourquoi l'effort demandé à la commune en matière de logement sociaux et PLAI est bien inférieur dans le PLH présenté à celui demandé aux communes de la même strate. Respectivement, on nous demande de faire 43 % de logements sociaux dans la future programmation, contre 56 % aux communes littorales. Et on nous demande de faire 25 % de PLAI, contre 33 % aux communes de la même strate. Donc quelque part le PLH prend déjà en considération les efforts historiques qui ont été menés par la Ville de Bayonne.

Je m'excuse d'être un peu long mais c'est quand même un document structurant et j'arrive immédiatement aux conclusions. Notre avis sur le PLH globalement : le PLH nous semble globalement ambitieux et semble vouloir répondre aux enjeux d'un aménagement plus

équilibré et plus juste du territoire, même si selon nous, le rythme pour être un peu plus rapide. Mais il faudra qu'on en discute collectivement avec l'ensemble des communes du Pays basque. Mais il nous semble aussi qu'il aurait pu être plus ambitieux en matière de création de logements sociaux dans certaines communes rétro littorales que j'évoquais tout à l'heure, étrangement préservées, plus ambitieux sur le rééquilibrage quantitatif entre la côte et l'intérieur, même si on augmente de 43 % mais qu'on part de très bas, ça fait peu, à condition bien évidemment que les ambitions communautaires en matière de transport, d'emploi et de services accompagnent cet objectif. Parce qu'il est vrai que ça ne sert à rien de construire à l'intérieur si on n'est pas en capacité d'organiser la mobilité et le travail des personnes sur place. Donc c'est peut-être probablement pour ça que le rythme est « aussi lent ».

Sur les préconisations de la majorité municipale, nous allons vous suivre sur certaines préconisations et nous ne vous suivrons pas sur d'autres préconisations. Nous ne vous suivrons pas sur la demande de construire davantage, puisque le PLH prévoit de construire 435 logements, et vous souhaitez construire davantage. Je pense que la Ville de Bayonne aspire à une pause, il faut prendre le temps par rapport à cela. Nous avons, lors de la campagne électorale, évoqué la possibilité d'associer la population, notamment avec une politique d'urbanisme « conventionnelle » avec la population, également les promoteurs, au travers de chartes d'urbanisme. Nous pensons que cette « pause » que préconise le PLH est pertinente.

D'autre part, nous ne vous suivrons pas sur la demande de diminuer le nombre de logements sociaux, puisque la prescription du PLH est de 43 %, vous souhaitez baisser à 35 %, et à ce titre, là je rejoins ce qu'a dit ma collègue, rompre avec la tradition bayonnaise, c'est-à-dire la tradition bayonnaise qui a toujours été d'être au-dessus de ce que demandait la loi SRU, c'est-à-dire les fameux 25 %. Et vous, vous souhaitez vous limiter à ce que réclame la loi à la fin du PLH, c'est-à-dire la loi SRU. Donc si nous assumons que la mixité sociale fonctionne bien à Bayonne, continuons à l'assumer jusqu'au bout, et assumons les 43 %.

Nous ne vous suivrons pas non plus sur la demande de diminuer le nombre de logements sociaux type PLAI, ceux pour les publics les plus en difficulté. Nous pensons qu'au lendemain de cette crise, de plus en plus de personnes vont se trouver en très grande difficulté, et ce n'est peut-être pas le moment le plus opportun pour baisser le pourcentage de PLAI qui, comme je le disais, le PLH en tenait déjà compte puisqu'il va imposer 33 % aux communes de même strate, et il nous propose à nous de faire 25 %.

Sur l'adaptation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du petit et grand Bayonne, très clairement, nous manquons d'informations pour nous prononcer. En gros, c'est cette volonté de construire des collectifs un peu plus importants pour faire une part plus importante à des logements unipersonnels. Mais nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour nous prononcer sur cette disposition. Nous attendons que vous nous présentiez des éléments là-dessus.

Par contre, sur toutes les autres préconisations, notamment en termes d'hébergement d'urgence, de logements d'insertion, sur l'habitat écologique, sur la création d'un opérateur public d'un aménagement stratégique, et sur une réflexion pour contenir la hausse des prix du foncier, nous vous suivrons.

Enfin, pour résumer : le Président de l'Agglomération, Jean-René Etchegaray, nous semble plus ambitieux et moins frileux que le Maire de Bayonne, Etchegaray Jean-René. Mais il leur reste beaucoup de travail, et vous pouvez compter en tout cas sur notre participation pour défendre les objectifs que nous estimons particulièrement pertinents pour ce territoire.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'autre prise de parole. Je vais demander d'abord à Monsieur Lacassagne qui a présenté le rapport de répondre. Et puis je viendrai derrière, bien sûr.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Je vais répondre à certaines des questions et des interrogations. Je sais Monsieur le Maire que vous allez intervenir et, avec ma collègue Laurence Hardouin, nous nous partagerons la parole pour vous apporter des éléments de d'information. Je remercie déjà Mathieu Bergé de nous avoir fait un diagnostic, ce qui nous a permis de reprendre le diagnostic, ça va nous éviter de le reprendre. Excusez-moi, mais vous avez un certain nombre de mes arguments. Moi je ne vais pas placer le débat au niveau de l'Agglomération parce qu'ici on doit donner un avis sur Bayonne. Il faut quand même savoir que nous, par rapport à ce PLH, on suit en même temps les orientations du PLH qui participe à la construction d'un projet global. Il participe à la construction d'un projet global à l'échelle de l'Agglomération, parce qu'effectivement cette réflexion se mène à l'échelle des 148 communes, même si certaines communes ne sont pas liées à la production de logements sociaux.

Mais c'est vrai que par rapport au précédent PLH qui était sur les 5 communes - Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart - , nous avons évolué. Alors c'est vrai que si Bayonne est la « capitale » du Pays basque, elle a aussi des ambitions et elle va le montrer, elle continuera à le montrer, nous devons aussi asseoir notre raisonnement à l'échelle du Pays basque, et notamment par rapport aux polarités. Parce que, qu'est-ce qui est demandé ? C'est qu'il y ait en même temps une reconnaissance de l'intérieur, et par rapport à des polarités qui existent à l'intérieur, et il faut aussi, en même temps, leur permettre de vivre et d'exister. Bien sûr, il y a le problème, il ne faut pas le nier, de l'étalement urbain, c'est pour ça qu'aussi, nous, on veut, en fonction de l'augmentation et la réduction qui nous sont demandées, de pouvoir maintenir un certain cap. Mais, en même temps, se posera effectivement... il faut l'associer au niveau du transport en commun et des liaisons. Et la grosse problématique que nous avons, effectivement, c'est l'emploi. C'est vrai que l'emploi est ici, sur la côte, là on est d'accord.

Alors c'est vrai que Bayonne a eu toujours le souci de loger ces différentes populations. Et, excusez-moi de le dire, mais Bayonne a eu toujours un temps d'avance en matière de logement social, et nous allons continuer. En même temps, il y a des affichages. Donc, effectivement, on affiche mais en même temps il faut aussi montrer un certain affichage vis-à-vis des autres communes. Parce qu'effectivement, si aujourd'hui vous faites ce constat, qu'ont fait les autres communes pendant toutes ces années ? C'est ça le problème. Je ne cite pas de... d'habitude je cite une ville, mais aujourd'hui je ne vais pas la citer, avec 50 ans où certaines communes ont exercé des responsabilités, elles auraient pu avoir un taux de logements supérieur. Alors moi je dis Bayonne a toujours eu un temps d'avance, et on va essayer de le conserver.

Nous n'avons pas non plus attendu les directives de l'Etat pour construire des logements sociaux à Bayonne. Alors il faut dire aussi que nous avons eu des grands maires à Bayonne, que ce soit Henri Grenet et Jean Grenet, qui ont notamment toujours continué à produire des logements sociaux. Et à Bayonne nous avons toujours cette même vision, avec aussi un projet de Ville, parce que là vous parlez de pourcentages, mais moi les pourcentages c'est une chose, mais en même temps on s'adresse à des êtres humains, des hommes et des femmes qui ont aussi besoin de se loger ici. Alors à Bayonne, nous avons une vision, un projet de ville pour les différentes populations. Et avec Jean-René Etchegaray, nous avons aussi cette ambition de loger l'ensemble des Bayonnais, nous l'avons déjà dit lors du précédent mandat, et sans exclure personne.

Si aujourd'hui nous avons un taux de logements de 26,5 % de logements sociaux, alors certains vont nous dire : « avant c'était supérieur ». Bien sûr c'était supérieur parce qu'on construisait plus, pour avoir plus de logements sociaux en fait il faut construire plus, c'est ça la logique. Nous, nous voulons avoir un accompagnement dans la construction de l'ensemble des logements qui soit raisonné et responsable. C'est ce que nous avons fait dans le précédent mandat. Car il faut en fait avoir... En fait, on ne parle pas que des pourcentages, on parle de la politique du peuplement. Qui c'est que nous voulons avoir ? Et en même temps, il faut le mettre à l'échelle de l'Agglomération puisque effectivement il faut savoir le partager avec l'ensemble des communes voisines, je dirais voisines élargies au Pays basque. Durant le précédent mandat, nous avons concilié différents objectifs en maintenant un rythme de construction maîtrisé et je vous rappelle... Juliette Brocard disait : « effectivement, il y a un problème de logement », et vous, vous disiez également qu'il faut minimiser. Mais en même temps, si on minimise le nombre de logements, il y a la question aussi au niveau du prix de sortie, et on voit qu'il y a certains prix de marché qui sortent. Là je parle du libre. Donc en même temps, il faut savoir à qui on veut s'adresser. Puisque effectivement ça voudrait dire qu'on ne se retrouverait que dans des villes avec des personnes qui ont les moyens de venir ici. Ce n'est pas du tout ce que nous voulons. En fait par rapport à ce que vous disiez, et nous le savons, le logement social c'est aussi dans notre ADN.

Alors, par rapport au ralentissement de la production des logements, le PLH prévoit une réduction de 43 %. C'est à analyser sur 2010-2018. Il faut quand même savoir qu'entre 2014 et 2020, on a réduit de 60 % la construction de logements. Donc on a marqué une pause, effectivement on l'a faite. Mais au regard des différentes réductions qui nous sont demandées de 43 % de rythme de construction, elle est particulièrement contraignante pour Bayonne. Les besoins en logements sur la ville et les effets probables du ralentissement avec la hausse des prix notamment, nous jugeons, nous pensons qu'il est indispensable de donner un rythme de production raisonnable. Nous considérons qu'un objectif de production annuelle de 500 logements, en neuf comme en réhabilitation, équivalant tout de même à une réduction d'un tiers du rythme de la construction de référence est plus réaliste. Et ça nous permet de loger les populations au plus près des emplois, en permettant de réduire les déplacements domicile-travail, et leurs effets désavantageux, notamment avec la problématique, et vous l'évoquiez, la problématique de l'étalement urbain, avec l'augmentation des gaz à effet de serre, je ne vous fais pas de dessin.

Nous voulons aussi continuer à avoir cette mixité sociale qui, comme je vous disais, est notre ADN. Il faut aussi maîtriser le niveau de prix de sortie qui est pour nous une inquiétude, sauf à laisser faire ce que je vous disais, et à exclure des populations locales qui ne pourraient pas se loger ici. Nous savons en même temps qu'en parallèle il faut maintenir un taux minimum de 25 %. Et quand on affiche un taux de 25 % de logements sociaux, ce n'est pas dit qu'on va y arriver. Nous, on va être au supérieur, mais en même temps on a aussi un message à adresser à nos communes voisines. Et nous savons que nous avons aussi un problème d'équilibre, notamment par rapport aux bailleurs sociaux. Parce qu'effectivement, il faut aussi permettre du libre qui va permettre aussi des coûts d'opération globaux. En effet, chaque office HLM notamment, je parle pour HSA, nous avons des efforts et des apports aussi à donner pour la construction de chaque logement. Et il faut savoir, et même si nous, nous préférons la VEFA inversée, ce qu'on va faire au Prissé, la VEFA aussi fait partie d'un équilibre des bailleurs sociaux, puisque ça leur permet d'acquérir du logement social à moindre coût.

Concernant le taux de 28 % de logements sociaux, c'est vrai qu'il nous est demandé un taux, mais nous, nous pensons que la production de 35 % de logement social par an permet de garantir 25 % de logements sociaux minimum, je dis bien minimum, d'ici 2026. Donc là nous sommes en capacité, et nous avons toutes les productions qui nous permettent, puisque effectivement on a quand même une vision sur les prochaines sorties et notamment en termes de projets et en termes de logements sociaux. Alors nous militons nous, là je vous le dis, pour une solidarité entre communes et qu'elle aboutisse et participe à l'accès au logement pour tous de manière équitable sur l'ensemble du territoire communautaire. Si chacune des communes avait réalisé ce qui était nécessaire, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui.

Avec notre maire Jean-René Etchegaray, nous avons décidé, sur certaines opérations, de monter le taux à 40 %, je pense à l'opération de Marinadour. Personne ne nous l'a imposé, nous l'avons décidé. Dans l'opération du Prissé que porte le bailleur social HSA, là aussi nous avons une volonté de monter les logements sociaux à 40 %. Peut-être qu'il y a un affichage, mais en même temps on réalise, à travers des opérations d'aménagement, des logements supérieurs à ce que le règlement pourrait nous demander.

Après, par rapport aux logements, si on prend le PLH par rapport aux objectifs qui nous sont donnés, on nous demande 435 logements avec 43 % de logements sociaux. Ça représente 187 logements. Mais si nous nous donnons l'objectif de 500 logements par an, avec 35 % de logements sociaux, on produira 175 logements. Donc vous voyez que la différence c'est 12 logements à l'année. Donc il faut faire très attention avec les pourcentages, ce qui compte c'est la production et le nombre.

Concernant le PLAI, là aussi on nous demande 25 % de PLAI. Bien sûr on a besoin de logements locatifs de ce type-là, et la Ville souhaite participer à cette dynamique de production. En fonction des besoins de logements locatifs de type PLAI à l'échelle du bassin de vie, nous militons pour une offre de logement social et très social partagé, et répartie sur le territoire. Et la Ville demande pour cela un principe de 15 % du PLAI et 30 % de PLUS et 55 % de PLS et d'accession sociale. Pour référence, dans le précédent PLH, nous avons un objectif de 86 PLAI. Aujourd'hui l'objectif serait d'atteindre 276 logements en PLAI, mais nous aimerions aussi, en parallèle, que les communes voisines participent aussi à cet effort-là.

En parallèle, et là vous n'en avez peut-être pas parlé Monsieur Bergé, nous souhaitons aussi diversifier l'offre sociale. La Ville propose que le PLH intègre des enjeux de pérennisation de l'offre sociale et alimente son programme d'action par des moyens, notamment l'extension et le conventionnement Anah. Tout à l'heure, nous allons voter, dans le cadre de l'OPAH-RU, différents financements, et il faut savoir que dans le taux de logement social qui vous est affiché, nous produisons, à travers tous ces conventionnements, des logements à prix conventionnés, qui ne rentrent pas forcément dans le taux de logement social, donc on est aussi supérieur. C'est quand même un point important.

Ce qu'on voudrait soutenir aussi c'est le soutien plus conséquent à l'accession sociale type OFS/BRS grâce à des clauses aussi anti-spéculatives sur le foncier et le logement. Concernant la diversité sociale, et là c'est une remarque qu'on a faite au niveau de l'Agglomération, le PLH est muet sur l'usage du Prêt Locatif Intermédiaire, PLI, et ne mentionne plus l'accession maîtrisée. On souhaite quand même que c'est... et on le sait, c'est un élément très important qui permet de développer les politiques. La Ville souhaite un éclairage sur ces choix et va le demander à l'Agglomération et voir l'opportunité de mettre en œuvre, et afin de rendre le logement plus varié et plus accessible aux ménages locaux. Tel est notre objectif.

Par rapport aux différentes questions, oui nous avons fait une pause. Elle s'était traduite par 60 % dans le mandat précédent, on la continuerait parce qu'on garderait à peu près le même volume. On ne recule pas en matière de logements sociaux, parce que la loi, je vous le rappelle c'est 25 % en 2025, et donc on a quand même un temps d'avance et on va le garder. On va essayer, même en gardant ce chiffre-là, d'être au-dessus. Et, oui, nous voulons, Juliette Brocard, rester aussi une ville populaire. Mais la ville populaire ça se construit, et nous sommes dans cet objectif-là, et avec la mixité sociale que vous évoquiez tout à l'heure, Mathieu Bergé, qui est un point important. Je vais juste terminer là-dessus parce que je sais, Monsieur le Maire, que vous allez intervenir. Si je veux retenir deux mots sur ce PLH, j'utiliserai le mot « responsabilité » et le mot « partage ».

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Lacassagne. Laurence Hardouin.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci Monsieur le Maire, je serai plus brève qu'Alain qui est rentré dans les détails. Je vais avoir une réponse... Je parle, Colette, et tu poses les questions après ? On enchaîne ? Je serais plus brève, mais j'aurai un regard beaucoup plus politique sur la réponse. Ce que je constate c'est qu'on a deux analyses du document par deux groupes en face, *a priori* je ne sais pas si vous avez eu la même lecture ou le même document. En tout cas la lecture n'est pas la même puisqu'il y a une analyse très bayonno-bayonnaise d'un côté, qui vient nous dire que finalement on ne fait plus assez de logements sociaux et on réserve cette ville à des riches. Et de l'autre côté, une analyse qui, en tout cas moi, m'intéresse plus, qui se positionne à l'échelle du Pays basque, parce que toute la difficulté d'un Plan Local de l'Habitat ce n'est pas de le limiter à une ville, c'est de l'englober à l'intérieur du territoire. Et ce territoire aujourd'hui, celui qui nous concerne est la CAPB.

Je ne vais pas revenir sur tous ces détails, parce que vous avez eu effectivement 800 pages de documents extrêmement lourds. Il y a deux points sur lesquels moi je voulais attirer votre attention, sur lesquels Mathieu Bergé est venu, mais de façon très rapide, à savoir que la Ville a deux demandes auprès de la CAPB, ce qui démontre que le Maire Jean-René Etchegaray peut se retrouver peut-être plus audacieux que le Président Jean-René Etchegaray à ce sujet, puisque la Ville demande à la CAPB d'abord la création d'un opérateur public d'aménagement. Et en effet, aujourd'hui c'est extrêmement important puisque, comme beaucoup d'entre nous l'ont dit, et comme nous le savons, la difficulté est la raréfaction du foncier aujourd'hui. Plus le foncier diminue, plus il est cher, plus il est cher, plus monter et construire et sortir des logements devient prohibitif, et plus il est difficile et d'acquérir et de se loger.

Et cela va avec la deuxième demande, que la Ville demande à la CAPB, qui est de réfléchir collectivement à un moyen de contenir cette flambée des prix, qui soit du foncier ou de l'immobilier, des murs, au travers justement d'une équipe, d'un groupe de travail qui serait créé et animé par la CAPB, en vue de réfléchir aux moyens qui permettraient de maîtriser les prix à tous les niveaux, terrains, loyers ou immeubles. L'actualité est parfois taquine. Ce matin sur France Bleu Pays Basque, je pense que vous avez tous entendu cette lettre qu'a envoyée une agence immobilière d'Anglet, mais il semblerait que d'autres agents de la même enseigne l'aient envoyée ailleurs. Elle est particulière puisque cette agence invite les propriétaires du quartier d'Anglet qui ont des logements à réfléchir sur l'opportunité de vendre leurs biens à nos amis des villes qui voudraient venir trouver un petit coin de paradis, et leur propose donc de surfer sur cette vague. Alors, en ce moment, surfer sur les vagues ça ne réussit pas toujours. Toujours est-il que cela montre bien qu'il y a une difficulté, une difficulté à pouvoir se loger ici, et notamment pour les personnes qui vivent ici. Et j'ai le souvenir d'il y a quelques années, le siècle précédent mais ce n'est pas si vieux, d'un slogan qui disait « Vivre et travailler

au Pays ». Et ce slogan aujourd'hui, il est encore d'actualité. Parce que si nous ne pouvons pas, au travers de la maîtrise du foncier, du logement, des opérateurs, permettre aux personnes qui vivent au Pays basque, et à l'échelle du Pays basque, de se loger, nous aurons effectivement perdu la donne.

A titre personnel, je n'ai pas envie que ce Pays basque devienne un Pays basque uniquement pour des personnes favorisées, riches, à du Airbnb, à de la résidence secondaire. Il faut que Bayonne et le Pays basque soient une région où toutes les catégories sociales, on a parlé de mixité, la mixité est à tous les niveaux, social, racial, et il faut que ce pays existe, comme il a toujours voulu exister. Et c'est pour ça que les demandes que forme la Ville de Bayonne sur ce PLH me paraissent conformes à cette volonté.

Mme DURRUTY : Colette Capdevielle peut être d'abord.

Mme CAPDEVIELLE : Oui, d'abord, pour répondre à Laurence Hardouin, c'est effectivement un discours qui s'applique beaucoup, ce que vous avez tenu, à Anglet. Dans ce que vous avez indiqué, moi je cible plutôt... bon, Biarritz est hors catégorie, puisque la moitié des logements sont des résidences secondaires, ça, c'est une réalité.

Mme HARDOUIN-TORRE : Colette, oui, de toute façon la difficulté c'est que Bayonne a largement pris sa part et qu'il faut aussi, c'est ce qui a été dit tout à l'heure, que les autres communes, et pas que les communes du littoral, mais d'autres communes que Monsieur Bergé a citées notamment, prennent aussi leur part en la matière.

Mme CAPDEVIELLE : Oui, mais tout à l'heure vous avez évoqué, donc puisqu'on est sur des sujets essentiels, vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, vous avez dit : « on résume avec le partage ». Donc moi, ça m'a un petit peu interpellée puisque ici on défend tous le logement pour tous, c'est-à-dire que tout le monde puisse trouver à se loger, dans l'endroit où il veut vivre. Il y a quelque chose que je ne comprends pas, il y a quelque chose sur lequel je voudrais vraiment mettre le doigt, c'est un décalage total entre vos discours et la réalité de vos politiques, et la réalité de vos actions, récemment.

Vous le savez au 1^{er} janvier 2021, la loi ELAN prévoit que l'on regroupe les organismes HLM qui gèrent plus de 12 000 logements, donc je crois qu'on est concerné, Office 64 de l'Habitat, Habitat Sud Atlantic sont concernés, l'un émanation du Conseil départemental, l'autre de l'agglo. Les deux sont producteurs de logements sociaux, travaillent beaucoup, bien. Et moi je m'interroge, vous êtes allés créer une usine à gaz, une SAC. SAC c'est une Société Anonyme de Coopération, pour contourner la loi évidemment, pour ne pas froisser Monsieur Lasserre, Monsieur Lasserre pour ne pas vous froisser. Donc vous créez là un petit bidule qui contourne la loi, on n'aime pas les fusions d'accord, mais quand même, une coquille vide sans aucun contenu, une sorte de « SAC Canada Dry ». C'est vraiment dommage, parce que là justement vous avez un outil pour justement regrouper les opérateurs, faire un travail commun vers une mise en commun, et tenir votre discours de partage, puisque vous venez d'en parler. Vous ne le faites pas. Quand vous avez l'occasion de le faire, vous utilisez une facétie procédurale pour contourner la loi, donner un petit coup de patte et créer un truc qui ne servira jamais à rien, qui n'a pas de contenu, qui n'en aura jamais. Donc comme ça, vous pouvez dire « oui, on a respecté la loi, regardez on s'est regroupé, on a créé une petite société ».

En fait vous ne le faites pas, et on sait que ça ne fonctionnera pas, tout ça parce que la politique politicienne est souvent bien supérieure à l'intérêt général, et qu'on est avec, d'un côté, le Conseil départemental, de l'autre l'Agglomération, et que chacun se regarde et ne travaille pas ensemble. Donc la réalité c'est ça aussi, c'est peut-être qu'à un moment donné il

va falloir quand même que les opérateurs, et en particulier les producteurs de logements sociaux et les producteurs de logements travaillent ensemble et qu'il y ait ce travail-là. Alors on va pouvoir faire des commissions, des ceci, des cela, mais quand il s'agit réellement de le faire, eh bien faisons-le ! Et vous ne le faites pas. Et on connaît tous ici les véritables raisons de ce recul, de ce recul il faut bien le dire, là où ailleurs les élus n'hésitent pas à respecter la loi.

M. LE MAIRE : Monsieur Etcheto, et ensuite Monsieur Esteban aussi ?

M. ETCHETO : Bien entendu ça a été dit, bien entendu que c'est un dossier majeur. On dit souvent qu'un budget c'est un marqueur politique, évidemment, on le voit tous les ans. Mais alors là pour le coup, on en a un beau et un plus important, ce n'est ni plus ni moins que finalement notre vision et notre volonté d'élaboration de la ville des années à venir, de la ville au sens large, de la ville au sens aussi communal. Juste un petit mot pour Laurence Hardouin, c'est toujours un peu scabreux pour une majorité de vouloir choisir, décerner les bons points, choisir sa bonne opposition et sa mauvaise opposition. Ici bien entendu, pour répondre sur ce point-là, il est question de discuter et c'est le parti pris que nous avons choisi, d'ailleurs c'était celui dans lequel notre collègue Lacassagne s'était inscrit, de discuter l'avis de la Ville sur le PLH. Et il y aura, bien entendu, un débat à l'Agglomération sur le « PLH général » à l'échelle de l'ensemble du territoire. D'ailleurs, nous pouvons tout à fait sérier et différencier les appréciations sur l'un et sur l'autre. C'est déjà, Christian Millet-Barbé s'en souvient, ce que nous avons fait lors du précédent PLH 2016-2020 où j'avais eu l'occasion, d'ailleurs comme notre collègue et Jean-Claude Iriart à l'époque, de dire de la même façon qu'autant le PLH qui était alors défini, celui de 2016-2020, allait dans le bon sens au niveau de l'Agglomération, autant on avait exprimé, l'un et l'autre, des réserves très nettes sur la déclinaison bayonnaise. Et ici, bien entendu, nous parlons de la déclinaison bayonnaise, et notamment de l'avis à rendre de la Ville qui n'est pas toujours le même que celui des préconisations du document général. Donc je crois qu'il y a bien tout à fait une pertinence à aborder ce point de vue.

Alain nous a dit : « un temps d'avance », moi je le redirais d'une autre façon : « vivre sur l'héritage », c'est un petit peu ce qui se fait ici, sur la partie bayonnaise du PLH sur laquelle il est question de discuter. Et la preuve, c'est qu'on mélange un petit peu tout dans la démonstration. Tu as pris l'exemple de Marinadour, mais Marinadour c'est le PLH d'avant, pas de 2016-2020, c'est celui 2010-2015, et celui-là avait été très différent. J'y reviendrai. Christian était aux manettes à l'époque, il se rappelle que nous l'avons approuvé.

Il y a un mot qui a été lâché, moi ça m'a fait tiquer, je pense qu'il est révélateur. A un moment tu as dit : « politique de peuplement ». Et je crois qu'on y est en effet. Je crois que derrière, là on a lâché en effet une vraie politique qui ne veut pas, je suis bien d'accord avec Colette, qui ne veut pas toujours dire son nom, mais voilà, au bout d'un moment on arrive à trahir un petit peu les choses. Alors moi je compléterai le propos de Juliette parce qu'on parle d'inflexion, mais en fait l'inflexion, dans la politique de logement et d'habitat à Bayonne, elle a commencé par le PLH 2016. Elle a commencé par le précédent PLH. Et cette inflexion, là, aujourd'hui, elle continue en réalité.

Pour 2010-2015, un petit rappel. A cette époque-là, donc c'était non pas à la précédente mandature mais celle d'encre avant, Jean Grenet, le maire de l'époque, et Christian Millet-Barbé qui était en charge, nous avaient expliqué : « on s'est trompé dans les années 2000, on s'est trompé », je ne trahis pas le propos, « on a fait justement de l'habitat et du logement qui n'étaient pas adaptés à la population du territoire », parce que ça a été rappelé, je n'y reviens pas, mais aujourd'hui les trois quarts à peu près de la population locale sont éligibles

à un dispositif de logement social au sens large quel qu'il soit. Et dans les années 2000, on a fait trop de logements libres, les prix ont augmenté et il y a eu une distorsion entre les possibilités de la population et l'offre de logements. On a fait à ce moment-là un nouveau PLH qui a visé à corriger tout ça. Nous l'avons, l'opposition de l'époque l'avait approuvé, tu t'en souviens, et je crois qu'il avait donné satisfaction. D'ailleurs il avait été à peu près tenu, ce qui est toujours un défi évidemment sur un plan prospectif quinquennal. Ça, c'est pour faire plaisir à Alain Duzert. Mais ça avait été satisfaisant.

A partir de 2016, on est rentré dans autre chose. J'entends effectivement l'argument, enfin j'entends, je l'écoute, l'argument selon lequel, c'est tout à fait vrai, Bayonne a été exemplaire depuis longtemps. Elle a répondu, avant la loi, bien avant la loi SRU, à cet impératif qui était de faire du logement pour tous, du logement pour les catégories populaires, et donc beaucoup de logement social. C'est Henri Grenet... en réalité c'est même avant Henri Grenet que ça avait commencé. Il y a une constante municipale à Bayonne, et pratiquement d'ailleurs depuis l'entre-deux-guerres, à l'époque c'étaient les HBM, les « Habitations bon marché », ancêtres des HLM. Donc il y a une vraie tradition bayonnaise de ville populaire qui a été confortée par Henri Grenet, plus tard par Jean Grenet, notamment avec le dernier PLH. Et c'est vrai que nos voisins n'ont pas été aussi exemplaires. Ils avaient peut-être des traditions différentes, des prises de conscience plus tardives. Ils s'y sont mis tard, et c'est vrai que, quand on s'y met tard, on a plus de mal à rattraper le retard, surtout quand il y a une saturation foncière comme certains de nos voisins la connaissent aussi. Donc c'est un fait. Mais il ne faut pas qu'on s'abrite derrière les efforts que doivent faire les autres, pour derrière nous exonérer de nos propres responsabilités, nous la ville-centre, la ville-cœur d'agglomération, cœur de territoire. Donc je crois que là-dessus, ça, ce n'est pas une bonne position de l'adopter.

Derrière ce qui a été dit, oui c'est ça, il y a une vraie inflexion depuis 2016, depuis le PLH de 2016, celui-ci ne fait que l'amplifier. La pause qui est dite, en fait, c'est une pause dans le logement social. Alors évidemment, elle essaye de se faire en douceur, mais on voit bien que, de manière prudente, Alain Lacassagne le dit, mais il n'empêche que c'est ça, on va vers une baisse du logement social. L'objectif est là. Alors il y a toujours la barre de 25 %, au lieu de 28 on va descendre à 25, voilà. On est dans une logique de gentrification que l'on observe depuis des années. Alors après, il faut voir la qualité de ce qui est construit, mais aujourd'hui en tout cas, si on regarde le prix du mètre carré, en effet, c'est de plus en plus difficilement accessible au commun des mortels à Bayonne. Et ça pose un problème, parce qu'en effet les populations les plus nombreuses, les classes populaires, les classes moyennes, sont obligées d'aller trouver leur bonheur résidentiel ailleurs. Et ça, alors d'abord ce n'est pas la ville que nous, nous voulons bien entendu, et on a eu l'occasion de le dénoncer sur plein d'autres sujets. Mais ça, c'est vraiment la matrice de tout ça.

Et après, il y a une autre conséquence qui est aussi désastreuse, c'est l'organisation urbaine, l'étalement urbain, le fameux étalement urbain. Parce que ces gens qu'on oblige finalement, je dis de manière générale parce qu'il y a aussi, on est bien d'accord, la logique de marché à laquelle il faisait allusion, ces gens-là qui sont obligés d'aller habiter de plus en plus loin, alors qu'évidemment leurs activités professionnelles, économiques, loisir, social, tout ce que vous voulez, sont bien dans le cœur d'agglomération, donc ils reviennent dans ce cœur d'agglomération. Ça crée, alors c'est une des illustrations, ça dévore aussi les espaces naturels en périphérie, les espaces agricoles, ça crée évidemment des difficultés de circulation qu'on connaît, les pollutions, les rejets atmosphériques, les pertes de temps, le mal-être et l'insatisfaction qui monte aussi dans notre ville, certainement que ce n'est pas la seule, mais c'est un vrai problème. Et nous là-dessus, clairement, cette tendance-là que nous voyons

finalement confirmée, plus exactement dans l'avis que veut rendre la Ville sur ce PLH et l'inflexion qu'elle veut donner qui est dans la continuité de celle de 2016. Ça, c'est quelque chose que nous condamnons, cette inflexion-là, nous, nous n'en voulons pas.

L'expression est peut-être un peu facile : « ville pour les premiers de cordée », mais oui c'est vrai, nous voulons d'une ville, je rejoindrai ce qui a été dit, une ville pour tous, c'est la tradition bayonnaise, c'est celle-là, ville populaire mais finalement où tout le monde s'est toujours mélangé. La mixité sociale ici, sans utiliser le mot forcément, je ne dis pas qu'on l'a inventé, mais en tout cas on l'a vécu pendant très longtemps et nous nous en portons très bien. Je crois que c'est à ça, dans un environnement évidemment très très compliqué. On est conscient qu'il faut travailler. Et vous n'allez pas, nous le pensons, dans ce sens-là. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto. Monsieur Bergé et puis aussi Monsieur Esteban, je ne sais pas dans quel ordre, comme vous voulez. Monsieur Esteban d'abord.

M. ESTEBAN : Je vous remercie Monsieur le Maire. Oui nous avons l'impression d'entrer dans un système bipolaire, bipolaire au sens géographique du terme, c'est-à-dire deux pôles qui ne se rejoignent pas, l'Agglomération avec un projet extrêmement ambitieux, on parle de rendre financièrement le logement plus accessible aux ménages locaux, avec des notions de centralités qui se construisent autour des urbanités, des pôles urbains plus ou moins importants, et la volonté de contenir le marché littoral et bayonnais, extrêmement de bonnes intentions, et puis Bayonne qui ne joue pas finalement son rôle de capitale. Son rôle de capitale c'est aussi son rôle d'activité économique centrale, ce qu'elle représente, avec le pôle urbain d'Anglet-Biarritz-Boucau. Mais c'est également son rôle de moteur des mobilités, et forcément de logement. Ces trois aspects-là, il faut véritablement que par pôle urbain on les retrouve. Ça promet un débat intéressant à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Mais notre problématique est très concrète.

Et les deux autres pour faire court, on manque de logement social sur le BAB. On évalue ça à 10 000 logements sociaux manquants. Et le prix d'achat du logement à Bayonne, boulevard Alsace-Lorraine par exemple, une dernière opération immobilière, l'immeuble n'a pas encore poussé, au début du boulevard Alsace-Lorraine on est pour un T2 à 220 000 €. Donc on est véritablement là dans un phénomène où Bayonne va changer sa population, de fait. Et ça, ça s'appelle effectivement, mon collègue l'a rappelé, il est également géographe, la « gentrification ». Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. LE MAIRE : Mathieu Bergé, dernière prise de parole.

M. BERGE : Je vais être beaucoup plus court que tout à l'heure, je vais amener des éléments de réponses à Laurence Hardouin et Alain Lacassagne, et également quelques éléments à vous soumettre Monsieur le Président de l'Agglomération et Maire de Bayonne. A Laurence Hardouin, très clairement, je l'ai dit dans mon intervention, nous vous suivons totalement sur la question de l'opérateur public. C'est évident, c'est stratégique, et là-dessus vous pouvez compter totalement sur notre soutien, et également sur le fait de travailler à l'échelle du territoire sur comment maîtriser le prix du foncier, je pense que là-dessus on ne peut qu'être d'accord.

A Alain Lacassagne, Alain tu imagines bien que les calculs, je les avais effectués. Et c'est là que je regrette qu'on n'ait pas travaillé ensemble pour essayer, peut-être, de coconstruire, de trouver une côte plus acceptable. Parce que, ce qui est particulièrement... et en plus je vais reprendre ton argument, donc tu m'as donné un argument pour te donner le mien, tu dis

qu'entre les 35 % sur les 500 et les 43 % sur les 435, il n'y a que 12 logements. Oui, mais si à l'inverse, admettons, on dit qu'on accepte de monter jusqu'à 500 logements au lieu de, comme le PLH le dit, à 435, mais qu'on maintient les 43 %, on passe à 215 logements sociaux. Comme tu as dit : « ce qui compte c'est la quantité, ce n'est pas le pourcentage ». Du coup, le fait de vouloir d'un côté augmenter le nombre et d'un autre côté diminuer le pourcentage de logements sociaux, tu n'arrives pas à répondre au propre objectif que tu t'es fixé toi-même, c'est-à-dire d'avoir un solde positif en termes de logements sociaux, puisque avec votre calcul tu passes de 187 à 175, alors que, si par exemple on discute on se dit : « allez, on fait un effort supplémentaire quantitatif, on monte à 500 », ça fait 215 logements sociaux et là tu as un solde favorable de 28 logements. Très clairement c'est ce type de choses-là que nous, on aurait aimé discuter avec vous, dire « oui, pourquoi pas 500 logements plutôt que 435 ». C'est vrai qu'on a beaucoup construit, construire peut-être un petit peu plus, mais on fait des logements sociaux.

Et là, par contre je m'adresse au Président de l'Agglomération, je lui dis : « vous pouvez compter sur moi pour défendre le PLH », et comme vous l'avez vu ce soir et en d'autres occasions, je n'ai aucune crainte de... je ne vais pas dire « dénoncer » mais de mentionner les gens, les mauvais élèves de la classe, parce qu'il faut, à un moment ou à un autre assumer. Moi, ils ne sont pas dans ma majorité, ça, c'est plus facile peut-être pour moi. Mais quand même mentionner les mauvais élèves dans le domaine, ça mérite d'être fait. Et la problématique que nous avons, Monsieur le Président de l'Agglomération et Maire de Bayonne, si nous, nous commençons à dire : « on ne veut pas faire 43 % mais 35 % », si nous, on dit : « on ne veut pas faire 25 % de PLAI mais 15 % de PLAI », que vont dire les maires d'Anglet et de Biarritz quand on va leur dire de faire 53 % ? Ils vont dire : « on veut faire 45 % et on ne veut pas faire 33 % de PLAI, on veut faire 25 % de PLAI ». Et à l'arrivée qu'est-ce qui va se passer ? C'est tout le PLH qui va être foutu en l'air, c'est toute l'ambition du PLH qui va être foutue en l'air.

Alors, d'une certaine manière, assumons collectivement le fait d'avoir été historiquement exemplaires. Et il vaut mieux entraîner les gens qu'essayer de les pousser, parce qu'on n'arrivera pas. Donc honnêtement, selon nous, c'est une erreur que de demander de baisser les pourcentages fixés, proposés par le PLH à la Ville puisque tous les autres, et vous imaginez bien Bayonne, la capitale dont le maire et président de l'agglomération demande un PLH à la baisse, ils vont tous courir derrière pour dire : « si lui, il a obtenu pour lui, nous, on ne fera pas nos 53 % de logements sociaux, on en fera 45, c'est quand même vachement mieux qu'avant ». Oui, sauf qu'à l'arrivée, le stock de personnes qui a besoin du logement social restera aussi important, et l'offre n'aura pas augmenté autant. Donc selon nous, c'est une erreur de proposer ces baisses, et quelque part vous nous mettez dans l'embarras. Vous nous mettez dans l'embarras parce que, quelque part, on allait voter ce PLH. On allait le voter ce PLH. Et ce qui nous « empêche » de le voter ce sont les préconisations que fait la Ville pour le retoquer. Donc c'est vraiment dommage. On ne votera pas contre, parce que le PLH, à l'échelle du Pays basque est bon, ambitieux, pourrait l'être un peu plus sur le rééquilibrage. Mais là du coup on lui fout... en bayonnais on dirait « on lui fout un pète ». Voilà, on lui met un pète avec ça. Donc du coup, moi j'ai peur que cette position fasse que nos amis beaucoup moins vertueux que nous le restent, encore moins vertueux que nous.

M. LE MAIRE : Merci. Juliette Brocard.

Mme BROCARD : Je ne vais pas être longue. Alors, sans réagir, parce que ça m'embête toujours à chaque fois de poser... parce qu'ici, dans le cadre d'un conseil municipal de Bayonne,

on va parler de Bayonne, on oppose tout de suite... parce qu'on va parler de Bayonne, ça nous oppose au territoire et au Pays basque, non, pas du tout, pas du tout. Ça c'est important de le dire. Aujourd'hui nous donnons l'avis de la Ville de Bayonne sur le PLH. Lors du conseil communautaire, on aura un débat sur le PLH de l'Agglomération. Donc là, l'avis et le vote qu'on fera, si c'est bien ça, c'est sûr l'avis de la Ville.

Juste, simplement, derrière les pourcentages, c'est ce que je disais par rapport à la méthode qui s'est faite aux tours de tables avec des élus et tout ça, quand on parle de rééquilibrage, quand on parle de partage, et dire « chacun doit prendre sa part », sous-entendu en plus « chacun doit prendre la charge du logement social », déjà ça, c'est un petit peu gênant. Et puis derrière il y a des gens. En fait, ce qui compte ce n'est pas forcément le pourcentage, ce qui compte ce sont les gens, les populations qu'on loge. Donc quand on dit : « on va déplacer Untel, on va déplacer si... et pourquoi eux ? Nous, on en a fait, alors pourquoi ? ». Mais en fait un PLH, et je l'ai rappelé au début de mon propos, il doit répondre à des besoins existants identifiés. A Bayonne, on a ces besoins-là, on a été jusqu'à présent très volontaristes et on a toujours pu loger de manière importante l'ensemble et beaucoup de populations. Et aujourd'hui, on en manque de plus en plus. Aujourd'hui à Bayonne, les prix augmentent, et on loge de moins en moins de gens. Et le logement social, ce n'est pas forcément des gens qui sont sans rien, ce sont souvent des gens qui travaillent, des familles modestes. Et petit à petit on les retire de la ville. Je ne vais pas m'étaler sur ça, mais franchement... Oui désolée Martine mais tu sais, il y a des fois on peut aussi parler...

Mme BISAUTA : Je veux bien entendre ça, sauf que ce qui est un peu gênant Juliette, ce qui est un peu gênant, est-ce que nous, on ne connaît pas la sociologie de la ville ?

Mme BROCARD : Pas du tout, laisse-moi...

Mme BISAUTA : Ce rappel sans arrêt comme si nous, on n'avait pas cette conscience des choses...

Mme BROCARD : Mais je crois que ce n'est pas ça... Martine je veux quand même finir mon propos parce que tu sais, je ne parle pas souvent non plus dans cette assemblée, mais je pense qu'en termes de gens qui se disent être les meilleurs du monde, je crois que je n'ai pas de leçons à recevoir.

M. DUZERT : Martine, on n'a pas pour habitude d'interrompre les gens quand on discute, alors s'il te plaît... Monsieur le Maire je vous prie s'il vous plaît...

M. LE MAIRE : Madame Brocard, poursuivez. Madame Bisauta pourra dire un mot après.

Mme BROCARD : De toute façon, je vais conclure, là je ne donne pas des leçons. En fait, moi élue ici, je veux faire entendre cette parole, et je ne donne aucune leçon. La sociologie de Bayonne vous la connaissez et vous la connaissez peut-être bien mieux que moi, on n'a pas le même âge, justement. Et vous, vous faites de la politique depuis très, très longtemps, moi pas, voilà. Je ne vais donner aucune leçon, pas du tout. Je veux juste dire, quand on parle de pourcentages, de rééquilibrage, je veux affirmer ici que derrière des chiffres il y a des gens. Et quand on dit qu'on va déplacer en disant « celui-là, on le mettra là et celui-là, on le mettra là », ce n'est pas aussi simple que ça, et bien sûr tout le monde le sait.

M. LE MAIRE : Madame Bisauta, vous voulez dire quelque chose ? Vous l'avez dit ? C'est bon ? Laurence Hardouin et après je vais dire quelques mots pour conclure.

Mme HARDOUIN-TORRE : Je vais très vite, je voulais juste répondre à Juliette Brocard. Je n'ai jamais, en tout cas je ne pense pas que c'est ce qui a été dit ou même souhaité, déplacer des gens, on ne joue pas au Monopoly avec des personnes. Ce n'est pas du tout aujourd'hui l'objectif. L'objectif c'est, comme on a dit, que dans d'autres villes comme Anglet ou Biarritz pour ne pas les citer, il y a des gens qui ont besoin de pouvoir être logés dans le cadre du logement social, c'est tout. Il n'est pas question de décider de changer les vies des gens, de les déplacer, d'aller les implanter ailleurs, loin de là. On est d'accord.

Après, quand vous dites que le fait de dire que les autres doivent prendre leur part... il n'y a aucun mépris par rapport à ça, là non plus. Qu'on se comprenne bien, ça ne veut pas dire que la part, sous-entendu « ces gens-là », on n'en veut plus ou on en veut moins. Ça me fait penser à chaque fois la même chose lorsqu'on me disait à propos des sans-papiers : « on veut bien accueillir une partie de la misère, mais chacun doit prendre sa part ». La question n'est pas là. Il faut faire attention et ne pas prêter, ou de nous prêter une intention qui n'est pas celle-là. En tout cas, ça, je ne peux pas le laisser passer.

M. LE MAIRE : Merci. Alors, vous m'avez beaucoup interpellé, et effectivement vous pouvez me dire que je suis dans une situation délicate en tant que Président de la Communauté d'agglomération à présenter cette délibération. Mais j'en suis fier, car s'il y a un PLH de la Communauté d'agglomération Pays basque, j'y suis pour quelque chose. Car jusque-là, c'est toujours à l'aune de chaque commune, dans son périmètre cadastral, qu'on se posait des questions de logement, ou qu'on ne s'en posait pas. L'épreuve de vérité arrive là, pour tout le monde, avec un diagnostic dont les conclusions sont alarmistes. Je suis très inquiet, je ne vous le cache pas. Et je suis d'accord avec bien des choses que vous avez dites, les uns et les autres. Je ne suis pas sûr qu'on soit éloigné, et je ne vous prête pas non plus des propos que je déformerais etc.

Nous sommes dans une situation inédite, mais totalement prévisible. Ça fait 15 ans que ça nous pend au nez, que l'on sait que les tendances lourdes dans notre territoire allaient se confirmer. Nous sommes un territoire attractif, le Pays basque. La loi de l'offre et de la demande qui préside encore dans un Etat libéral, et notre Etat est encore libéral, en tout cas le foncier est libéral, fait que, bien évidemment, et parce qu'il n'y a pas de frontière, heureusement, c'est en fonction du pouvoir d'achat des personnes qui trouvent notre territoire sympa et attractif que se fixe la valeur des choses. Ça, ce sont des éléments objectifs qui ne sont pas de notre décision, vous le savez, vous ne le dites pas non plus.

Ça fait des années, donc, que l'on voit arriver cela, avec, il faut le dire, de la part d'un certain nombre d'élus, et je parle ici de 10 ans, 15 ans, je ne parle pas forcément des dernières années, où on a préféré mettre la tête dans le sable, pour considérer que cette question ne les concernerait pas. Je veux parler à la fois des villes qui ont plus de 3 500 habitants, vous savez que c'est le seuil de la loi SRU pour faire 27 % de logements sociaux à échéance de 2025. 3 500 habitants, ici, on y arrive très vite. Moi je suis né dans un village qui avait en 1968, 900 habitants, et qui aujourd'hui va passer quasiment à la limite de la loi SRU. Et qu'avons-nous fait là-bas ? Certainement de très belles choses, mais 7 % de logements sociaux, 7 % de logements sociaux. Et qui va habiter dans ces villes de la périphérie ? On sait. Ce sont des personnes qui travaillent chez nous, 31 000 emplois sur Bayonne, 31 000 emplois sur Bayonne. Donc des personnes qui se déplacent et qui sont obligées d'aller jusqu'à Bidache, jusqu'à Hasparren, Mendionde, pour trouver un terrain qui puisse encore, et il faut aller de plus en plus loin d'ailleurs, pour trouver un terrain qui corresponde à la capacité d'achat qu'a notre population.

Nous avons fait un constat, je ne sais plus qui le disait tout à l'heure, je crois que c'est Henri Etcheto, dans le précédent PLH qui avait été présenté par Christian Millet-Barbé, je m'en souviens encore, où on disait : « on produit, mais on ne produit pas pour des gens de chez nous ». Et ce constat était déjà celui du précédent PLH. Donc, quand je vous dis que ça fait 15 ans qu'on voit arriver le vent du boulet, je ne suis pas loin. Aujourd'hui, notre PLH est à l'échelle de l'ensemble du Pays basque, ce qui permet d'avoir une responsabilité collective sur le sujet, une responsabilité morale sur la question. Car pour moi, la production de logements sociaux est une question de morale politique. Alors, me direz-vous, si c'est le cas que n'avez-vous décidé de parvenir à avoir 28 %, 30 %, 35 %, 40 % de logements sociaux à Bayonne ? Parce qu'un certain nombre d'urbanistes et de sociologues ont éveillé l'attention d'un Premier ministre sur les risques qu'il y avait à concentrer dans les mêmes communes la population en situation de précarité, ce Premier ministre c'était Manuel Valls. C'est lui qui a inventé l'expression « politique de peuplement ». Il voulait dire par là qu'il fallait que toute politique du logement soit faite à la bonne échelle, nous y voici à la bonne échelle pour le Pays basque, et que l'on fasse effectivement en sorte que l'on ne concentre pas dans les mêmes quartiers ou dans les mêmes communes la population en situation de précarité.

Alors oui nous avons à Bayonne, au moment où je vous parle, près de 6 000 logements PLAI et PLUS. Ça représente un total de 91 % de nos logements sociaux, parce qu'il y a logement social et logement social. Et c'est bien ce que vous dites vous-mêmes en disant qu'il faut quand même avoir le soin d'imaginer quel est le niveau de revenu de la population, et d'adapter la production à ce qu'est le revenu de la population. Alors de ce point de vue, on est d'accord. Aujourd'hui on manque d'une prise de conscience collective sur le sujet, et c'est le Président de l'agglo qui le dit, et je le dirai lorsque je présenterai ça à la Communauté d'agglomération. Ne vous inquiétez pas, je le dirai. D'ailleurs mes collègues le savent déjà. J'évoque cette question en conseil exécutif et j'évoque cette question en conseil permanent.

Parce que, si vous avez dans une commune, et c'est le cas de la plupart des communes de la périphérie bayonnaise, entre 7 et 8 % de logements sociaux, parce que c'est ça, à la porte de Bayonne, et je ne veux pas donner le nom des communes, mais à la porte, et que vous me dites : « eux vont faire beaucoup de logements sociaux ». Si vous voulez rattraper, alors c'est mathématique, moi je ne suis pas bon en maths mais ça, j'ai compris, si vous voulez rattraper, quand vous avez 8 % de logements sociaux, le retard, ce n'est pas 30 % qu'il faut faire, ce n'est pas 35 % qu'il faut faire, ce n'est pas 40 %, c'est entre 55 et 60 %, à défaut de quoi vous ne rattraperez jamais le retard. C'est mécanique, c'est tout simple, sauf qu'on a été complètement, ici comme ailleurs, anesthésié. Pourtant cette loi SRU qui a posé ses principes est du 13 décembre 2000, elle a 20 ans. Vous imaginez ! Vous avez des tas de formations politiques qui ont voulu revenir sur cette loi qui a été proposée par un ministre qui s'appelle Gaysot, ça fera plaisir à Alain Duzert, lui dire que malgré tout c'est effectivement le ministre socialiste du logement, communiste pardon, je confonds, communiste du logement qui l'avait proposée. Une très bonne loi. Une très bonne loi, qui permettait de nous mettre chacun face à nos responsabilités.

Alors Bayonne dans tout ça ? Elle continue à faire des logements sociaux pour le compte des communes voisines ? Alors on pourrait l'imaginer. Mais la mixité sociale c'est la garantie d'avoir la paix dans une ville, car la multiplication des logements sociaux ne veut pas dire la multiplication des problèmes, quand on arrive bien à le gérer. Mais vous imaginez bien que lorsqu'on est dans un quartier, et vous le connaissez, où vous avez 1 200 logements qui sont regroupés dans quelque immeuble barre, il faut une gestion locative, une politique de la Ville particulièrement active, et puis aussi des moyens, avec le Centre communal d'action sociale.

Car si nous versons, la Ville de Bayonne au CCAS, 4 fois plus que ce que verse la Ville d'Anglet, vous voyez en direction de quelle population ces sommes vont, et c'est normal qu'il en soit ainsi. Alors, oui, il faut partager. Il faut partager. Il faut que nos collègues veuillent bien... et d'ailleurs, comment voulez-vous qu'ils puissent conserver leurs populations sur leur territoire s'ils n'en font pas ? Regardez ce qui se passe à Biarritz. La population diminue. Regardez ce qui se passe à Saint-Jean-de-Luz qui a d'ailleurs pas mal de logements sociaux, plus que la moyenne, la population diminue. A Ciboure, la population diminue. Alors, vous allez me dire pourtant ce sont des villes attractives etc. Oui, oui, mais sauf qu'aujourd'hui si vous n'avez pas des produits, des logements qui peuvent s'adresser à la population de notre coin, et si les prix ne sont pas accessibles, on aura un vieillissement de la population, c'est ça l'enjeu aussi.

Alors littoral, rétro littoral, intérieur, moi aussi j'ai raisonné un peu comme ça, et je vois de plus en plus que les lignes bougent, et que la problématique de Bayonne est aussi celle de Saint-Pierre-d'Irube et de Mouguerre et de Lahonce et de Villefranque, tout comme la problématique de Saint-Jean-de-Luz c'est aussi celle des communes alentour. Et donc, le rétro littoral existe, mais les phénomènes qui sont en tendance, en mouvement. Ces mouvements-là concernent l'ensemble du rétro littoral. Or, dans ce rétro littoral, les communes ont près de 8 % de logements sociaux. Alors continuera-t-on encore, et Madame Juliette Brocard avait raison de le dire, à construire des lotissements, et participer à l'étalement urbain ? Personne n'en veut. Donc, on a une véritable révolution copernicienne et mentale à établir, parce qu'il va falloir habiter autrement, et considérer qu'on n'a pas besoin forcément pour être heureux d'avoir une villa sur 1 200 m², quand on peut encore trouver 1 200 m², si on fait 40 à 50 minutes de route à l'intérieur du Pays basque ou des Landes. Ceci n'est pas possible.

Alors le PLH, Monsieur Etcheto disait tout à l'heure « c'est un indicateur fort etc. », c'est tout à fait vrai, tout à fait vrai. C'est à l'aune du PLH qu'on vérifie un tas de choses. Alors là vous nous épinglez pour dire : « mais attendez, vous baissez, vous allez avoir moins de logements sociaux etc. ». Je vous donne rendez-vous en 2026. Je vous dis, je fais le pari, que nous aurons fait plus de logements sociaux que ce que je suis en train de vous dire. On sera entre 28 et 29 % de logements sociaux, parce que ce sont les tendances normales, parce que si à Marinadour où il devait y avoir, parce que la mixité veut qu'on fasse moins de logements sociaux dans certains quartiers, et donc à Marinadour, on devrait avoir près de 20 à 25 % de logements sociaux, on en a fait 40 %. Pourquoi ? Parce qu'on s'est rendu compte, et on le savait déjà, que la population avait besoin de ça. Vous pensez bien qu'on a besoin d'un affichage sur ce document du PLH, il faut donner des orientations, des directions, une véritable volonté politique affichée enfin à l'échelle pertinente pour le dossier de cette importance. Et c'est comme ça qu'on amènera l'ensemble de nos collègues.

Je ne vous dis pas que c'est simple, je ne vous dis pas que c'est simple. Je ne vous dis pas qu'on n'est pas dans des contradictions, vous savez j'ai les miennes, vous avez les vôtres. Dans ce dossier, on a quand même des certitudes, et on a quelques incertitudes. Mais par contre, je termine là-dessus, il nous faut nous doter d'un outil pour avoir une société d'aménagement. Car il faut aider les communes, parce qu'on n'est pas en train de dire que les communes ne veulent rien faire, je ne dis pas ça. Vous savez, l'Agglomération a apporté une ingénierie aux communes qui est considérable, et elles demandent cette ingénierie, et c'est très bien. Donc nous devons mettre en place ce dispositif, il nous faut une véritable société d'aménagement pour venir en soutien aux communes, tout comme, déjà, les communes ont le soutien de l'agence d'urbanisme, tout comme déjà l'Etablissement public foncier local fait le portage foncier pour pouvoir avoir ce foncier qui nous permet de produire de l'économie, du foncier économique, mais aussi les terrains nécessaires pour construire des logements.

Donc, on est en train de se doter, enfin, à l'échelle pertinente de ces moyens. Ces moyens-là étant en place ou en voie de l'être, il faut avoir une ambition. Cette ambition doit être menée à l'échelle de l'ensemble du Pays basque. Et si on ne réussit pas cette opération, on sera très triste, et moi je serai le premier à être triste. J'avais présidé, Madame Capdevielle, pendant 11 ans la société Habitat Sud Atlantic. A l'époque d'ailleurs Habitat Sud Atlantic avait passé un accord de coopération avec l'Office 64 de l'Habitat. On travaillait donc ensemble. On s'est séparé en 2006 pour différentes raisons. Mais on a donc travaillé ensemble. Donc, dire que la SAC est une espèce d'habileté juridique pour éviter etc., pas du tout, le Département et nous, nous avons tout intérêt à travailler ensemble. Je vais vous dire pourquoi. Parce que le parc de l'Office 64 de l'Habitat qui est l'émanation du Conseil départemental, sa production de logements, 62 % de la production de logements de l'Office 64 de l'Habitat se trouve au Pays basque, le reste au Béarn évidemment. Et sur ces 62 %, c'est essentiellement au Pays basque intérieur que l'Office 64 fait ce travail. Et si nous avons effectivement décidé de nous regrouper pour pouvoir satisfaire l'obligation d'accéder au seuil de 12 000 logements qui est une obligation de la loi, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est tout simplement parce qu'on travaille sur le même terrain.

Nous avons des intérêts qui sont liés, et je serais tenté de vous dire qu'on a la chance d'être dans un département qui a encore une politique de logement, alors qu'il y a bien d'autres départements qui ont décidé de se retirer, puisque ce n'est pas une compétence obligatoire, on le sait ici, du Département. C'est fort bien pour nous parce que ce sont, bien sûr, des garanties d'emprunt qu'apporte l'Office 64 de l'Habitat, des aides que l'Office 64 apporte aussi. Bref, je pense que là, avec les outils qu'on est en train de mettre en place, ce PLH qui a une ambition, c'est vrai, importante, on va faire peut-être à ce qu'on n'aboutisse pas au Pays basque ce que moi j'appelle une forme d'expropriation sociale, parce que c'est ce à quoi nous assistons aujourd'hui, une forme d'expropriation. Parce que des personnes qui sont nées ici, mais qui n'ont pas forcément eu la chance d'avoir des parents qui avaient un terrain sur lequel ils ont pu construire etc. doivent pouvoir, pour la même raison, continuer à vivre au Pays basque. C'est un enjeu capital, c'est un des dossiers majeurs de la Communauté d'agglomération et que je porterai à la Communauté d'agglomération, en oubliant quelques fois que je suis aussi Maire de Bayonne, puisqu'à l'Agglo je cherche quand même le meilleur consensus possible.

Monsieur Mathieu Bergé.

M. BERGE : Extrêmement rapidement, tout d'abord je voudrais quand même vous remercier et remercier nos collègues quand même pour le fait de nous permettre d'avoir un débat d'une telle qualité. Je pense que c'est quand même, pour nous qui siégeons de temps en temps dans des instances je dirais qui sont plus des « chambres d'enregistrement », c'est particulièrement quand même appréciable de pouvoir avoir un débat de fond et qualitatif, probablement hormis quand vous citez Manuel Valls, ce qui m'étonne quand même, puisque c'est quand même un idéologue réactionnaire, mais peu importe, jusque-là c'était extrêmement qualitatif, je mettrai ça sur l'erreur et l'émotion. Je vais vous dire que je trouve extrêmement dommage, parce que c'est peut-être l'un des premiers dossiers sur lesquels nous sommes extrêmement proches. Je pense que vous l'avez vu dans notre intervention. A l'échelle du Pays basque, comme je vous l'ai dit, je ne le trouverais presque pas assez ambitieux sur la répartition territoriale en termes quantitatifs. Sur le logement social, ce que l'on veut soumettre à l'ensemble des communes, hormis celles que j'ai citées, je le trouve particulièrement ambitieux, donc c'est très satisfaisant.

Et il y a une forme d'incompréhension chez nous, du fait que vous nous dites : « de toute manière, à la fin, on arrivera à 28 % de logements sociaux ». Alors pourquoi afficher dans le PLH qu'on veut tomber à 25 % et que nos collègues risquent de s'en saisir, pour dire : « si Bayonne ne va même pas respecter les objectifs qu'on lui fixe, pourquoi nous, on respecterait les nôtres ? »

M. LE MAIRE : Parce que Bayonne en a 27,5 en ce moment.

M. BERGE : Mais vous-même, vous dites qu'à la fin on sera là. Donc pourquoi ne pas accepter qu'on reste au même niveau où nous sommes ? Parce que c'est ce que nous dit le PLH d'une certaine manière. Et moi j'ai peur que cette position quelque part de protectionniste, dans les faits, alors que vous nous dites qu'à la fin on verra qu'on reste au même niveau, les autres vont s'en saisir pour dire : « la Ville de Bayonne, on lui a proposé ce document-là, elle refuse de faire ses 43 %, nous à qui on demande », et comme vous l'avez dit avec justesse, « de faire 56 % », parce qu'on leur propose de faire 56 %, on leur propose de faire 56 % pour rattraper le retard, qu'est-ce qu'ils vont dire ? « Bayonne ne fait pas ses 43 %, on va faire 35 % ». Ils vont faire 43 moins 35, ça fait 8, ils vont faire 56 moins 8, ça fait 48 %, et à l'arrivée le PLH perdra de son ambition. C'est le point sur lequel, vraiment, nous sommes en désaccord, et c'est vraiment dommage. C'est vraiment dommage parce qu'il y avait une véritable volonté d'aller défendre ce document à vos côtés, en Communauté d'agglomération.

M. LE MAIRE : Merci, écoutez on va passer aux voix, alors maintenant je suis un peu perdu. Vous allez... ?

M. ETCHETO : Oui, justement, il faut une petite explication, juste au passage, vous êtes juriste, je vais faire la même remarque. Vous nous dites qu'on sera à 28, 29 %, vous êtes juriste, vous savez que ce qui est dit ce n'est pas la même chose que ce qui est écrit.

M. LE MAIRE : Je me suis expliqué.

M. ETCHETO : Juste une question, qu'on soit bien d'accord sur ce qu'on vote là, c'est l'avis de la Ville tel que vous le proposez là ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. ETCHETO : D'accord, très bien.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous faites Monsieur Etcheto ?

M. ETCHETO : Ça, nous ne voterons pas. On s'abstiendra, on ne le votera pas en l'état. Que les choses soient bien claires, il ne s'agit pas là du PLH, on aurait donné un avis favorable au PLH, mais les réserves, le sens que vous donnez aux réserves bayonnaises ne nous convient pas.

M. LE MAIRE : D'accord. Et comme c'est la délibération avec les réserves, je comprends. Donc abstention. Et vous ?

M. BERGE : Abstention à cause de certaines réserves, parce qu'il y en a que nous partageons également, mais nous avons suffisamment débattu là-dessus.

M. LE MAIRE : Ecoutez, c'est clair, vous vous abstenez, et la majorité, et je vous en remercie, vote pour ce PHL.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Abstention : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

19. Avenant n° 1 à la convention de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Nous poursuivons et je vous remercie pour la qualité de ce débat aussi, j'ai le même avis que Mathieu Bergé. Alors nous passons rapport 19, Monsieur Lacassagne, ça ira beaucoup plus vite.

M. LACASSAGNE : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'avenant n° 1 de la convention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne. Devant les résultats très positifs de la convention OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne, il est nécessaire de prendre en compte quelques adaptations visant à préciser les nouveaux objectifs, et les engagements financiers, établir la liste des copropriétés dégradées et associer le groupe Action Logement au dispositif selon les éléments indiqués dans la note explicative de synthèse. Ces adaptations se faisant par voie d'avenant, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant envisagé, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à solliciter l'ANAH ainsi que la Banque des Territoires pour le financement du suivi-animation du dispositif. Juste un mot pour dire que par rapport à l'OPAH-RU et par rapport aux objectifs qu'on s'était fixés, on les a largement dépassés quelques années après, c'est pour ça qu'on a cet avenant, et un deuxième avenant ensuite pour l'animateur.

M. LE MAIRE : Parfait. Sur ce rapport il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre, il est donc adopté. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

20. Avenant au marché de suivi animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne conclu avec la société Urbanis

Monsieur Lacassagne, vous poursuivez sur un avenant au marché de suivi animation, c'est lié.

M. LACASSAGNE : Oui, les deux rapports sont liés, et cela concerne le contrat qui a été conclu avec la société Urbanis. Le projet d'avenant n° 1 à la convention OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne évoqué dans la délibération précédente nécessite de réviser les objectifs de réhabilitation indiqués dans la mission de suivi de l'animation du programme, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Dans la mesure où un éventuel changement de prestataire constituerait un inconvénient majeur pour la Ville et les bénéficiaires, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de suivi animation de l'OPAH-RU 2018-2023 conclu avec la société Urbanis, actuelle titulaire du marché.

M. LE MAIRE : Merci, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. PNRQAD – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un espace public de proximité au cœur de l'îlot 45

Vous poursuivez Monsieur Lacassagne, avec la délégation de maîtrise d'ouvrage pour un dossier PNRQAD.

M. LACASSAGNE : Oui cela concerne l'aménagement d'un espace public au cœur de l'îlot 45. Dans le cadre d'une opération de curetage dans le petit Bayonne, une emprise a été libérée en vue de laisser place à un espace public de proximité au cœur de l'îlot 45 aménagé par la Ville. Compte tenu du mode opératoire convenu entre l'EPFL Pays basque et le COL, il s'agit de garantir la mise en œuvre d'un projet d'ensemble cohérent et partagé. Il semble opportun que la Ville de Bayonne délègue la maîtrise d'ouvrage de cette opération au COL. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne au COL pour l'aménagement de cette placette, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative afférente à ce dossier.

M. LE MAIRE : C'est la suite du dossier PNRQAD, pas d'abstention ni de vote contre, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine

Madame Larroze, vous avez la présentation du rapport 22 pour l'attribution des subventions.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Oui merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'une attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aide aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse, pour respectivement 21 356 € pour un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 779 696,83 € et 41 162,62 €, pour un montant total de travaux de 384 398 €, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

M. LE MAIRE : Merci, c'est un rapport habituel qu'on a à chaque réunion du conseil, pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION

23. Forfait communal pour l'année scolaire 2020-2021

Madame Martin-Dolhagaray, vous allez présenter plusieurs rapports, et en commençant par le rapport 23 sur le forfait communal.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui Merci Monsieur le Maire, chères et chers collègues, il s'agit du forfait communal pour l'année scolaire 2020-2021. Par délibération du conseil municipal du 7 mai 1997, la Ville de Bayonne a adopté le système de la répartition intercommunale des dépenses scolaires des écoles publiques qui implique la prise en charge des dépenses d'externat pour les élèves scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'adopter l'ensemble des dispositions exposées dans la note explicative de synthèse, et notamment le montant du forfait de fonctionnement fixé à 682 € par élève, soit -3 € par rapport à l'année dernière, afin de permettre l'engagement au titre de l'année scolaire 2020-2021, les opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif.

M. LE MAIRE : Merci Madame Martin-Dolhagaray, il y a Henri Etcheto et aussi Madame Dupreuilh.

Mme DUPREUILH : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, si l'année 2020 n'a pas été avare en rebondissements divers et variés, il est des petits moments privilégiés, immuables, qui tendraient presque, en cette période difficile, à nous rassurer. Et c'est le cas de la délibération qui revient inlassablement à l'ordre du jour en cette période de l'année. Et aussi sûr que le printemps reviendra après l'hiver, notre groupe votera donc contre. Si la loi Carle de 2009 tend bien à garantir la parité de financement entre les écoles publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence, nous rappelons une nouvelle fois que la circulaire de février 2012 émise par l'Education nationale précise que la commune n'est pas tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires, et désormais maternelles, privées, à l'exception de quatre situations bien définies : les capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation sont dépassées dans la commune de résidence, ce qui n'est pas le cas dans la ville de Bayonne, pour des obligations professionnelles justifiées, et si la commune n'a pas mis en place un service de restauration et de garde, ce qui n'est pas non plus le cas à Bayonne, pour des raisons médicales, pour un rapprochement de fratrie.

Or nous constatons cette année encore que vous tenez à verser généreusement aux écoles élémentaires et maternelles privées extérieures à Bayonne le forfait communal, et ce, quelle que soit la situation des enfants, tout en prenant la singulière décision de le réduire de moitié. Doit-on y voir l'expression d'un doute sur son bien-fondé ? Faute à demi avouée pourrait-elle être à demi pardonnée ? Au-delà de nos divergences philosophiques sur l'école, nous voulons juste rappeler ici la loi, toute la loi, mais rien que la loi.

Nous nous opposons donc à votre choix délibéré de financer sur les deniers publics bayonnais les établissements privés hors Bayonne, fréquentés par des enfants inscrits pour convenances personnelles de leurs parents. Nous pensons que les financements publics, en dehors de ce qui est prescrit par la loi, doivent être exclusivement réservés au service public, et en l'occurrence à l'enseignement public. Or l'enseignement élémentaire public relève de la compétence de la municipalité qui doit y consacrer l'essentiel de ses moyens. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Dupreuilh. Vous pouvez prendre la parole Madame Martin-Dolhagaray ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui Monsieur le Maire. On a commencé tout à l'heure, Monsieur Bergé a parlé de sémantique, il a parlé de « constance », donc je ne peux que reprendre ce terme. C'est vrai que tous les ans à cette époque-ci nous avons cette délibération puisqu'elle fixe le forfait communal. Nous avons un échange sur ce sujet régulier. Je ne savais pas qui reprendrait le flambeau cette année, je vois que c'est vous Madame. Nous nous en sommes expliqués à la commission éducation où vous étiez présente. C'est un choix qui a été fait par la Mairie de Bayonne, un choix politique. Le fait d'être passé à un demi-forfait en effet, ça permet aussi de mettre l'accent sur les petits Bayonnais, c'était notre choix, pour autant, ne pas supprimer complètement ce forfait, parce qu'il y a eu aussi une solidarité par rapport aux petits Bayonnais de l'école privée. Il faut savoir aussi que ce forfait émis est donné intégralement par contre, c'est la loi qui le précise. La Chambre régionale des comptes nous avait demandé d'aller dans ce sens, sur les rapprochements de fratrie, pour des raisons médicales etc. J'assume, c'est un choix de la municipalité de faire en sorte que les petits Bayonnais puissent ne pas être pénalisés par un choix ou par un autre de leurs parents.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Esteban ?

M. ESTEBAN : Je prends en compte dans cette délibération l'école publique et les écoles privées, je voterai pour la délibération.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris.

M. ESTEBAN : Je voterai pour la délibération.

M. LE MAIRE : Pardon, merci. Madame Herrera ?

Mme HERRERA-LANDA : Nous, nous voterons contre, parce que nous considérons que l'offre autant publique que privée est présente sur Bayonne. Après, c'est vraiment un choix et ça ne pénalise pas les enfants de ne pas accompagner un choix des parents qui est pris en connaissance de cause, avec une offre, en dehors de toutes les dérogations qui ont été évoquées d'ailleurs. Donc, on votera contre aussi.

M. LE MAIRE : Merci, je mets donc aux voix cette délibération. Donc contre, le groupe de Madame Herrera et Monsieur Bergé, ici vous avez dit contre, sauf Monsieur Esteban qui vote pour. La majorité vote pour, c'est clair ? Parfait.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 9, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

24. Petite enfance – Convention d'objectifs et de résultats 2020 – Association d'aide familiale et sociale (AAFS) – Avenant n° 1.

On poursuit Madame Martin-Dolhagaray avec la petite enfance, la convention d'objectifs et de résultats.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Tout à fait. Convention d'objectifs et de résultats 2020, association d'aide familiale et sociale, avenant n° 1. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la Convention d'objectifs et de résultats 2020, avec l'association d'aide familiale et sociale,

visant à adapter la participation financière de la Ville pour cette année au regard des objectifs atteints, et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE : La convention d'objectifs, pas d'abstention, pas de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021

Vous poursuivez Madame Martin-Dolhagaray, rapport 25.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit maintenant de l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021, là aussi rapport traditionnel à cette époque-ci. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de 145 bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021 aux personnes mentionnées sur la liste annexée à la note explicative de synthèse pour un montant total de 47 009 €.

M. LE MAIRE : Oui Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Le rapport est traditionnel mais les circonstances le sont moins, donc une intervention qui est un peu inhabituelle mais sur un point sur lequel je voudrais attirer l'attention du conseil municipal. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, nous nous félicitons que la Ville de Bayonne soutienne, en parallèle des autres aides sociales, bourses du CROUS, mise à disposition de logements à loyer réduit, APL, depuis des années les Bayonnais et les Bayonnaises qui disposent de ressources limitées pour poursuivre leurs études, contribuant ainsi à leur réussite et à une meilleure égalité des chances. Il convient toutefois de noter que cette bourse concerne 145 Bayonnais et Bayonnaises, ce qui est important, qui étudient à Bayonne ou dans d'autres villes, sur un total de 3 000 à 3 500 étudiants présents sur Bayonne, 2 400 à l'université dans les IUT, mais également dans des BTS intégrés au lycée, dans des classes préparatoires, dans des formations médicales, école d'art, dans l'enseignement professionnel et privé. Nous souhaitons attirer votre attention sur ces jeunes en formation très présents sur Bayonne, qui y vivent, participent à la vie économique, sociale, associative, sportive et culturelle, mais qui sont paradoxalement très peu souvent évoqués dans cette assemblée.

A moyen et long terme, nous souhaiterions que les contacts initiés par l'intermédiaire de l'attribution de la bourse municipale ne se limitent pas à cette transaction administrative d'un côté et financière de l'autre, et que soit développée une réflexion sur mieux connaître ce public, et peut-être se rapprocher de ces étudiants, qui sont aussi des citoyens bayonnais. En tout cas rapprocher la commune de ses étudiants. Il y a des initiatives qui sont prises dans de nombreuses villes dans ce domaine.

A court terme et de manière plus urgente, nous souhaitons attirer votre attention sur la grande précarisation de ce public, en particulier toujours les mêmes, les plus éloignés, ou en rupture avec leur milieu familial et leur famille, en lien avec la crise sanitaire qui malheureusement se prolonge, puisque les étudiants se trouvent dans des circonstances très difficiles depuis le 17 mars 2020. Cette crise accentuée par la quasi-disparition des emplois étudiants, hors restauration à domicile et le fait de contribuer à servir des repas à domicile, avec les conditions météo qui, en ce moment, et sur des tranches horaires qui débordent sur la fin de matinée de

cours et le début d'après-midi, ce n'est pas non plus un emploi étudiant idéal. Donc cela impacte leur niveau de vie, et la baisse de leur niveau de vie impacte leur logement. J'ai plusieurs cas d'étudiants qui ont abandonné leur logement par impossibilité de les prendre en charge. Il y a aussi le problème de l'alimentation, d'une manière plus générale de la santé, et le passage à des enseignements totalement distanciels qui durent, de la difficulté à trouver des stages, la fermeture des salles de spectacles, de sport, l'arrêt des activités associatives et la fermeture des divers clubs, des cafés, se traduit par un changement total de mode de vie, et un repli sur eux-mêmes, avec des conséquences en matière d'équilibre psychologique et de projection sur l'avenir, à un âge où, en principe, tout est toujours et encore possible.

Les universités et l'Etat ont engagé des mesures en direction de ce public, mais elles restent insuffisantes et/ou éloignées des personnes. Donc pour ces différents motifs et au titre de la proximité de la commune avec ses/ces habitants, je renouvelle ici au nom du groupe « Demain Bayonne Bihar Baiona » la demande de convocation d'urgence, rapide ou d'urgence, d'une réunion associant à la fois les acteurs dans le domaine de la jeunesse et les acteurs de l'action sociale, afin d'évoquer les besoins spécifiques, les mesures et les réponses déjà existantes, et de pouvoir définir des axes d'interventions complémentaires de ceux déjà existant. Il m'a été dit, alors je ne fais que renouveler une demande que j'ai exprimée en commission puisqu'on s'est réuni aussi dans ce domaine-là, il m'a été dit que quelque chose allait être engagé, et apparemment il y a peu d'information disponible, donc c'est peut-être l'occasion de nous préciser ce qui est prévu. Je vous remercie de votre réponse.

M. LE MAIRE : Merci sur toutes ces questions intéressantes et importantes. Peut-être Madame Lauqué, avec Jennifer Mothes et puis également Laurence Hardouin, et Christine Martin-Dolhagaray une réunion demain.

Mme LAUQUE : Oui nous avons une réunion demain, une première réunion à l'initiative de Jennifer Mothes qui a pu soulever cette problématique. Nous nous réunissons donc demain avec plusieurs de mes collègues. Je dois préciser aussi qu'avec le CCAS il y a eu aussi un premier travail avec le CROUS, avec Madame Otheguy, pour essayer de savoir déjà ce qui peut être fait, de manière à ce qu'on sache dans tous les domaines ce qui a été déjà commencé, de manière à ne pas faire doublon, et à nous mettre tous autour de la table, pour essayer de savoir comment répondre à cette problématique.

M. LE MAIRE : Parce que vous avez raison, on a un vrai souci de précarité chez les étudiants. Vous connaissez bien cette catégorie des populations puisque vous êtes enseignante, mais on a la possibilité de se rendre compte de ça. Et pour avoir été avec Madame Lauqué récemment à la Table du soir et d'avoir rencontré pas mal de personnes, et les bénévoles qui servent des repas, on a été très surpris par la jeunesse des personnes qui venaient et qui étaient, certains le disant effectivement, des étudiants. Vous avez complètement raison. Et le COVID n'a pas amélioré les choses. On a des dispositions rapides à prendre. Je vous ai dit, je crois que c'est à vous quand je vous ai croisée, que si vous souhaitiez vous associer à ces réunions, vous pouvez parfaitement le faire.

Mme HERRERA-LANDA : Cette proposition d'associer les oppositions à ce groupe de travail, on fera remonter des noms. Je pense que ça peut intéresser plusieurs personnes, on n'a pas de trop des énergies pour répondre à des défis...

M. LE MAIRE : Bien sûr, écoutez, pour moi ça peut être ouvert. Vous voulez ajouter quelque chose Madame Martin-Dolhagaray ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Juste pour repréciser que j'avais fait la proposition justement en commission éducation, à la première où on a fait connaissance tous, de vous dire que ça serait intéressant justement que vous soyez force de proposition également sur des débats aussi importants, quelles que soient les propositions, qu'on puisse tous s'associer autour d'une table pour mener ces réflexions qui nous concernent tous, et où nous sommes tous tout à fait conscients de la problématique qu'il y a.

M. LE MAIRE : Donc vous notez bien la proposition que fait Madame Sophie Herrera, j'ai l'impression que Monsieur Esteban ça l'intéresse aussi ?

M. ESTEBAN : Oui absolument, dans le règlement intérieur vous aviez prévu que ce soit uniquement les adjoints et les conseillers délégués, il faudra modifier un peu règlement intérieur pour que je puisse participer à cette commission. Mais je suis intéressé bien sûr.

M. LE MAIRE : OK, c'est noté. On met aux voix mais je vois qu'il n'y a pas de problème parce qu'il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, cette délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 2, S. LAPLACE, J. MOTHEs en leur qualité de conseillères intéressées

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

26. Muséum d'histoire naturelle – Prêt de quatre expositions

C'est maintenant Lionel Sevilla qui prend la parole pour présenter un rapport qui concerne le Muséum d'Histoire naturelle.

M. SEVILLA : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit effectivement du prêt d'expositions du Muséum d'histoire naturelle à des organismes extérieurs. Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité pour le prêt de quatre expositions. L'exposition « Oh ! les couleurs » a été demandé par le SDSEI de Biarritz pour une présentation en janvier 2021. Le lycée professionnel agricole d'Orthez souhaite présenter les expositions « Les migrations animales » en janvier 2021 et « Ces espèces venues d'ailleurs » en mars 2021. Enfin la ville de Montauban souhaite emprunter l'exposition « L'Ours, toute une histoire » pour être présentée de mars à novembre 2021.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt relatives à ces expositions jointes à la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci, sur ce rapport il n'y a pas de problème, pas d'abstention ni de vote contre, il est adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

27. Avenue Camille Delville – Régularisation des emprises foncières entre la Ville et la SNCF et financement conjoint de la clôture

Monsieur Arcouet, vous nous présentez une régularisation de l'emprise foncière avenue Camille Delville, rapport 27.

M. ARCOUET : Tout à fait Monsieur le Maire. A l'occasion de travaux réalisés par SNCF-Réseau en rive de l'avenue Camille Delville pour le renouvellement d'une clôture défensive, ont été mises en évidence des erreurs dans le respect des limites du domaine public ferroviaire, selon les éléments développés dans la note explicative de synthèse. Un nouvel alignement devant être défini, il est envisagé un échange de terrain dont résulte le versement d'une soule de 2 300 € au profit de SNCF-Réseau. Il est également envisagé de prendre en charge une partie des frais de réfection de la clôture, soit 37 000 € HT à la charge de la Ville de Bayonne. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS

28. Noël à Bayonne 2020 – Opération de distribution de sapins aux commerçants

Madame Durruty, faites-nous rêver et parlez-nous de Noël.

Mme DURRUTY : Oui mes chers collègues, Noël à Bayonne 2020, il s'agit de l'opération de distribution de sapins aux commerçants, puisque vous le savez tous, dans le contexte de pandémie de coronavirus, une partie des animations de Noël à Bayonne a dû être annulée. Néanmoins, pour garder la magie de Noël, une partie du budget a été réinvestie dans l'augmentation et l'amélioration de la décoration des quartiers et des rues, dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque commerçant bénéficiaire d'un sapin, sapins qui ont tous été distribués hier. Donc vous avez dû commencer à les voir décorés devant certaines boutiques, et qui aujourd'hui, dont le nombre de 300, est un peu juste, puisque nous avons des demandes auxquelles nous ne pouvons répondre Monsieur le Maire. Mais comme ils sont recyclables, ça permettra l'an prochain de produire, sachant que ces sapins, vous le savez tous, sont avant tout une opération solidaire aussi, puisque c'est l'association Atherbea qui a produit ces sapins en bois, à partir de bois recyclé.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

29. Adoption du règlement budgétaire et financier

Madame Durruty vous poursuivez par l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Mme DURRUTY : Le règlement budgétaire et financier d'une collectivité a pour objet de formaliser et préciser les règles budgétaires et financières qui encadrent sa gestion, et vient définir un certain nombre de règles internes propres. Même si son adoption est facultative pour les communes, il est proposé à notre conseil municipal, en ce début de mandat, d'approuver le règlement budgétaire et financier permettant notamment la mise en œuvre d'une gestion par autorisation de programmes / crédits de paiement, à compter du budget

primitif 2021, tel que présenté en annexe à la note explicative de synthèse, et que nous avons aussi largement présenté lors de notre commission finances d'il y a une semaine.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Etcheto, vous avez la parole.

M. ETCHETO : Très vite parce qu'il est déjà tard, bien entendu on votera presque avec enthousiasme cette délibération, puisque pour mémoire c'est un dispositif que nous avons demandé depuis très longtemps, notre groupe notamment lors du mandat précédent, et qui est un outil nécessaire pour un bon pilotage budgétaire. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Oui Monsieur Bergé.

M. BERGE : Merci. Nous voterons bien évidemment cette délibération. Vous nous donnez l'opportunité de voter une délibération budgétaire, donc c'est quand même un grand moment pour nous. Nous vous remercions et nous vous remercions également de la qualité des documents qui nous ont été transmis.

M. LE MAIRE : Merci, donc on met aux voix, pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. Exercice 2020 – Budget principal – Décision modificative n° 20

Madame Durruty, vous poursuivez pour une série de rapports financiers, et on commence par la DM n° 2.

Mme DURRUTY : Oui avec le budget principal et la DM n° 2 concernant ce budget principal, puisque dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, il nous est proposé une décision modificative permettant de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à -3 315 000 €, avec un autofinancement supplémentaire de 325 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire comptable M14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à notre conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget principal tel que présenté dans la note explicative de synthèse, décision modificative qui fait bien évidemment état d'un certain nombre d'ajustements liés à la crise sanitaire, comme vous avez pu le voir, et comme nous l'avons largement développé lors de la commission finances.

M. ETCHETO : Oui rapidement là aussi, c'est une délibération budgétaire, c'est une DM importante, mais évidemment elle est largement marquée par les circonstances. On n'a pas de commentaires particuliers là-dessus. Juste une chose, c'est vrai que paradoxalement du coup l'impact, ou l'effet du COVID sur les finances, sur le budget de la Ville cette année, ne va pas nous pénaliser, mais là, parce que du coup beaucoup de dépenses n'ont pas été effectuées du fait de l'annulation d'un grand nombre d'événements, les fêtes de Bayonne en premier lieu, et bien d'autres. Mais ce qu'on peut craindre bien entendu dans les années à venir, c'est le retour de bâton, et notamment en cascade, avec des conséquences sur les dotations de l'État, les fiscalités, etc. Donc je crois qu'on partage ça, mais le plus inquiétant du point de vue budgétaire risque d'être devant nous.

M. LE MAIRE : On partage le même avis, et toutes les collectivités territoriales font le même constat, avec angoisse parfois. Vous voulez ajouter quelque chose ?

M. ETCHETO : J'en profite pour dire que, comme c'est la DM, on ne prendra pas part au vote, et ni sur 30, ni sur la 31, ni sur la 32, j'anticipe sur les autorisations par anticipation au vote du BP 2021. C'est la 36.

M. LE MAIRE : OK. Monsieur Corrége ? Allez-y.

M. CORREGE : Oui Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : On n'a pas voté, attendez excusez-moi, c'était le rapport suivant, je croyais que vous vouliez intervenir sur ce rapport. Formellement je suis obligé... Qui s'abstient là-dessus ?

M. BERGE : C'est le même découpage, on ne participe pas au vote pour les mêmes délibérations.

M. LE MAIRE : Vous ne participez pas au vote sur les mêmes rapports, c'est-à-dire 30 à 32, c'est ça, pour l'instant. La 36 on verra après. On va faire la série 30 à 32. La délibération est adoptée à la majorité requise.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

31. Exercice 2020 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 1

Monsieur Loïc Corrége vous avez la parole pour le rapport 31 sur les parcs de stationnement.

M. CORREGE : Merci Monsieur le Maire. C'est la décision modificative n° 1 du budget annexe des parcs de stationnement. La décision modificative n° 1 de l'année 2020 du budget annexe qui retrace la gestion des parcs de stationnement s'équilibre à 30 000 €. En application des articles L2312-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 de l'année 2020 du budget annexe des parcs de stationnement présenté dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Vous ne participez pas au vote, et la délibération est adoptée à la majorité requise.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

32. Exercice 2020 – Approbation des montants pour les provisions comptables 2020

On poursuit si on peut rapidement. Maintenant c'est Monsieur Parrilla-Etchart pour le rapport 32.

M. PARRILLA-ETCHART : Oui merci Monsieur le Maire, il s'agit de la promotion des montants pour les provisions comptables 2020. A l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver, pour le budget principal, le maintien d'une provision pour litige de 900 000 € liés aux legs, d'approuver le

maintien d'une provision pour grosse réparation de 1 677 000 €, cette provision est liée à la construction de la bibliothèque universitaire, d'approuver le maintien d'une provision pour dépréciation des comptes de stocks de 15 000 €, d'approuver, au titre de la provision pour dépréciation des comptes de tiers, des reprises de 113 000 € pour le budget principal, et ainsi que des compléments de 307 000 €, et pour le budget annexe des parcs de stationnement, au titre de la provision pour dépréciation des comptes de tiers 1 200 € et des compléments pour 1 200 € également.

M. LE MAIRE : Parfait, sur ce rapport vous ne participez pas au vote et la majorité vote la délibération. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

33. Exercice 2020 – Remises gracieuses de créances

Monsieur Parrilla-Etchart vous continuez avec le rapport 33.

M. PARRILLA-ETCHART : Oui, il s'agit maintenant des remises gracieuses de créances. Suite à l'examen de la situation des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés, en l'occurrence le total des factures impayées s'élève à 486,82 € et le montant des remises gracieuses à 365,12 €.

M. LE MAIRE : Alors sur ce rapport, vous ne participez pas au vote, mais ce sont les remises gracieuses, en général vous votez pour ? Ah d'accord, vous votez pour, très bien, c'est adopté. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34. Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux

Monsieur Laiguillon, rapport 34, demande d'exonération exceptionnelle...

M. LAIGUILLON : ...de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux. L'association Uda Leku, accueil de loisirs, a occupé exceptionnellement la salle l'Albizia du 3 au 31 juillet 2020 en raison de la fermeture des locaux de l'école Jean-Cavaillès. Elle sollicite l'exonération du montant d'occupation de la salle d'une valeur de 320 €. Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à cette association.

M. LE MAIRE : Merci, ce rapport est adopté parce qu'il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Madame Durruty, vous nous parlez des autorisations budgétaires spéciales.

J'ai oublié quelque chose ?

Mme DURRUTY : Oui, le 35.

M. LAIGUILLON : Oui Monsieur le Maire, vous m'avez oublié.

35. Exercice 2021 – Avances sur subventions et participations par anticipation du budget primitif 2021

M. LE MAIRE : J'ai oublié le rapport 35, je suis désolé et Monsieur Laiguillon va rattraper cela.

M. LAIGUILLON : Exercice 2021, avances sur subventions et participations par anticipation du budget primitif 2021. Pour l'année 2021, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subventions et sur contributions pour les bénéficiaires mentionnés dans la note explicative de synthèse, il représente un montant total de 1 130 000 € répartis de façon suivante : 755 000 € d'avances sur subventions et 375 000 € d'avances sur contributions. Vous dire aussi que la commission vie associative va se réunir début février pour les trois commissions classiques sur le sport, la culture et l'éducation sociale pour les subventions aux associations.

M. LE MAIRE : D'accord. Une délibération qui porte sur 1 130 000 € tout confondu, et si on ajoute les 1 000 000 qu'il faut ajouter pour le CCAS, et qui est aussi dans la délibération, on parlait tout à l'heure de ce que faisait le CCAS, le voilà bien dans une de ses responsabilités et devant faire face à des dépenses et qui a ses problèmes de trésorerie. Il y a une question de Lionel Sevilla.

M. SEVILLA : Juste pour cette délibération, je ne prends pas part au débat.

M. LE MAIRE : Oui c'est une prudence, président d'une association concernée, non-participation au vote de Lionel Sevilla, sinon il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 1, M. SEVILLA, en sa qualité de conseiller intéressé

36. Exercice 2021 – les autorisations budgétaires spéciales par anticipation au vote du budget primitif 2021

Madame Durruty, c'est à vous cette fois.

Mme DURRUTY : Ce rapport concerne les autorisations budgétaires spéciales par anticipation au vote du budget primitif 2021. En application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation au vote du budget primitif 2021 les dépenses d'investissement détaillées dans la note explicative de synthèse et qui s'élèvent à 5 470 000 € pour le budget principal et 830 000 € pour le budget annexe des parcs de stationnement.

M. LE MAIRE : Très bien. Sur ce rapport des autorisations budgétaires vous ne participez pas au vote. La délibération est donc adoptée par la majorité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

37. Abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires – Avenant à la convention avec Habitat Sud Atlantique (HSA)

Marie-Noëlle Larré.

Mme LARRE : Merci Monsieur le Maire, il s'agit de l'abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires, avenant à la convention avec Habitat Sud Atlantic. HSA a pu bénéficier depuis 2016 d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les logements sociaux, à la faveur d'une convention signée avec la Ville dans le cadre du Contrat de Ville prévoyant la mise en place d'actions améliorant la qualité de service aux habitants. Le bilan des actions menées ayant été jugé positif, un premier avenant avait été conclu pour prolonger jusqu'en 2020 ladite convention. Les Contrats de Ville ayant été prolongés jusqu'en 2022, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'allongement de 2 ans du dispositif d'abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, couvrant ainsi la période du Contrat de Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Des délibérations qui ne se trouvent pas dans les communes qui font 8 % de logements sociaux, ça, je vous le garantis. La position sur ce dossier c'est non-participation ? Vous le votez ? Il me semblait bien, vous le votez aussi. Merci. Unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SECURITE PUBLIQUE

38. Convention locale de sécurité des transports collectifs entre Keolis et les villes d'Anglet, Bayonne et Biarritz.

Monsieur Millet-Barbé, la Convention locale de sécurité des transports collectifs entre Keolis et les villes d'Anglet, Bayonne et Biarritz.

M. MILLET-BARBE : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, afin de permettre une synergie d'actions de leurs polices municipales sur l'ensemble du réseau de transport, sans être contraintes par les limites géographiques de leur territoire, les villes d'Anglet, Bayonne et Biarritz souhaitent conclure une convention locale de sûreté des transports collectifs avec Keolis, permettant aux agents de police municipale d'intervenir sur tout le réseau de transports en commun. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Très bien, oui Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire, la délibération que vous nous proposez vise à permettre à notre police municipale comme celle d'Anglet et de Biarritz d'élargir leurs champs de mission respectifs aux lignes de transports en commun des villes concernées, y compris à l'intérieur des véhicules. D'un point de vue technique, la convention proposée ne nous pose pas de problème. Nous sommes favorables à ce que la police municipale puisse, le cas échéant, accéder aux arrêts ou à l'intérieur des véhicules à des fins préventives, dissuasives, ou pour sécuriser rapidement des situations d'incidents.

Au passage on aurait préféré quand même, vous y faisiez allusion mais on n'a pas vu ça, sauf erreur de ma part, avant le conseil être assuré en amont de l'agrément des services judiciaires et de sécurité publique de l'Etat et de leur place dans l'accompagnement de ce dispositif. Vous faisiez allusion à une première convention qui avait été signée, justement, avec les services

de l'Etat au mois de juillet. Est-ce qu'on pourrait en avoir transmission, copie ? Je pense que ça serait important parce que j'imagine que ça s'agence un petit peu dans le dispositif.

Si le principe du dispositif nous va, la situation générale dans laquelle il s'inscrit appelle tout de même quelques considérations. Premièrement, c'est un fait, la tranquillité publique de manière générale s'est très sensiblement dégradée dans notre ville ces dernières années. Les recettes qui ont été les vôtres ont failli, et notamment s'en remettre entièrement à la vidéo surveillance. Mauvaise recette qui ne pouvait évidemment pas contrebalancer la baisse des effectifs de la prévention spécialisée sur la rive droite notamment, le recul sur le terrain des effectifs de police municipale par habitant, l'insuffisance des actions de médiation ici et là. J'en profite pour signaler quand même à tout le monde qu'en ce moment la situation est assez tendue à Bayonne nord. Je pense que vous le savez, il y a des remontées ici et là. On est aussi traditionnellement dans une mauvaise période, novembre-décembre, mais en plus avec la situation que nous avons vécue cette année, il est évident que la situation psychologique collective n'est pas la même, et beaucoup de gens sont à fleur.

Devant un climat qui se dégrade, et là je reprends mon propos plus général, devant des tensions, des incivilités et des faits plus graves qui se multiplient ici et là, les missions de nos agents municipaux deviennent plus lourdes, plus difficiles. Votre prise de conscience en a été tardive, à l'approche des élections, sous le coup des événements, avec des réponses souvent de com, des effets d'annonce, les dernières en date restant les plus douteuses avec ce fameux arrêté municipal dont on a parlé encore d'ailleurs aujourd'hui. Au contraire, le travail de fond, sur le terrain, celui de la police de proximité, lui, se construit nécessairement dans la durée. Le champ de mission que l'on donne ici à la police municipale sera aussi une charge supplémentaire pour un service qui est déjà très sollicité, nous le savons tous. Et forcément, quand les agents seront dans les bus, ils ne seront pas ailleurs, c'est mécanique.

J'en viens précisément à ce second point qui concerne plus particulièrement le cadre des transports en commun. Dans ce cas encore, on ne pourra que regretter que les réponses viennent après coup, toujours avec un temps de retard. De manière générale, les déplacements, pas simplement les transports en commun, les déplacements sont devenus, depuis quelques années, une source croissante de tension. Le rapport fait d'ailleurs ouvertement allusion au drame épouvantable qui a coûté la vie à Philippe Monguillot au mois de juillet, un drame qui a appelé évidemment à la plus grande pudeur et la plus grande dignité. Avec un peu plus de recul, il est temps tout de même de souligner ce qui a pu y concourir, et qui ne relève pas seulement de la fatalité ou de la malchance. Des tensions croissantes s'étaient faites jour, notamment dès la mise en place de la ligne 1. Elles avaient été signalées par le personnel ou les usagers, mais elles étaient restées sans réponse des décideurs, un dispositif complètement inadapté où on a laissé les chauffeurs seuls face au public, en première ligne, obligés d'assumer la conduite mais aussi les tâches de contrôle ordinaire et de médiation. Les effectifs des équipes de contrôle étaient et sont toujours notoirement insuffisants.

Alors, c'est vrai qu'on était sur une pratique, qui était la pratique ancienne, celle qui était en usage jusque-là, mais dans des bus simples, à entrée unique, avec des habitudes, celles-là n'étaient plus possibles, elles ne sont plus possibles dans des véhicules doubles à entrées multiples. Dans tout réseau de transport doté de véhicules à entrées multiples, il y a des équipes mobiles renforcées de plusieurs agents dont la mission, au-delà du simple contrôle des titres de transport, reste précisément d'assurer cette présence humaine indispensable pour, on n'est pas toujours dans des cas les plus graves, pour orienter, pour prévenir, pour

rassurer, pour dissuader également. Plutôt que de les mettre en place et de les renforcer, on a préféré faire de la com sur le nom du bus notamment.

Alors ça, il faut au moins en tirer les leçons de remédiation. Et l'une des principales, c'est l'insuffisance de l'encadrement humain que je viens de rappeler. Ce rapport et cette convention ne font finalement qu'entériner ce constat, puisque la police municipale va monter dans les bus, mais pour pallier cette carence en quelque sorte. Et sur des lignes de transport que l'on voudrait à haut niveau de service, l'une des priorités doit donc être de renforcer cet encadrement, et c'est évidemment d'abord à l'autorité de transport, le syndicat des mobilités, et à l'opérateur Keolis, de l'assumer, puisque bien entendu les équipes de contrôle dont je parlais sont les équipes de contrôle de la société. Et ça, il est hors de question que les polices municipales s'y substituent, parce qu'elles ont aussi fort à faire ailleurs où les habitants ont besoin d'elles, nous le savons tous. Nous demandons donc, et nous vous demandons donc que l'on pèse dans ce sens cette convention, bien entendu que l'on va approuver, c'est un outil. Elle ne doit pas exonérer le transporteur public de ses responsabilités en la matière, en termes notamment d'encadrement et de présence humaine.

Si on faisait un comparatif, mais évidemment comparaison n'est pas raison, mais ce qu'on appelle « la police du rail » à la SNCF, c'est un service de la SNCF, donc assumé par le transporteur. Là on ne demande pas une police assumée par le transporteur, mais en tout cas, un encadrement renforcé en matière de contrôle, pour venir évidemment soulager d'abord les chauffeurs, le public, et évidemment nos équipes de police municipale.

M. LE MAIRE : Très bien, merci Monsieur Etcheto. Monsieur Millet-Barbé ?

M. MILLET-BARBE : Je voudrais intervenir en réponse à vos propos à deux niveaux. Le premier c'est le contexte général dans lequel nous sommes, et puis le deuxième c'est celui de la convention, avec effectivement son lien avec la convention proposée par l'Etat à la suite, malheureusement, de ce qui est arrivé à Philippe.

Le contexte global en matière de délinquance sur Bayonne est formel statistiquement, d'ailleurs ce sont les chiffres de la Police nationale, il est en baisse. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, à Bayonne, il y a bien moins de délits qu'il y en avait il y a encore quelques années. Par contre, ce qui est vrai, c'est que la plupart des délits qui sont commis sont des délits commis autour du trafic de drogue. Beaucoup de tensions viennent du trafic de drogue, à la fois dans les cités, et donc les gens qui habitent les cités et qui voient ce trafic de drogue se dérouler sous leurs yeux sont en insécurité, et le verbalisent, le disent, l'expriment. Et puis, ensuite, dans d'autres lieux plus urbains, je pense en particulier à Saint-Esprit, quand nous avons connu quelques difficultés, effectivement le trafic de drogue venait là aussi insécuriser beaucoup de gens. Nous avons donc pris des mesures dans le cadre du dernier mandat. Je rappelle quand même que le maire de Bayonne a recruté 6 policiers municipaux supplémentaires, 6 policiers municipaux supplémentaires qui sont venus s'ajouter à ceux qui existaient, ce qui monte à 34 policiers municipaux aujourd'hui en capacité d'intervenir sur le terrain. Quand on fait la comparaison avec des villes moyennes comme la nôtre, qui ont aussi de gros problèmes, je pense en particulier à Anglet où il n'y a que 8 policiers municipaux, j'aime autant vous dire que nous sommes, pour ce qui nous concerne, dans un ratio qui est quand même intéressant, qui nous permet d'assumer l'ensemble des missions qui sont les nôtres.

On le fait d'autant plus facilement qu'on le fait en collaboration avec la Police nationale, c'est-à-dire que nous avons une convention d'intervention, du point de vue de la sécurité publique, qui conçoit des interventions mixtes. Les premières ont été centrées sur les fins de semaine

festives à Bayonne, avec des patrouilles de Police nationale et de Police municipale, en présence d'un officier de Police judiciaire, ce qui nous permet d'être placés sous le commandement de la Police nationale. C'est une bonne chose puisque nous devons aussi, évidemment, protéger quelque part nos agents dans les missions qui sont les leurs, avec des commandements organisés et structurés, et juridiquement solides.

Nous travaillons la main dans la main avec la Police nationale, pour tout vous dire, on le sait maintenant puisque vous avez vu sans doute circuler dans les réseaux sociaux ce qui a été dit de l'intervention d'hier sur Breuer. Hier, nous avons programmé depuis une quinzaine de jours, avec la Police nationale, une intervention importante, très importante, d'une quarantaine d'agents, à la fois de Police nationale et de Police municipale, 10 agents de Police municipale, pour, sur Breuer, faire une opération, alors pour ce qui nous concerne nous, policiers municipaux, de sécurisation de l'intervention de la Police nationale, et pour la Police nationale, d'intervention dans les étages sur la base de renseignements, pour démanteler des réseaux. Et ça s'est fait en ma présence, en la présence du commissaire divisionnaire et de son adjoint, du procureur de la République qui est aussi le commanditaire de l'opération. Et donc nous avons eu des interventions extrêmement fortes, importantes, qui se sont traduites par des interpellations, par le fait de saisir des produits illicites. Et nous allons de plus en plus conduire des opérations de cette nature sur les quartiers en question, et en particulier sur Breuer.

L'action d'hier qui a été extrêmement importante et très, très appréciée de la population qui assistait à ce déploiement de forces, puisque cette opération a commencé à 16 heures et s'est terminée à peu près vers 18 heures, et c'est le moment où les mères de famille rentrent avec les enfants chez elles. Et on peut évidemment constater qu'il est important qu'on puisse intervenir, parce que ces délinquants dont elles nous parlent souvent ces mères, ces délinquants leur posent de gros problèmes. Donc nous intervenons de façon partenariale avec la Police nationale, et nous allons continuer de le faire, la Police nationale étant elle-même en capacité d'intervenir toute seule, ce qu'elle fait d'ailleurs, et notamment sur Breuer, puisque dans les 15 derniers jours, la Police nationale est intervenue à deux ou trois reprises, de façon tout à fait autonome, pour démanteler là aussi une partie des réseaux.

Ceci étant, pour revenir à l'objet de ce rapport, nous avons été sollicités par Keolis il y a un an. Je voudrais qu'on découple cette convention de la problématique que nous avons connue cet été avec la mort de Monsieur Monguillot. Il y a un an, Keolis nous fait part de ses difficultés sur certains tronçons de la ligne 1. Effectivement, il y a des comportements qui ne sont pas adaptés, des violences verbales, des dégâts sur les matériels roulants, et puis des attitudes agressives, peut-être même menaçantes. Nous avons tout de suite répondu à cela avec la Police nationale, en nous mettant autour d'une table avec Keolis, et en échafaudant une première convention d'intervention nous permettant, de façon aléatoire, je dis bien de façon aléatoire, d'intervenir dans les bus pour marquer une présence policière, alternativement Police nationale, Police municipale. Et puis, il y a le COVID qui est arrivé, la pandémie a fait que tout est resté en l'état, et qu'au moment où le déconfinement est revenu. Nous avons malheureusement connu l'événement que vous savez, avec la mort de Monsieur Monguillot.

Donc le préfet a souhaité effectivement qu'une convention soit établie, au titre de l'Etat et des trois villes, Bayonne, Anglet et Biarritz, mais aussi de Keolis et du Syndicat des mobilités, pour essayer de commencer à sécuriser cette ligne 1, notamment en mettant l'opérateur devant ses responsabilités, puisqu'il a été exigé qu'il augmente les moyens de contrôle et de sécurité dans les rames. Et c'est la raison pour laquelle Keolis a recruté systématiquement, pour chacune des rames, des agents de sécurité qui sont présents, qui veillent notamment à ce que

tout se passe bien, et en particulier que les passagers soient bien dotés d'un titre de transport. Donc ça s'est quand même beaucoup amélioré.

Dans le même temps, dans cette convention nationale voulue par le préfet, l'article 5 vient nous dire des précisions sur l'intervention plus concrète des trois villes avec leur Police municipale. C'est l'objet de cette délibération. Nous l'avons donc mise au point. Nous allons délibérer ce soir, les communes d'Anglet et de Biarritz vont délibérer dans les mêmes termes avant la fin du mois, et nous allons donc pouvoir intervenir à partir de janvier. Quand nous allons intervenir, nous allons intervenir, certes ça va prendre un peu de temps, par définition nous allons pouvoir intervenir de façon aléatoire, je le répète, en soutien des contrôleurs, puisqu'il s'agit aussi de protéger les contrôles lorsqu'ils seront faits par Keolis, mais ça va être effectivement de façon aléatoire. On va essayer de le faire autant que possible, en lien avec la Police nationale qui va prendre le relais aussi, à certains moments bien entendu, parce qu'on ne peut pas tout faire, c'est évident.

Et surtout, la convention prévoit, c'est l'objet essentiel de cette convention, l'articulation de nos interventions pour les trois villes et les trois polices municipales. Pour répondre à la question que vous posiez tout à l'heure, l'Etat a évidemment validé l'ensemble de la convention, parce qu'à chaque fois que nous l'avons écrite, il y a un aller-retour avec la Préfecture qui a fait, ici ou là, un certain nombre d'observations et a demandé des modifications que nous avons respectées. Donc, si aujourd'hui on la présente en conseil municipal, c'est bien parce que l'Etat a validé le contenu de la convention.

M. ETCHETO : Merci pour cette précision, c'est bien comme ça qu'on entendait de toute manière, évidemment, ce dispositif. Il est évident qu'on ne peut pas imaginer des interventions, des présences systématiques de la Police municipale dans les transports, c'est un cadre qui permet de venir le renforcer, mais on est un peu rassuré d'entendre ça. Il faut que le transporteur prenne ses responsabilités, qu'il assume ses responsabilités en la matière, bien évidemment.

Sur le contexte général, les délits en baisse peut-être, mais les incivilités en très large hausse. Dans une ville qui a elle-même gagné beaucoup d'habitants, donc le recrutement des policiers municipaux a été quand même un petit peu tardif. Dans une ville qui a gagné 10 000 habitants pratiquement en 10 ans, il faut regarder aussi le nombre d'agents en tenue, et effectivement, sur le terrain, par rapport à l'augmentation de la population, c'est quelque chose aussi à apprécier, avec aussi, certainement, un métier qui est peut-être plus difficile à faire aujourd'hui qu'il y a 10 ou 15 ans, avec des publics plus difficiles aussi. On parle police mais j'ai commencé en parlant de prévention, notamment sur Bayonne nord nous avons perdu pratiquement une demi-douzaine de postes d'éducateur de rue dans la prévention spécialisée, je crois que...

M. MILLET-BARBE : C'est au Département qu'il faut dire ça.

M. ETCHETO : Au Département nous l'avons dit, mais pour ça, pour être entendu, il faudrait que la Ville le soutienne. A Pau ils sont revenus, le Département a été obligé de lâcher des éducateurs, parce que la Ville de Pau a fait pression. Disons-le, ça n'a pas été fait à Bayonne, et du coup en effet nous avons perdu, au niveau de l'Agglomération, sur une quinzaine d'éducateurs de prévention spécialisée sur la rive droite, nous en avons perdu presque la moitié. Evidemment, c'est tout ce travail qui n'a pas été fait, parce que là aussi, et c'est la même chose pour la police de proximité qui est en fait la mission de notre police municipale, il faut du temps. Et tu le sais bien d'ailleurs, ce n'est pas en recrutant un agent en six mois, ce n'est pas comme ça que ça se crée. Le travail se fait aussi sur la durée, pour être efficace.

Voilà un petit peu les raisons de notre appréciation. Quant à la question des transports en commun, on souhaitera évidemment qu'on nous communique les conventions passées avec l'Etat puisqu'il en était fait allusion dans la délibération.

M. MILLET-BARBE : D'ailleurs dans la convention, nous nous sommes engagés évidemment à tenir un état exact de nos interventions, des résultats de nos interventions, de ce qu'on observe et éventuellement la quantification des incidents, de manière à ce que ce soit aussi transparent.

M. ETCHETO : Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Bergé.

M. BERGE : Bien évidemment, en termes de vision, de gestion globale de la sécurité et de l'importance de la prévention spécialisée, on partage quand même la vision qui vient d'être évoquée par Henri Etcheto. Il faudrait aussi préciser les choses par contre, quand on parle de Keolis, on parle de Keolis, une entreprise privée, mais c'est le délégataire du Syndicat des mobilités du Pays basque pour le service. Donc si on veut davantage de services de sécurité, et ce qui est légitime il me semble, au regard du drame que nous avons vécu cet été, c'est bien évident que ça aura probablement un coût pour Keolis, mais également pour la collectivité qui assume le financement du transport public. Donc c'est un choix politique. C'est pour ça. Il faut renvoyer à l'opérateur, il faut le renvoyer à nous, gestionnaires du Syndicat des mobilités, et des choix politiques que l'on veut faire, et notamment comment on organise la sécurité sur nos lignes de transport, surtout si on ne veut pas revivre des drames comme nous avons pu en vivre dans le passé.

D'ailleurs à cette occasion, nous nous étions réunis à l'occasion de la visite du Ministre des Transports, avec les collègues de Monsieur Monguillot, les organisations syndicales, les représentants de Keolis, pour discuter des nécessaires améliorations en termes d'organisation et d'infrastructures pour, je dirais éviter, si on peut, la reproduction de ce type de drame. Je sais que nous avons été plusieurs à être choqués par certaines formes de dysfonctionnements. Il y avait des revendications que nous avons tous estimées totalement légitimes. Donc moi je voudrais avoir des réponses sur ces revendications :

- Le système radio défaillant a-t-il été remplacé et n'existe-t-il plus de zones blanches ?
- La convention du 23 juillet 2020 signée entre les communes du SMPBA Keolis et l'Etat a-t-elle permis la mise en place d'une relation directe entre les forces de police et les chauffeurs de bus en cas d'agression ?
- Les effectifs de contrôleurs ont-ils été renforcés, comme le personnel le demandait ?
- Les postes de conduite ont-ils été modifiés, ou y a-t-il eu une réflexion ? Puisqu'il y avait une vraie réflexion de la part des chauffeurs sur l'évolution du mode, c'était le mode « on présente le titre de transport, on achète le titre de transport à l'entrée », qui permettait d'exercer une forme de contrôle social, et du fait de passer en mode Trambus, on achète le ticket sur la plateforme, et on rentre de manière tout à fait volontaire par n'importe quelle porte, pour éviter ce type de contrôle social.

Donc il y avait des vraies questions sur ça. Je voudrais savoir quelles réponses ont été amenées à ces questionnements.

M. MILLET-BARBE : Du point de vue de la sécurité proprement dite, je ne vais pas venir parler de la billetterie, des systèmes qui permettent d'entrer dans le bus par trois portes différentes avec l'obligation d'oblitérer son titre de transport via le système informatique. Mais

sur la question de la sécurité proprement dite, en effet, il y a une articulation avec la Police nationale qui a été mise au point avec un système d'alerte, ce qui permet d'éviter que les chauffeurs soient complètement isolés à partir du moment où ils vivent un incident. On a travaillé, avec Keolis en particulier, sur la nécessité de sensibiliser les chauffeurs dans le fait de ne pas trier l'urgence. C'est-à-dire qu'il y a des chauffeurs qui accordent plus ou moins d'importance à ce qu'ils vivent sur le moment. Certains vont dire : « une insulte, ce n'est pas bien grave, je laisse tomber », d'autres vont s'émouvoir plus rapidement, etc. Donc l'idée c'était d'arriver à trouver avec le personnel un mode de fonctionnement qui permette d'activer, par le biais de l'alerte, par le biais d'un poussoir, par le biais d'un système, d'un signal, le dispositif avec la Police nationale.

Donc ils ont fait ce travail. Nous, Bayonne, n'avons pas eu à intervenir dans ce processus. C'est Keolis et la Police nationale mais ça, ça a été fait effectivement. Donc on a les agents de sécurité qui interviennent maintenant systématiquement dans chacune des rames, et bientôt nous allons voir les policiers municipaux, mais aussi les policiers nationaux, les trois polices municipales de Bayonne, Anglet, Biarritz, pouvoir intervenir sur les rames, et éventuellement sur les communes d'à côté, puisque l'un des problèmes qui se posaient c'était la capacité que nous avons à quitter le territoire de la commune sur lequel nous intervenons, pour pouvoir intervenir, parce que nous constatons une difficulté particulière et que la situation était un petit peu tendue dans la rame du Trambus, de pouvoir intervenir sur la commune d'à côté, notamment sur Anglet pour ce qui nous concerne.

M. LE MAIRE : Il est tout à fait exact qu'on a eu des problèmes de radio et que ce système était défaillant, et qu'il a fallu combler très rapidement, aujourd'hui c'est effectivement réglé. Il y avait aussi une question, c'était la relation qu'il pouvait y avoir avec le commissariat, Monsieur Millet-Barbé vient d'expliquer ce qu'il en était. Le travail a été fait aussi par le procureur de la République pour sécuriser juridiquement tout le process. On peut dire qu'aujourd'hui on a beaucoup avancé, malheureusement à la suite de ce drame, c'est certain. Jusque-là on avait quand même, les uns et les autres, du mal à imaginer que ce type de situation pouvait nous arriver. Pour dire franchement, on était loin de le penser.

Quant à la question de savoir le coût que ceci va générer, je crois que c'est l'ordre de 700 000 € par an. Quand vous dites que c'est à la charge de chacun, ça va rentrer dans le cahier des charges désormais, et Keolis, il n'y en a plus que pour un an et demi, 18 mois qui restent. Donc on va commencer à travailler à la rédaction du cahier des charges. Indiscutablement, le volet sécurité publique aura plus d'importance dans le cahier des charges pour cette consultation que dans le précédent. Les expériences nous apprennent des choses, et c'est ainsi. Vous avez dit que vous alliez voter cette délibération, c'était clair, de part et d'autre, c'est à l'unanimité que ceci est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

39. Convention tripartite entre les sociétés Koric, Cellnex France SAS et la Ville de Bayonne pour l'installation d'une antenne-relais – complexe cinématographique de CGR – Glain

Madame Bisauta, vous allez présenter le rapport 39.

Mme BISAUTA : Merci Monsieur le Maire, il s'agit d'une convention tripartite entre les sociétés Cellnex France et la Ville de Bayonne pour l'installation d'une antenne-relais complexe cinématographique de CGR à Glain ici même. La société Cellnex France s'est montrée

intéressée par l'implantation d'une antenne relais sur une emprise de 32 m² environ, sur le site du complexe CGR à Glain, exploité par la société Koric mais propriété de la Ville. A l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions du projet de bail tripartite entre Cellnex, Koric et la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ? Il y a une intervention.

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote.

M. LE MAIRE : Vous ne prenez pas part au vote, c'est clair. Une intervention Madame Herrera, allez-y.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, chers et chères collègues, cette délibération nous est présentée comme un simple acte administratif par lequel la Ville autorise une société, donc Koric, qui a construit et qui gère un complexe cinématographique via un bail de 80 ans sur un terrain municipal, à permettre à une autre société, Cellnex, de construire et gérer sur 32 m², pour un montant annuel de 10 000 € HT, une antenne-relais que cette même société mettra à disposition d'un, actuellement Bouygues, voire plusieurs opérateurs téléphoniques. La délibération et les annexes qui l'accompagnent se cantonnent à cet aspect strictement technique. Or les activités en liaison avec la pose d'une antenne aujourd'hui reliée à la 4G, et demain très certainement à la 5G, et leurs conséquences présentes et futures, rappelons qu'il s'agit d'une activité... cette convention annexée à la durée du bail, c'est-à-dire pour une durée de 80 ans, suppose légitimement de s'interroger et de disposer d'informations que nous souhaiterions obtenir.

Nos interrogations sont accentuées par le contenu de l'article 7 de la convention que je vous invite à lire, pour ceux qui ne l'auraient pas fait, qui confie à Cellnex la surveillance des prestataires de téléphonie, donc ses propres clients, en matière de santé publique, d'émission de champs électromagnétiques et il renvoie au site du ministère de la Santé pour, je cite, « se tenir informé de l'état des connaissances scientifiques ». Plusieurs questions, ça renvoie aux interrogations que nous avons puisqu'on n'a pratiquement aucun élément, très peu d'éléments en annexe à caractère technique :

- Quelles sont les dimensions de cette antenne en particulier sa hauteur ? Quelles sont ses caractéristiques en matière de fréquences et de champs électromagnétiques ?
- Les riverains, qui se trouvent pour certains à peu près à 70 mètres de l'antenne ont-ils été informés de cette installation ?
- L'avis de l'Architecte des bâtiments de France est-il nécessaire pour ce type d'installation à proximité des remparts ? Il y a à peu près 180 mètres entre l'antenne et les remparts.

Pourriez-vous, ultérieurement bien sûr, pas ce soir, nous communiquer le dossier d'information mairie, le DIM, dont la constitution doit précéder toute nouvelle installation. En effet, même si ce dernier, donc le DIM, induit par la loi Abeille et dont les délais d'instruction ont été malheureusement réduits par la loi ELAN, n'est plus exigible en période d'urgence sanitaire, donc c'est une exception sanitaire mais ça ne lève pas des interrogations, donc la déclaration d'installation à Glain datant du mois d'octobre 2019, pendant cette période la loi ELAN s'appliquait et ce document a dû être déposé en mairie.

Ensuite une question peut-être davantage sous l'angle de l'Agglomération : comment la Ville de Bayonne se positionnera-t-elle dans le débat qui se tiendra au niveau de la Communauté

d'agglo, ce débat prévu le 18 octobre, reporté au 21 novembre puis au 19 décembre, en matière de 5G ? Les villes d'Hendaye, Ustaritz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ixassou et Lahonce se sont positionnées par rapport au moratoire 5G. Rappelons que ce dernier est soutenu par la convention citoyenne climat par 265 scientifiques qui ont lancé un appel à la communauté internationale. Au regard des incertitudes concernant les impacts de la 5G sur la santé, mais aussi et surtout, pour la santé il y a des incertitudes, mais par contre on est sûr des conséquences déjà mesurées et évaluées en matière de consommation d'énergie, de prélèvements de métaux rares, d'impact CO₂, et plus largement sur le réchauffement climatique. Nous vous remercions des réponses qui pourront être apportées à ces différentes questions.

Concernant la position de Bayonne au niveau du débat sur l'agglo, avez-vous adopté une position au niveau de la majorité, ou est-il prévu un débat ou une réunion à ce propos ? Merci de vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bisauta est-ce que vous pouvez répondre sur un certain nombre de questions ?

Mme BISAUTA : Je vais essayer mais j'ai très largement donné déjà tous les éléments en commission générale, mais ça ne me dérange pas du tout de...

M. ETCHETO : Excusez-moi, juste un petit... juste pour te permettre de répondre après, une explication juste de non-vote, je ne pensais pas en dire plus parce qu'il me semblait, dans le compte rendu qu'on m'avait fait de la commission générale justement qu'il y avait eu un échange qui avait été fait, des garanties orales qui avaient été données qui ne sont pas dans la délibération. Du coup, on a quand même préféré ne pas prendre part au vote. Mais sans faire de procès d'intention, parce qu'évidemment on sait qu'il y a une ambiance qui est un petit peu sensible en ce moment, là, mais de ce que j'ai compris, il avait été dit que ça n'avait pas de rapport avec la 5G ou autre. Mais évidemment nous sommes preneurs de toutes les précisions et les documents qui pourront nous être donnés, avant que tu répondes, excuse-moi.

M. LE MAIRE : Madame Bisauta.

Mme BISAUTA : La plupart des choses que je vais redire publiquement je l'ai déjà expliqué mais moi ça ne me dérange pas du tout de le redire publiquement. D'abord, ça me permet de rappeler le rapport de la Ville de Bayonne sur ce long dossier. Ça dure depuis, j'ai vérifié, 2011 que nous nous sommes emparés, à la Ville de Bayonne, et je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'autres villes qui l'ont fait ici, sur toute la problématique des antennes-relais et des émissions d'ondes électromagnétiques. Ce dossier, on l'a tenu et poursuivi, nous avons été ville expérimentale au moment du rapport Brottes qui est encore disponible, et je crois que pour la ville de Bayonne il y a quatre pages sur le travail que nous avons fait, qui a ouvert sur la loi Abeille 2015, puis après la loi ELAN 2017. Evidemment, tout ce que les villes avaient pu apporter n'a pas été intégralement retenu par le gouvernement de l'époque.

Entre-temps, nous avons été signataires de la dernière charte, après Paris, Amiens, la dernière qui a été signée avant la loi, ça a été un hasard, c'était Bayonne. Et évidemment la loi Abeille était inférieure aux procédures que nous avons mises contractuellement en place avec l'ensemble des opérateurs. Ça a été quand même un travail important, long, mais qui a amené une signature de la charte que vous connaissez, parce que je pense quand même que vous l'avez lue. Dans cette charte, la procédure est beaucoup plus contraignante pour les opérateurs. Tout le travail a consisté pour nous à maintenir la charte entre les opérateurs et

nous-mêmes, et à ne pas revenir au DIM, à la simple procédure que prévoit la loi, et qui n'offre aux communes en fait aucune marge de manœuvre. On a un dossier d'information : « Bonjour, merci, circulez, il n'y a rien à voir ». On peut demander quelques mesures et ça ne va pas plus loin. Vous lisez les contraintes de la charte bayonnaise, elles sont beaucoup plus importantes et nous les avons maintenues. Et pour l'instant, et pour l'instant, les procédures sont respectées. Je dois dire que pour l'instant elles sont respectées.

Donc ici comme ailleurs, pour en venir à la délibération, c'est un dossier qui a été déposé en 2018 par Bouygues pour mettre sur cette parcelle une antenne. Comme d'habitude s'est déclenchée toute la procédure, et le dossier sera soumis à la concertation, il sera public, il comprendra absolument tous les éléments, mais qu'on peut vous envoyer avant, avant que ce soit soumis à la concertation, il n'y a pas de problème, tous les dossiers que chaque fois... parce que là on en parle aujourd'hui, mais il y a eu d'autres antennes qui ont été autorisées. Il y a eu donc plus de deux ans d'allées et venues, pour faire court, et ça a été un petit peu aussi impacté par les moments où on était en période de confinement, donc les opérateurs ont laissé tomber, et puis sont revenus, dans ce dossier, à fournir les éléments qu'on leur demandait.

Il faut savoir que nous avons un groupe à la Ville de Bayonne, où j'ai été moi-même, en tant que mission développement durable, assister pour chaque décision et procédure des services de l'urbanisme de la Ville de Bayonne, des services juridiques de la Ville de Bayonne, et Marc Wittenberg qui suit ce dossier avec nous depuis des années. C'est chaque fois se déplacer sur site, chaque fois il y a eu des procédures de concertation de la population qui ne sont pas de l'ordre de la loi, qui sont des procédures que nous nous sommes imposées à nous-mêmes, pour donner une large publication à chaque fois. Donc il y a, vous verrez dans la charte, un périmètre qui est respecté où chaque riverain individuellement est alerté etc.

Je pense qu'on est au maximum de ce qu'une ville peut faire dans un domaine où, je rappelle, elle n'a pratiquement aucune compétence. Ce n'est que par le dialogue et la discussion que nous parvenons à ce que les opérateurs nous donnent, non seulement des mesures d'émissions probables, mais des simulations, choses auxquelles ils sont assez opposés. Jusqu'à présent, nous avons pu maintenir une relation « de confiance » et je crois qu'ils y ont trouvé leur intérêt, parce que finalement, quand toute la procédure est menée avec toutes les mesures qui sont faites au domicile des gens, ils acceptent de changer quelques fois les azimuts de leurs antennes, parce que c'est trop impactant par rapport à tel ou tel environnement urbanisé. Mais je pense que quelque part ils y trouvent aussi leur intérêt, puisqu'on a moins d'affrontement ou de confrontation avec la population. En fait on a une procédure qui est apaisée et qui est apaisante, et tout est transparent. Donc je pense que ça a permis aussi de mettre certains ouvrages en place, sans avoir trop de difficultés.

Alors pour ce qui est de l'antenne là, la hauteur je ne l'ai pas en tête, mais on vous la donnera. Il n'y a aucun environnement impacté par cet ouvrage. Il n'y a aucune maison qui est concernée. Elle avait l'avantage, alors je ne sais plus quand on a eu la DP, j'ai des notes... Voilà, on avait donné, je pense que les raisons principales de l'avis favorable, l'ouvrage est mutualisable. Depuis quelque temps nous travaillons avec les opérateurs pour mutualiser au maximum les ouvrages, afin de ne pas en multiplier à l'échelle de la commune. Ça sera différent avec la 5G, je vous l'accorde. Il est éloigné des habitations. Toutes les antennes sont orientées très largement et en hauteur vers le parking et les axes de circulation. Rien ne frappe un établissement où ça pourrait poser des problèmes. Ensuite les mesures que nous avons faites, les simulations, nous sommes sur des émissions très inférieures à 1 Volt par mètre.

Donc nous sommes dans un ratio tout à fait acceptable pour un ouvrage comme ça. Il vaut mieux le mettre dans un endroit qui n'est pas habité, où on peut mutualiser, où on a le moins d'impacts sanitaires possibles et imaginables, que dans des endroits où des questions peuvent se poser.

Il y a des zones blanches encore dans Bayonne pour certains opérateurs, c'est comme ça. Et il y a des populations qui ont tous un téléphone portable, je ne vais pas faire l'inventaire ici, mais je pense qu'on gagnerait... Est-ce qu'il y a quelqu'un qui n'en a pas ? Je ne pense pas. Et quel que soit l'opérateur auquel vous êtes liés, vous souhaitez un bon fonctionnement. Je ne vais pas dire qui a la meilleure couverture des opérateurs, parce que je ne vais pas faire de la réclame, de la publicité, mais tous les autres opérateurs ne sont pas liés à la même enseigne historique, c'est comme ça. Donc là, on avait un petit souci qui peut être couvert par cette antenne.

Oui, il y a eu l'avis de l'ABF. Oui, on est dans le périmètre où on doit recueillir l'avis de l'ABF, il a été favorable, je crois qu'ils nous ont changé la couleur. On était parti vers du vert foncé, je crois qu'on est sur du gris, mais à part ça, il y a eu un avis favorable.

Donc, les raisons qui nous ont fait dire « oui » après la procédure habituelle que nous suivons, c'est que les éléments pour autoriser nous paraissaient conformes, et même assez favorables, dans un endroit où l'impact sur des habitations était inexistant.

Sur la 5G, nous continuons à travailler avec l'Association des maires de France, il y a un groupe de travail sur les antennes-relais, sur ce type d'ouvrage, qui perdure depuis des années à l'AMF, avec des villes comme Orléans, Tours, Paris, Saint-Etienne, Grenoble et nous-mêmes Bayonne. Il y a eu justement, depuis septembre, trois ou quatre réunions, notamment sur la 5G, les deux dernières étaient avec l'ARCEP, elles ont eu lieu mi-novembre, début décembre. Nous y avons participé. Nous avons eu un certain nombre d'informations très techniques, avec l'ARCEP vous avez des informations extrêmement techniques et très favorables à la 5G. On nous a développé qu'il y avait à peu près je crois 14 ou 15 pays d'Europe où, déjà depuis 2018, elle était en fonctionnement. Effectivement c'étaient des arguments favorables. Il n'empêche que le groupe AMF a obtenu du gouvernement qu'il y ait un comité de transparence et de suivi de la 5G. Mais je sens bien qu'on est emporté par une vague qui va aller vers l'installation de la 5G en France comme ailleurs. Je ne vois pas comment on va y échapper.

Nous, on essaye de travailler à travers ce groupe pour que les communes aient sinon un contrôle, du moins encore puissent faire valoir des procédures avant l'installation. Ce, pour deux raisons parce que, par rapport à ce que disait Henri, ce n'est pas tout à fait... que cet ouvrage-là n'est pas pour la 5G, c'est qu'à partir de début janvier, toutes les antennes de Bayonne peuvent être ouvertes à la 5G. Je suppose que vous avez reçu des propositions commerciales de différents opérateurs, parce qu'en fait c'est à travers le tuyau où il y a la 4G qu'ils vont partager, et qu'ils vont dans un premier temps, avant d'avoir déployé leurs antennes... C'est dans ce réseau déjà existant qui aura un partage entre ce qui fera fonctionner... je vois Olivier qui dit « oui », ça me rassure, qui fera fonctionner parallèlement 4G et 5G. Et pour faire ce passage, ce partage de ce qu'on appelle les ondes millimétriques, les anciennes ondes 4G, il n'y a pas d'autorisation d'urbanisme à demander, puisque l'ouvrage est là, donc rien d'obligatoire à demander en matière d'autorisation d'urbanisme.

Ils étaient partis pour ne même pas informer les communes. Ce groupe de l'AMF a obtenu qu'il y ait une information, une information, c'est-à-dire qu'on va être au courant, aux communes, pour l'instant on en est à peine là. Certains opérateurs ont dit qu'ils donneraient l'information

spontanément. On n'aurait que 10 jours pour réagir. Actuellement, avec la procédure qu'on doit mettre en place, il nous faut à peu près 3 semaines pour avoir fait un premier tour du dossier, entre le service urbanisme, les affaires juridiques, et la mission développement durable, au mieux. Et si on est alerté immédiatement quand ça arrive. Déjà, entre le moment où ça arrive à la mairie et le moment où on a l'information, il se passe parfois quelques jours. Donc, je vous donne à apprécier ce qu'on va faire de ces 10 jours. Ça va nous exploser à la tête, surtout s'ils font 15 ou 20 ouvrages en même temps.

Là-dessus, on sonne le tocsin comme on peut. Moi j'ai eu des contacts avec des gens du CAD, je les ai invités à saisir l'AMF, à essayer aussi que les associations aillent dans le même sens, c'est-à-dire aident aussi les communes qui bataillent pour faire quelque chose, parce que là peut-être on peut obtenir des... sinon des contraintes, au moins des garde-fous et un cadre. Pour l'instant nous n'en avons pas.

Ce que je peux vous dire au sujet de ça, il n'y a pas que les risques sanitaires avec la 5G. Bien entendu, ce qui est mis en avant, c'est tout l'apport que ça va avoir, dans le champ médical, dans tout ce que vous voulez. Il y a aussi derrière, comme sur d'autres sujets, un enjeu de société, parce qu'il y aura aussi de l'hyper contrôle, c'est une évidence. On va vers le « meilleur des mondes », on y va un peu en klaxonnant, mais on y va. Mais après c'est une approche personnelle de chaque personne. Parler de ce qui pourrait être voté à la Communauté d'agglomération, dans l'état de moi ce que j'ai... Alors, ça a été demandé que ce soit un débat à la Communauté d'agglomération dont acte. C'est une compétence des communes. C'est compétence des communes. Donc je ne sais pas ce qu'on fera au niveau de la Communauté d'agglomération. On peut imaginer politiquement des choses, mais ça reste une petite compétence des communes. Les opérateurs n'enverront pas leurs lettres à la Communauté d'agglomération. Ils l'enverront commune par commune.

Moi, des retours que j'ai, je vais vous dire quelque chose, je ne vais pas faire Madame Soleil mais je ne suis pas même sûre que ce soit voté à la Communauté d'agglomération s'il y a une motion. Il faut aussi entendre que la grande majorité des gens n'est peut-être pas contre, parce que c'est à la fois un projet technologique, qui sera d'abord à l'usage des grandes métropoles, ou des lieux très urbanisés, et qui ne fera qu'augmenter un tantinet la fracture territoriale qu'il y a déjà sur ces technologies-là. Mais c'est un sentiment personnel, qui n'est pas obligé d'être partagé par toute l'assemblée. Moi, simplement, ce que je veux vous dire au nom de notre majorité, c'est que c'est un dossier dont on ne s'est jamais détourné, sur lequel il y a eu un travail constant, sur lequel nous avons une personne qui s'appelle Soizic Poure qui est pratiquement entièrement dédiée à ce travail, qui est un travail technique, qui demande une certaine compétence.

Je pense que nous sommes en Pays basque la seule ville où il y a cette volonté. Parce qu'ailleurs, ce que les communes font, ce qu'elles ont le droit de faire, elles disent : « c'est compétence de l'Etat, ce n'est pas notre compétence, débrouillez-vous avec les services de l'Etat ». On a essayé de maintenir, contre vents et marées, le petit dispositif que nous avons réussi à contractualiser. Pour cette concertation qui va avoir lieu, comme d'habitude il y aura en mairie le dossier complet et les gens pourront aller faire leurs remarques sur ce dossier. Bien entendu, ça sera sur le site de la Ville. C'est transparent et on a toujours donné l'ensemble de l'approche technique de ces dossiers. On peut vous le faire transmettre avant, je pense, je ne sais pas si Marc Wittenberg est là ? Marc n'est plus là. Donc, nous n'avons plus de procédure sur les antennes relais mais ce n'est pas grave. Non mais je verrai avec lui, on peut même vous l'envoyer. On verra pour vous l'envoyer avant que ce ne soit soumis à la concertation.

Pour que ce soit soumis à la concertation et je n'espère pas à « la contestation », il faut que le conseil municipal ait voté ce soir. Voilà ce que je peux dire.

M. LE MAIRE : C'était déjà très complet. Je pense qu'Olivier Alleman qui a la responsabilité de ce sujet ici et à l'agglo a peut-être des choses à dire.

M. ALLEMAN : Juste un petit mot parce qu'il est tard. C'est vrai que je rejoins le pragmatisme de Martine sur notre position collective parce qu'effectivement, il est bien clair que le vrai débat de la 5G est pour 2023. Parce que là, il y a un déploiement d'offres commerciales sur la 5G, mais en fait ça utilise effectivement le réseau de 3,5 GHz de la 4G. On a une vraie problématique sur notre territoire comme sur les territoires urbains, c'est que dès l'été prochain, si on reste à la 4G, il va y avoir, ici parce qu'on est effectivement un territoire touristique, des gens qui viendront en vacances et qui ne pourront pas télécharger les différentes applications. Donc ça peut, là aussi, avoir des conséquences très, très rapides, le fait de ne pas augmenter le débit des tuyaux.

Le développement de la 5G a quand même été voulu à égalité avec les territoires ruraux. Parce que 25 % des antennes de la 5G en milieu rural seront développées d'ici 2024, c'est-à-dire que dans la répartition, il n'y a pas que les milieux urbains qui vont être développés. Après, la seule question qu'on doit quand même se poser, vous l'avez fait d'ailleurs Martine avec le développement de la 4G, c'est quel est, dans les moyens de déploiement justement, le cahier des charges qu'on peut fixer aux opérateurs, en sachant que notre pouvoir est relativement limité ?

M. LE MAIRE : Merci. Oui Madame Herrera, un mot.

Mme HERRERA-LANDA : Je remercie Madame Bisauta pour ces informations. Alors c'est vrai que la délibération, on voit bien qu'elle est engageante et il nous manque pas mal de pièces. Donc c'est vrai que ça serait... on a eu beaucoup d'informations, je n'étais pas dans la commission développement durable dans le mandat précédent, j'imagine qu'il y a eu une discussion à ce propos dans le cadre de la commission, et c'est vrai que ça mériterait peut-être un débat un peu élargi pour qu'on puisse récupérer des informations, avoir ces éléments.

Ce qu'on peut regretter quand même, c'est qu'on pensait qu'on était peut-être dans un nouveau monde et qu'on est dans le monde du « toujours plus », et que l'impact de la 5G, au-delà des problématiques de santé, c'est aussi toutes les problématiques on va dire d'obsolescence programmée sur du matériel, de renouvellement et de consommation d'énergie qui va être liée à son usage. Donc c'est au-delà des problématiques de santé publique sur lesquelles on n'a pas de retour. Sur ces effets-là, toutes les mesures ont été faites et c'est assez dommageable pour l'environnement. Malheureusement, la commune n'a pas la main sur ces éléments et ça relève de l'Etat, et voir au-delà. Merci en tout cas pour les explications.

Mme BISAUTA : Les éléments sur cet ouvrage-là on va aller donner, ça, ce n'est pas un souci, mais c'est un dossier très complexe. Moi je pense que si Laurence Hardouin en est d'accord, dans la nouvelle commission de transition écologique, je pense qu'on pourrait consacrer au moins une commission à refaire un peu cette histoire, à partir de la charte, comment on s'est organisé. Elle pourrait amener à la fois les dispositions de la loi, faire la différence avec ce que nous arrivons encore, moi je mets des guillemets parce que je sens que ça se tend, pour l'instant on a pu conserver des obligations bien supérieures à la loi, ne faisons pas les marioles, on ne sait pas de quoi demain sera fait. On sent que ça se tend énormément, et qu'on va avoir des pressions de plus en plus fortes et que la loi et les dispositions qu'a prises ce gouvernement depuis quelques années nous privent du peu que

l'on pouvait obtenir avant. Je le dis comme ça, c'était le filet de sécurité, ça n'empêchait pas tout.

Mais on pourrait organiser ce débat, et avec les derniers apports qu'on a eus à travers ce groupe où on veut continuer à rester. Parce qu'on est peu de villes dedans, mais des villes très engagées, il y a Lille métropole aussi. Et ça nous permet d'avoir des informations, de travailler en réseau, et de voir comment les autres villes s'organisent. Par contre, on a fait un petit tour de l'Europe, il n'est pas engageant pour ceux qui ne sont pas favorables, pour les autres c'est bien, tous les pays qui nous entourent ont déjà un an et demi d'avance sur le déploiement de la 5G.

M. LE MAIRE : Merci. On a compris que tout le monde allait voter cette délibération. Ce débat reste néanmoins intéressant. Il va se poursuivre à la fois ici et à l'agglomération, parce que sur la demande de quelques maires de la côte d'ailleurs, c'est surtout Eneko Aldana, maire de Ciboure, qui nous avait saisis le premier. Donc j'avais proposé qu'il y ait un groupe qui soit constitué à la Communauté d'agglomération, sous la direction de Madame Bisaut, en charge de... Vous n'y êtes pas ? En tout cas, il y a un groupe qui doit commencer à travailler là-dessus. Moi je n'ai pas eu de retour encore particulier là-dessus, j'espère qu'on pourra avancer.

Y a-t-il des abstentions ou vote contre ? Vous votez pour ? Qu'est-ce que vous avez dit ? Excusez-moi. Vous ? On s'abstient, excusez-moi je n'avais pas suivi.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Abstention : 3, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

Non-participation au vote : 7, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

40. Régularisation d'une emprise sur voirie chemin de Bellevue – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CW n° 56

Alors Monsieur Arcouet, rapport 40.

M. ARCOUET : Régularisation d'une emprise sur voirie chemin de Bellevue, l'acquisition d'une partie cadastrée section CW n° 56. La Ville de Bayonne a aménagé il y a plusieurs années un carrefour giratoire au niveau du chemin de Bellevue dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse, mais une partie de cet aménagement est située sur les parties de parcelles de propriétaires privés. Le propriétaire de l'une des parcelles concernées sollicitant la régularisation de la situation, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle située 7, chemin de Bellevue, auprès des copropriétaires concernés, ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à eux, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention, pas de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41. Parcelle cadastrée section AY n° 151 sise 21 avenue Joseph Pinatel (terrain ex-1000 Club) – Désaffectation et déclassement du domaine public

Madame Lauqué, rapports 41.

Mme LAUQUE : Il s'agit de la parcelle cadastrée section AY n° 151 sise 21 avenue Joseph Pinatel et le terrain de l'ex-1000 Club, désaffectation et déclassement du domaine public. Habitat Sud Atlantic sollicite auprès de la Ville la cession d'une parcelle située 21 avenue Joseph Pinatel en vue de la création d'un parc de stationnement de 19 places. Pour ce faire, il convient au préalable que le conseil municipal approuve, sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, la désaffectation de cette parcelle, procède à son déclassement du domaine public, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention, pas de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42. Parcelle cadastrée section AY n° 151 sise 21 avenue Joseph Pinatel (terrain ex-1000 Club) – Cession à Habitat Sud Atlantic (HSA)

Madame Lauqué encore, le rapport 42.

Mme LAUQUE : Pour la même parcelle, c'est la cession Habitat Sud Atlantic, dans la suite de la désaffectation et du déclassement du domaine public de la parcelle, il est proposé au conseil municipal d'approuver sa cession à l'euro symbolique, au profit d'HSA, pour le projet décrit dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique afférent, ainsi que toute autre pièce ou document nécessaire.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43. Terrain dit « du Vigilant » – Acquisition par la Ville au Comité Ouvrier du Logement (COL) d'une partie des parcelles cadastrées section BH n° 0034 et n° 0035

Monsieur Aguerre, vous présentez le rapport n° 43 pour une acquisition.

M. AGUERRE : Il s'agit du terrain dit « du Vigilant » et je vous demande de le rester en cette heure tardive. Donc de l'acquisition par la Ville au Comité ouvrier du logement, le COL, d'une partie des parcelles cadastrées section BH n° 0034 et 0035. A la suite d'une enquête publique relative à l'évolution du terrain dit « du Vigilant », les riverains ont manifesté le souhait de voir l'aménagement d'un jardin public dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Ce terrain devant être acquis par le COL, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition d'une emprise de 550 m² sur les parcelles du terrain dit « du Vigilant » au prix de 220 000 € en vue d'y aménager un jardin public, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document afférent.

M. LE MAIRE : Merci, sur ce rapport pas d'abstention, pas de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44. Démolition d'un bâtiment sur le terrain dit « du Vigilant » sur les parcelles cadastrées section BH n° 0034 et n° 0035 – Convention de groupement de commandes entre la Ville et le Comité ouvrier du logement (COL)

44, Monsieur Aguerre encore.

M. AGUERRE : Il s'agit de la démolition d'un bâtiment sur le terrain dit « du Vigilant » sur les parcelles cadastrées section BH n° 0034 et 0035, convention de groupement de commandes entre la Ville et le Comité ouvrier du logement, le COL. Dans la continuité de la délibération précédente, un bâtiment à démolir se trouve à la fois sur l'emprise destinée à accueillir le jardin public et sur l'emprise destinée à accueillir le projet de construction du COL. Il apparaît pertinent d'avoir une convention de maîtrise d'ouvrage commune pour cette démolition. La solution du groupement de commandes semblant être la plus adéquate, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre la Ville et le COL pour la mise en œuvre de cette démolition, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document afférent.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

45. Cession d'un terrain sis rue Joseph Latxague (parcelle cadastrée AK n° 849)

Madame Loupien-Suarès, cession d'un terrain, rue Latxague.

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération porte sur la cession d'un terrain rue Joseph Latxague. En effet l'association des musulmans de la côte basque a l'obligation d'implanter un parking à proximité de la mosquée, conformément au permis de construire qui lui a été délivré en 2008. Cette obligation n'avait pas pu être remplie à l'époque, la Ville ayant également le projet de réaliser un parking public à cet endroit. Les parties se sont entendues pour que la Ville aménage la totalité de la parcelle en parking et en rétrocède une partie à l'association pour un montant global de 135 000 €. Il convient donc d'autoriser cette cession, de désigner Madame Durruty pour signer l'acte de cession pour le compte de la Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document afférent. Je préciserai uniquement que l'espace vert en fond d'emprise à céder qui a une superficie de 230 m² ne supportera évidemment aucune construction, en vertu du respect du principe des coefficients de pleine terre.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

46. Bail emphytéotique entre la Ville de Bayonne et SOLIHA Pays basque portant sur l'immeuble sis 30, rue Poissonnerie – Avenant de prolongation

Madame Duhart, 46.

Mme DUHART : Merci Monsieur le Maire, bail emphytéotique entre la Ville de Bayonne et SOLIHA Pays basque portant sur l'immeuble sis 30, rue Poissonnerie, avenant de prolongation. Bien que le bail emphytéotique portant sur l'immeuble situé 30, rue Poissonnerie, que la Ville a consenti au bénéfice de SOLIHA Pays basque arrive prochainement à son terme, la Ville ne souhaite pas reprendre la gestion directe de cet immeuble, et d'autre part SOLIHA serait en mesure d'engager de nouveaux travaux d'amélioration. Sur la base des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, et notamment au regard du programme de travaux non encore arrêté, il est proposé au conseil municipal d'approuver la prolongation exceptionnelle du bail emphytéotique pour un an, de désigner Madame Sylvie Durruty à effet de signer l'avenant à

intervenir, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute autre pièce nécessaire au dossier.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, pas l'abstention ni de vote contre, rapport adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

47. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays basque d'un immeuble situé au 1bis allée Malégarie – Avenant de prolongation

On passe au rapport 47 avec Monsieur Laiguillon.

M. LAIGUILLON : Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays basque d'un immeuble situé au 1bis allée Malégarie, avenant de prolongation. A la suite de la dégradation d'une fresque de Street art sur l'immeuble situé au 1bis, allée Charles Malégarie, SOLIHA a commandé une nouvelle fresque dans le cadre du festival Point de vue, dont le coût s'élève à 12 000 €, ce qui implique l'allongement de la durée du bail à réhabilitation consenti à SOLIHA Pays basque sur cet immeuble. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'allongement de la durée du bail à réhabilitation pour deux années supplémentaires, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir. Et pour précision, c'est l'artiste Etienne qui va nous faire une fresque, toujours dans la même dimension, en 3D.

M. LE MAIRE : Si on pouvait montrer effectivement un peu le visuel de cet œuvre, c'est vrai qu'il est très, très intéressant.

M. LAIGUILLON : Ça va être une magnifique œuvre sur les animaux. On garde cette dimension-là, et toujours en 3D. Je pense que ça va être une des cinq ou six plus jolies fresques du festival Point de vue.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

48. Acquisition des parcelles cadastrées section CV n° 50, n° 59 et n° 60 sises giratoire et rue des Compagnons d'Emmaüs, appartenant à copropriété « Ferme Tout Vent »

Monsieur Arcouet, on va acquérir des terrains encore.

M. ARCOUET : Des parcelles, encore des parcelles, acquisition des parcelles cadastrées section CV n° 50, n° 59 et n° 60 sises giratoire et rue des Compagnons d'Emmaüs, appartenant à copropriété « Ferme Tout Vent ». La copropriété « Ferme Tout Vent » propose de céder à la Ville trois parcelles situées rue des Compagnons d'Emmaüs qui peuvent être considérées comme des annexes de voie publique, représentant donc un intérêt collectif et permettant ainsi une cession à l'euro symbolique. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition dans les conditions énoncées dans la note explicative synthèse, désignant Madame Durruty à effet de signer l'acte d'acquisition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MARCHES PUBLICS

49. Assurance – Lot n° 4 risques statutaires du personnel – Avenant n° 1 de revalorisation tarifaire

Madame Duhart, vous reprenez la parole pour un dossier d'assurance.

Mme DUHART : Oui, Monsieur le Maire, assurance lot n° 4, risques statutaires du personnel, avenant n° 1 de revalorisation tarifaire. Par délibération du 5 décembre 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les différents marchés d'assurance de la Ville, dont les risques statutaires. Compte tenu de la dégradation constatée du risque lié à l'épidémie de Covid-19, il est proposé au conseil municipal d'approuver les conditions de revalorisation de la prime annuelle prévisionnelle proposée par le groupement d'assurance retenu, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

50. Acquisition de matériels péagers pour les parcs de stationnement municipaux – Signature des marchés

Monsieur Salanne, vous allez présenter des rapports sur des marchés publics.

M. SALANNE : Oui Monsieur le Maire, merci, la première acquisition de matériels péagers pour les parcs de stationnement municipaux, signature des marchés. La Ville de Bayonne a démarré le remplacement progressif de tous les matériels de péage de ses parcs de stationnement. Pour achever ce remplacement, une consultation est lancée afin de choisir les prestataires de fourniture et de mise en service des équipements des parcs de la Gare, de Lautrec, de Vauban et de Maubec. Aussi le marché détaillé en note explicative de synthèse est décomposé en quatre lots attribués séparément et estimés à 345 000 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. LE MAIRE : Merci, pas de vote contre ni d'abstention, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

51. Marché de contrôles techniques réglementaires du patrimoine communal pour les années 2021 à 2024 – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.

Le rapport suivant.

M. SALANNE : Il concerne le marché de contrôles techniques réglementaires du patrimoine communal pour les années 2021-2024, le lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés. Les marchés publics relatifs aux contrôles techniques réglementaires du patrimoine communal arrivant prochainement à échéance, il est nécessaire de relancer ce marché sous la forme d'accords-cadres d'une durée de 4 ans répartis en deux lots, secteur nord et sud, eux-mêmes découpés en deux autres lots, vérifications périodiques et prestations à bons de commande. A l'appui des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer

les accords-cadres avec les sociétés Veritas et Dekra retenues par la commission d'appel d'offres, et à prendre toutes les décisions concernant l'exécution de ces contrats.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER

52. Programme European Local Energy Assistance (ELENA) de la banque européenne d'investissement – Convention de partenariat

Madame Hardouin, le dossier 52 à présenter.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, il s'agit d'une convention entre la Communauté d'agglomération Pays basque et la Ville de Bayonne qui souhaitent s'associer dans le cadre d'un mécanisme européen d'assistance technique pour des projets énergétiques locaux qui est appelé Elena, European Local Energy Assistance. C'est un projet qui a pour vocation la rénovation énergétique du patrimoine public et le développement des énergies renouvelables, au sein de la neutralité carbone du Pays basque. Le projet est financé au titre du mécanisme Elena par la Banque Européenne d'Investissement et sera coordonné par la Communauté d'agglomération Pays basque. Le programme Elena soutiendra techniquement et financièrement la préparation d'action. Et la Ville de Bayonne, de son côté, sera partenaire et s'engage à fournir tous les éléments techniques nécessaires à la bonne exécution des études, les plans des bâtiments, les factures d'énergie, les contrats d'exploitation. Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, et entreprendre toute démarche nécessaire à sa bonne exécution.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

53. Convention de partenariat dans le cadre du soutien aux associations des quartiers prioritaires

Madame Larré, rapport 53, politique de la Ville.

Mme LARRE : Merci Monsieur le Maire, c'est une convention de partenariat dans le cadre du soutien aux associations des quartiers prioritaires. Dans le cadre du contrat de ville 2015-2022, il est envisagé la mise en place d'ateliers d'improvisation théâtrale animés par la Compagnie Lézards qui Bougent Fabrik Théâtre Opéra, à la MVC Saint-Etienne, ainsi qu'à l'espace socioculturel. Ces actions nécessitant la conclusion d'une convention de partenariat, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention à conclure entre les partenaires, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

54. Modification du tableau des effectifs

Madame Durruty, petite modification du tableau des effectifs, rapport 54.

Mme DURRUTY : Il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver la création d'un poste de technicien territorial ou technicienne territoriale, modifiant ainsi le tableau des effectifs, et qui permettra de recruter le responsable de l'équipe des espaces verts urbains, puisque la personne en poste a pris sa retraite.

M. LE MAIRE : Très bien, pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

55. Mise à disposition d'agents au Syndicat intercommunal de la Nive Maritime

Monsieur Corrége, rapport 55.

M. CORREGE : Il s'agit de la mise à disposition d'agents de la Ville au Syndicat intercommunal de la Nive Maritime. Pour assurer sa compétence « voies vertes », le Syndicat doit pouvoir s'appuyer sur une organisation administrative technique et financière. Dans cette perspective, eu égard aux différentes spécialités professionnelles nécessaires, et compte tenu du caractère restreint de la compétence exercée par le Syndicat, ce dernier sollicite la mise à disposition d'agents de la Ville de Bayonne. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le principe de ces mises à disposition à partir du 1^{er} janvier 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SPORTS

56. Mise à disposition des installations sportives – Approbation du modèle de convention

Monsieur Laiguillon, vous prenez la parole pour une mise à disposition...

M. LAIGUILLON : ... des installations sportives, approbation du modèle de convention. Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Bayonne met à disposition chaque année ses équipements sportifs auprès de divers organismes publics ou privés à vocation sportive, éducative ou de santé. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes du modèle de convention de mise à disposition d'équipements sportifs, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec chaque usager de ces équipements.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

57. Stade Jean-Dauger – Autorisation de dépôt de permis de construire au bénéfice de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Pose de bâtiments modulaires

Rapport 57, une autorisation de dépôt de permis pour des bâtiments modulaires.

M. LAIGUILLON : La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro souhaite créer un espace « réception, bar et boutique » à l'arrière de la tribune d'honneur, tel que présenté en note explicative de synthèse. Ces travaux étant soumis à permis de construire, et la Ville de Bayonne étant propriétaire de la parcelle, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro à déposer une demande de permis de construire, et le cas échéant à procéder à l'affichage ultérieur sur le bien de l'autorisation obtenue.

M. LE MAIRE : Merci, oui Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Oui, malgré l'heure tardive quand même, mais c'est un sujet important. La délibération ne pose pas de souci et nous la voterons. Mais ce rapport est évidemment aussi l'occasion de revenir sur la question du projet de restructuration en cours du stade Jean-Dauger, et de la véritable révolution de palais qu'il a ouverte au sein de l'Aviron Rugby Pro ces derniers jours. Cette crise a révélé que le projet qui nous a été présenté cet été n'était pas du tout aussi consensuel qu'on l'avait prétendu. Les doutes et les réserves qui pouvaient être nourris ici sont partagés à l'intérieur même du club. Ils sont de plusieurs ordres : l'inversion des priorités tout d'abord, avec la relégation au second rang du projet de centre de formation et de performance, l'outil sportif qui avait pourtant fait consensus l'année dernière dans nos rangs, je parle des rangs du conseil municipal.

Le démarrage immédiat d'une opération de restructuration du stade, la tribune notamment, dont l'ampleur et le portage budgétaire posent toujours question également, et dont la finalité a certainement été insuffisamment partagée du point de vue démocratique et politique avec la collectivité, la population, et l'ensemble du tissu historique, associatif et social du club et de la Ville. Nous nous sommes d'ailleurs laissé dire qu'à ce jour, si les travaux ont bien commencé, le prêt sollicité par l'Aviron Bayonnais n'a toujours pas été finalisé. Pas de garantie bancaire non plus apparemment, pour le moment. Alors, c'est un peu embêtant parce que normalement notre BEA était conditionné notamment à ça. Alors ça, c'est pour les 14 millions d'euros qui sont à la charge de l'Aviron Rugby Pro dans le financement de ce projet, qui correspondent à la moitié. Et pour l'autre moitié, qui doit être abondée par des deniers publics, nous ne savons toujours pas où nous en sommes aujourd'hui. Où en est-on du plan de financement et de la contribution de chaque financeur public ?

Je ferai remarquer qu'on ne parle pas là de petites sommes, et que les conséquences d'un crash de l'opération seraient désastreuses, pour la Ville bien sûr, pour le club également, et on n'ose évidemment l'imaginer. Et les difficultés économiques majeures créées, en plus, par l'impact de la crise sanitaire sur l'ensemble du sport professionnel, mais sur le Rugby et sur l'Aviron Bayonnais Rugby Pro pour ce qui nous intéresse en particulier, ne sont évidemment pas là pour nous rassurer, surtout au vu de l'évolution de la situation. Et puis disons-le, ce qui s'est passé dans l'évolution de la gouvernance du club nous déçoit et nous inquiète. L'architecture qui avait été mise en place il y a 3 ans pour régénérer l'Aviron Rugby Pro a été mise à mal et même démantelée. Pourtant elle donnait satisfaction, car à travers le conseil de surveillance, elle fédérait l'ensemble des forces vives du club, l'Aviron Omnisport, l'Aviron Rugby Amateur, les associations de supporters, l'Union des anciens, les partenaires économiques.

Nous ne voulons pas que resurgissent les erreurs du passé, avec des décideurs qui accapareraient le club et son avenir, en se coupant de la volonté générale, et qui lui feraient prendre des chemins que le peuple bayonnais et avironnard ne veut pas. Nous nous inquiétons d'ailleurs du silence de la Ville sur ce sujet. Il aurait pourtant été bienvenu qu'elle rappelle que le soutien de la collectivité à l'Aviron ne trouve de légitimité que précisément à la condition que le club continue clairement de s'inscrire dans son tissu social, associatif et populaire. Nous espérons, là aussi, que le temps de l'équivoque et de l'ambiguïté ne reviendra pas. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Alors je vais tenter de... non, excusez-moi, bien sûr, Monsieur Bergé.

M. BERGE : Oui, de la même manière nous voterons bien évidemment pour cette délibération qui n'appelle pas de commentaire particulier, contrairement à l'actualité, comme vient de le mentionner Henri Etcheto. Le grand philosophe bayonnais déclame à tue-tête : « c'est celui qui paye, qui commande ». Comme vous le savez, la puissance publique est sollicitée à hauteur de 13 millions d'euros sur un projet de 27. Peut-on considérer qu'à ce titre la puissance publique, sans revendiquer de commander d'une manière aussi caricaturale que l'affirme le philosophe, devrait être associée en amont aux évolutions statutaires, et d'organisation de son partenaire privilégié, l'ABRP ? Il est particulièrement désagréable, comme élu, d'apprendre par la presse l'inverse de ce qui nous a été présenté en conseil municipal. Je vous rappelle que le 3 septembre dernier, Monsieur Tayeb, Président du directoire, et Monsieur Toumieux, Président du conseil de surveillance, main dans la main, sont venus conjointement nous présenter le projet AB Etxea, et à aucun moment des tensions n'ont été mentionnées, ni la volonté de faire évoluer la gouvernance du club et les statuts de la SASP.

Soit, vous étiez au courant et vous nous avez caché la situation, mais j'en doute, réellement, soit, comme nous, vous avez subi ce revirement, et j'imagine que vous n'avez apprécié ni le calendrier ni la méthode. Pour notre part, au regard des informations qui filtrent, puisqu'on ne nous les donne pas, nous souhaitons que soit organisée une nouvelle réunion entre le conseil municipal et la nouvelle direction du club, afin qu'elle nous explique les intérêts des évolutions des statuts de la SASP, notamment par exemple sur :

- L'acceptation des créances comme apport en capital, parce que finalement on ne payerait pas tant que ça pour commander.
- Comment l'actionnariat populaire sera représenté dans le nouveau conseil d'administration.
- Quelle place sera donnée aux structures associatives dans la gouvernance.
- Une information sur le plan de financement et les garanties d'emprunts, d'autant plus, comme le disait Henri Etcheto, que les financements publics et privés ne sont pas encore bouclés.

Nous sommes fatigués de toujours répéter les mêmes choses, et d'expliquer que les partenaires ça se respecte. Le rugby est un sport de combat collectif, avec un ballon. Nous venons d'avoir le combat, il ne s'agirait pas d'oublier le collectif et le ballon, même si ses rebonds resteront toujours incertains.

M. LE MAIRE : Très bien, il n'y a pas d'autre prise de parole ? Si, Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Une ou deux remarques très rapides. La première c'est qu'en matière de gouvernance, il n'y a pas une seule femme de représentée dans les organes de gouvernance du club. Je veux dire : est-ce que la commune peut financer une organisation

dans laquelle il n'y a aucune mixité ? C'est une question qui ne demande pas de réponse particulière, mais que je soumets à votre réflexion, en 2020.

Et la deuxième chose, c'est de regretter que nous avons une commission des sports le mercredi 27 octobre, et une ligne de l'ordre du jour a disparu la veille, assez tardivement, sur le financement AB Campus. J'ai eu l'explication, non pas le soir même, puisque l'explication qui nous a été donnée de la disparition de cette deuxième ligne sur l'ordre du jour n'a pas été précise. Par contre, j'ai mieux compris le lendemain en consultant la presse locale, et en voyant une interview double page du Président de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro qui expliquait les dissensions. Je pense qu'on est tous des élus responsables, et qu'il aurait été plus judicieux, puisque certaines informations étaient présentes, qu'on nous explique en commission que cette ligne avait disparu parce qu'il y avait des divergences au sein du club et qu'il fallait prendre un peu de temps pour examiner ce dossier en commission municipale.

M. LE MAIRE : Je vais tenter de répondre mais assez rapidement, vu comme vous dites aussi l'heure tardive, mais c'est vrai que c'est l'heure à laquelle arrive ce rapport. En commençant par ce que vous venez de dire, écoutez, la suspicion peut s'installer à tout moment. Je ne vois pas du tout la ligne dont vous parlez, vous parlez d'une ligne qui est dans l'ordre du jour et ensuite... Je pense que Monsieur Cyrille Laiguillon qui a la responsabilité de cette commission donnera des explications. Je serai relativement rapide là-dessus. Vous critiquez le changement de gouvernance. On reste toujours avec une société anonyme à objet sportif, et soit, il y a une dualité qui existait entre le conseil de surveillance et conseil de direction, soit, on considère qu'il y a une seule instance qui s'appelle le conseil d'administration. On peut en faire des caisses de tout ça, mais il y a une chose, c'est que vous n'allez pas demander au Maire de Bayonne de s'immiscer dans le fonctionnement d'une société commerciale, parce que sinon ça porte un nom, ça porte un nom même précis et qui a même les qualifications dans le Code pénal. Alors je ne vais pas le faire.

Par contre, bien sûr que les dissensions dont vous parlez, en tout cas les difficultés dont la presse s'est fait ensuite l'écho, j'en ai eu connaissance, pas forcément très en avance par rapport au moment où ça a été rendu public. Mais en tout cas j'en ai eu connaissance et ceci ne m'a pas autorisé pour autant à dire comment il fallait que la Société Anonyme soit désormais organisée, pourquoi je serais contre la suppression d'un conseil de surveillance, c'est quelque chose d'in vraisemblable. Ce n'est pas possible.

Maintenant la question est de savoir si ça modifie fondamentalement les raisons pour lesquelles nous sommes arrivés à nous engager, comme nous l'avons fait, dans cette affaire. Vous parlez de la partie ici des tribunes, mais vous voulez certainement parler aussi de l'AB Campus. Alors moi je voudrais juste vous dire que, sur le financement, et vous avez indiqué tout à l'heure qu'il y a 14 millions qui viennent effectivement de banques, ce sont des concours bancaires, que ces concours bancaires vous dites qu'ils ne sont pas définitivement acquis, vous avez peut-être plus d'informations que moi. Mais, je crois savoir, mais je suis obligé d'accorder du crédit à ce qu'on me dit, que ces concours bancaires sont sur le point d'être accordés. Et vous n'ignorez pas non plus, ou tout au moins vous devinez, que ces concours bancaires attendent quelques fois un certain nombre de courriers, ou de lettres, n'est-ce pas Monsieur Mathieu Bergé, pour venir conforter la demande du club, autrement dit des collectivités publiques, alors je rappelle ici : Ville, Communauté d'agglomération, Département, Région, pour voir les choses assez rapidement. Et de ce point de vue, j'aborde la question des financements, oui la Région, et vous avez participé à la réunion, a accepté le principe de venir au financement de cette opération, et on l'en remercie.

Ça devait passer en CP avant la fin de l'année, ça a été reporté. Les explications qu'on m'a données sont plutôt rassurantes, on me dit : « mais non, mais non, il n'y aura pas de problème. » Dans cette affaire, il faut quand même parler avec un peu de sincérité. Disons-le clairement, les concours bancaires ne viendront que s'ils ont le sentiment que les collectivités publiques sont au rendez-vous. Et ces concours bancaires demandent des courriers, ce que j'ai fait. Le Président de la Communauté d'agglomération a adressé un courrier à la société Rugby Pro, pour que cette société puisse s'en prévaloir auprès des organismes bancaires, et auprès, aussi, des autres collectivités telles que la Région qui souhaitaient l'avoir, qui ne l'avaient pas demandé au départ, mais qui souhaitaient ensuite l'avoir. La Communauté d'agglomération va effectivement s'engager dans cette affaire, c'est un travail que je suis en train de réaliser.

S'agissant du Département, nous avons rencontré à plusieurs reprises Monsieur Jean-Jacques Lasserre. Vous savez ce que le Département a fait pour la section paloise, et donc le Département sera présent dans ce financement, c'est que m'a confirmé Monsieur Jean-Jacques Lasserre. La hauteur du financement est actuellement quasiment en voie de finalisation. Et puis, quant à la Ville de Bayonne, ça, on en a déjà parlé, je ne reviens pas là-dessus.

Alors, gouvernance je ne dis pas que ce n'est pas mon affaire, parce que ça m'intéresse de savoir comment les choses s'organisent. Il n'y a pas un manque d'intérêt sur le sujet, évidemment, et je préfère que les choses se passent normalement plutôt qu'anormalement. Est-ce que c'est une véritable crise ? Moi je pense qu'il faut quand même ramener les choses à la raison, et les informations que j'ai pu avoir, qui sont d'ailleurs publiques, c'est-à-dire la proportion d'actionnaires qui ont voté la modification des statuts, bon, excusez-moi, on appellera ça dans les institutions administratives « la démocratie », là aussi c'est quand même une majorité de 80 ou 85 %. Alors bien sûr, il y a 10 %, 15 % qui posent des questions. Alors bien sûr, on peut donner un porte-voix à ces 10 ou 15 %, mais il n'empêche qu'il y a quand même 80 % des actionnaires qui ont décidé d'aller dans cette direction. Est-ce que la Ville de Bayonne va faire des leçons à des actionnaires ? On est trop content, trop content que ces actionnaires continuent à être autour de la table. Et moi je pense qu'il faut, dans cette affaire, garder la raison, ne pas trop douter, même si bien sûr vous avez des personnes qui ont, et je ne parle pas de vous, du tout, mais des personnes qui peuvent avoir un certain intérêt à créer une espèce de trouble, etc.

Ecoutez ça, ça peut exister, les enjeux sont importants, c'est tout à fait vrai. La moindre déclaration prend une dimension phénoménale. Mais écoutez, les faits sont là. Les financements sont en train de se caler. Les concours bancaires sont en très bonne voie. Alors ce sont les informations que j'ai, moi je ne suis pas membre des conseils d'administration, pas plus que nous l'étions avant, membres d'un quelconque conseil. Alors voilà, et il vaut mieux peut-être qu'il en soit ainsi du reste, chacun restant dans ses responsabilités.

Je voulais être bref. Après, vous avez terminé en disant : « mais est-ce qu'on pourrait avoir éventuellement la possibilité, à nouveau, de retrouver les responsables du club qui viendront donner quelques explications ? » S'ils veulent bien, parce qu'encore une fois, je ne force personne à participer à une réunion, mais pourquoi pas. Pardon ?

M. BERGE : Ils veulent bien de nos subventions, alors je pense qu'ils vont bien vouloir venir discuter avec nous quand même. Je reviens juste sur un élément, on n'a jamais demandé que la Ville de Bayonne ou que les élus disent comment il fallait gouverner le club. Simplement, ce n'est pas normal qu'on vienne nous présenter d'une certaine manière les choses, et qu'on découvre par la presse que ça se fasse tout à fait différemment. Et quand on sollicite la

puissance publique à hauteur de 13 millions d'euros, c'est-à-dire quasiment 50 % du financement global, elle mérite d'être respectée. La puissance publique ne fait pas des chèques en blanc. Je le dis pour cette collectivité, je le dis également pour les autres collectivités. A un moment, quand on négocie à ce niveau d'investissement avec la puissance publique, on se doit un minimum de transparence et d'anticipation dans la communication. C'est tout ce que nous demandons. Je pense que nous avons été des partenaires, et nous souhaitons rester des partenaires. Mais nous souhaitons être traités comme des partenaires.

M. LE MAIRE : Je viens de vous dire que cette réunion peut se tenir et que je favoriserai l'organisation d'une telle réunion. Monsieur Etcheto et après on va passer au vote.

M. ETCHETO : Oui parce que c'est vrai qu'il est tard, mais cela dit, c'est quand même un sujet qui peut être aussi inquiétant. Même chose, pour rebondir sur ce qui vient d'être dit par Mathieu, on a quand même le sentiment de s'être fait un peu promener dans cette histoire, parce que le club discute d'un projet avec la Ville sur la base quand même de ce qui est présenté comme un consensus. Effectivement il y a eu cette réunion avec les deux présidents, et derrière, je dirais avec tout le monde de l'Aviron, ce n'est pas que l'Aviron Rugby Pro et c'était ça aussi la garantie du conseil de surveillance. C'est-à-dire que derrière on fédérait l'Omnisport, le Rugby amateur, etc. Et puis on s'aperçoit que là, finalement ce consensus était de pure façade.

M. LE MAIRE : 85 % ce n'est pas l'unanimité mais c'est un consensus.

M. ETCHETO : Non, ça, c'est l'actionnariat, les actionnaires ça va, ça vient, on a connu ça Monsieur le Maire dans le passé.

M. LE MAIRE : Ils sont plutôt fidèles.

M. ETCHETO : Il n'empêche que, justement pour être fidèle là-dessus, sur un dossier comme ça, il faut s'engager. Nous en tout cas, ce qui est sûr, c'est que la Ville est toujours là, elle est là depuis le début, depuis l'origine. Donc je pense qu'elle aurait besoin d'être davantage respectée dans ce dialogue. Du coup, je crois qu'elle avait aussi son mot à dire.

Après, la gouvernance c'est un point, on n'a pas été convaincu par les propos que j'ai entendus. Moi le financement, je reste quand même inquiet. Aujourd'hui, la partie qui doit être financée par l'Aviron, parce que le projet est parti, les travaux, tout le monde l'a vu, ils ont été lancés. La tribune a été démolie, elle ne va pas être reconstruite, tout a été engagé. Mais en réalité, on n'est pas sûr d'avoir l'argent sur la table. On en est là quand même. On a fait partir ça, sans avoir l'assurance que finalement le projet était financé. Donc il y a des incertitudes sur l'Aviron bayonnais, visiblement il n'y a personne qui veut se porter garant. Un modèle économique qui, en plus aujourd'hui, ça, ce sont les circonstances, était déjà fragile au départ sur une situation normale. Aujourd'hui, on peut dire quand même qu'il est projeté dans une incertitude sur laquelle personne ne peut rien dire. Quant au financement public, je suis pas du tout rassuré par ce que j'entends, parce que finalement je n'entends pas plus. Le Département, je vous corrige pardon, vous l'aviez d'ailleurs dit la dernière fois, le Département ne viendra pas mettre 1 € dans cette opération de la tribune puisqu'il ne peut pas. Il ne peut pas venir financer un maître d'ouvrage privé, donc il viendra, c'est l'accord qui a été donné...

M. LE MAIRE : On parlait de la totalité, des 13 et 14 millions d'euros, donc j'ai confondu l'ensemble mais bon...

M. ETCHETO : Moi je parle de la tribune, et du coup, pour le reste en effet, on a compris qu'aujourd'hui rien n'était bouclé. Si jamais le projet ne voit pas le jour, quelles sont les conséquences derrière, pour le club, pour la Ville ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, heureusement qu'on avance avec des garanties parce que...

M. ETCHETO : Je ne sais pas où elles sont les garanties, on aimerait les avoir.

M. LE MAIRE : Le débat, je comprends parfaitement, mais on a le sentiment que nous, on ne comprend rien, qu'on va les yeux fermés, dans le mur...

Il est maintenant question de la ligne qui a disparu, alors c'est Monsieur Laiguillon qui va peut-être nous dire...

M. LAIGUILLON : Je ne suis pas magicien, ne vous inquiétez pas. En fait la ligne qui a disparu, mais je pense que vous avez bien entendu Monsieur le Maire, et je rejoins sur tout ce que vous avez dit, mais aussi sur le budget. En toute honnêteté et transparence, on a besoin d'une commission entièrement dédiée là-dessus. Je ne peux pas vous faire un point, parce que la commission a été dédiée sur le sport santé, elle a duré plus d'une heure et quart, une heure et demie. Je ne peux pas vous faire un point comme ça, à la va-vite, à la louche, sur les financements. Ça mérite totalement justement, ces débats-là méritent de venir en commission sportive, et pour qu'on puisse en discuter en toute transparence, avec des chiffres et le montant. La ligne a disparu, je vous ai expliqué le pourquoi du comment. Je ne vais pas enlever et on ne va pas prendre un sujet aussi lourd, aussi structurant, en 5 minutes. Moi, ce n'est pas la conception que j'ai de ce stade, de l'AB Campus et du stade Jean-Dauger. Donc c'est pour ça que je vous l'avais dit, on le reportera à la prochaine commission sports.

M. LE MAIRE : Moi aussi j'apprends, parce que je ne savais pas, cette ligne qui avait disparu, et j'ai l'explication.

Mme HERRERA-LANDA : Je ne suis pas sûre que toutes les explications soient dans ce qui vient d'être dit, mais vue l'heure, on va s'en contenter.

M. LE MAIRE : Continuez à être suspicieux ou suspicieuse, écoutez, on avance. Le rapport 57, oui en réalité il n'y a pas de contestation sur le rapport lui-même, donc il est voté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

STATIONNEMENT

58. Réforme du stationnement sur voirie – Renouvellement de la convention avec l'Agence nationale de traitement des infractions (ANTAI)

Monsieur Corrége, rapidement, sur la réforme du stationnement sur voirie.

M. CORREGE : Oui Monsieur le Maire, cette délibération concerne le renouvellement de la convention avec l'Agence nationale de traitement des infractions. La mise en œuvre de la réforme du stationnement sur voirie effective depuis le 1^{er} janvier 2018 a induit des changements dans les modalités de gestion et de contrôle du stationnement. Dans ce cadre, une convention d'une durée de 3 ans a été conclue avec l'Agence nationale de traitement des infractions présentée en note explicative de synthèse. Cette convention s'achevant le 31 décembre 2020, et pour continuer à bénéficier des prestations de l'ANTAI, il est proposé

au conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention à conclure avec cet organisme et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Très bien, sur ce rapport, c'est un renouvellement de la convention, pas d'abstention ni de vote contre, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

59. Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Communauté d'agglomération Pays basque – Renouvellement

Monsieur Alleman pour le rapport 59.

M. ALLEMAN : Oui Monsieur le Maire, chers et chères collègues, puisqu'on parlait de système d'information, j'en profiterai quand même pour remercier toute l'équipe de la DSI de la Ville de Bayonne qui a travaillé d'arrache-pied et qui continue à travailler d'arrache-pied, suite à l'attaque, la cyberattaque que les serveurs de la mairie ont vécue depuis vendredi dernier, et rassurer tout le monde. Le redémarrage successif des serveurs, une fois le travail d'éradication du virus, est en cours et se poursuit sans aucun dommage. Voilà pour le mot de remerciements au service.

Pour le rapport, il s'agit effectivement d'un renouvellement de convention de mutualisation en matière d'usage numérique avec la Communauté d'agglomération Pays basque. Il faut savoir que par délibération du 1^{er} février 2020, la Communauté d'agglomération Pays basque a renouvelé une convention avec le syndicat mixte de La Fibre64, afin de déployer un programme mutualisé de services numériques. Ces champs de coopération sont sur des thématiques qu'à cette heure-ci je vais résumer, mais c'est le champ de coopération d'usage numérique sur le règlement général de la protection des données, sur la dématérialisation de la commande publique et du contrôle de légalité. C'est aussi tout un service d'ingénierie pour améliorer et organiser l'inclusion numérique sur le territoire, pour favoriser et réduire justement la fracture numérique. C'est tout un lot de webinaire sur, notamment, l'Open data et l'intelligence artificielle à l'usage des agents et aussi des élus.

Ce champ de coopération est ouvert à l'ensemble des communes membres de la CAPB qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie de ses prestations. Donc le conseil municipal est invité à confirmer l'intérêt de la Ville de Bayonne pour accéder justement à ces services numériques qui lui sont nécessaires, et autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

TOURISME

60. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme de Bayonne – Avenant n° 3

Madame Meyzenc, rapidement cette convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office du tourisme.

Mme MEYZENC : Oui Monsieur le Maire, il s'agit effectivement de l'avenant n° 3. A l'appui des éléments qui sont indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil

municipal de conclure un troisième avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme de Bayonne. Elle vise à formaliser les conditions de fonctionnement du drive des producteurs locaux, et à prolonger d'une année supplémentaire l'effet de cette convention, de manière à engager courant 2021 une réflexion sur la possible évolution de ces dispositions.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

Les trois rapports qui suivent sont trois rapports qui ne donnent pas lieu à vote. Ce sont uniquement des rapports sur le fonctionnement de trois organismes, l'un concernant un syndicat d'économie mixte, l'autre la coopération intercommunale aussi, et le Syndicat intercommunal de la Nive Maritime. En réalité c'est le Syndicat de la Nive maritime, la Société Locale d'Épargne Pays Basque et le rapport sur les déchets. Est-ce que vous êtes d'accord pour faire l'économie de la lecture de ces rapports qui ne donnent pas lieu, à moins que vous ne demandiez qu'on les aborde ? Non, vous êtes d'accord.

61. Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets

DONT ACTE

62. Société locale d'épargne Pays basque – Rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville

DONT ACTE

63. Syndicat intercommunal de la Nive Maritime – Rapport pour l'exercice 2019 du représentant de la Ville

DONT ACTE

La séance est terminée...

M. ABADIE : Monsieur le Maire juste, si je peux donner une petite information concernant le maintien du bureau de poste du Polo Beyris. Le maintien du bureau de poste, nous avons tous collectivement signé cette motion de vouloir conserver un bureau de poste de plein exercice dans le quartier. Juste pour informer que le comité de soutien composé d'habitants du quartier des environs se réunit régulièrement, que nous avons reçu un mail tout récemment, hier, de la part votre cabinet Monsieur le Maire, et qui spécifie un rendez-vous que nous avons sollicité, que vous nous proposez début janvier, le 7 janvier exactement, avec en copie les lettres que vous avez envoyées au Président, au Premier ministre et au PDG de la Poste. Tout ceci pour vous dire que mardi prochain, ce comité va se réunir devant la poste des allées Marines à 14 heures, mardi 15 décembre à 14 heures, pour dénoncer deux choses :

D'abord que les responsables de la Poste affichent un plus grand mépris à notre rencontre, puisqu'ils refusent de nous rencontrer, malgré des sollicitations récurrentes.

Et pour aussi indiquer que depuis que nous avons réussi à faire céder Carrefour Market qui n'a plus ce point postal, tous les colis et les recommandés ne peuvent pas... sont dirigés vers la

poste des allées Marines, et que les habitants du quartier et des environs, alors qu'ils ont la poste à portée de main et de pied est encore ouverte 12 h 30, mais n'accepte plus ces colis et ces recommandés. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, vous avez raison c'est inadmissible. On ne va peut-être pas rallonger les choses, mais on se verra le 7 janvier comme c'est prévu. J'ai rencontré des responsables de la Poste et il aurait été bien que vous soyez là mais bon c'était difficile, ils avaient donné rendez-vous avec le Maire, mais vous auriez vu quel est le ton que j'ai employé pour m'adresser à eux. J'étais avec les services, ils pourront peut-être en témoigner. Notre position a été parfaitement claire sur le sujet et je suis complètement en phase avec ce que vous venez de dire, et il faut continuer à se mobiliser.

La séance du prochain conseil municipal c'est le 11 février à 17 h 30. La commission générale qui précède la séance publique du conseil municipal, c'est le 3 février. C'est peut-être un peu tard pour vous dire qu'on se pose la question de savoir si ces commissions générales présentent l'intérêt de continuer à se réunir, eu égard au fait que les commissions thématiques, elles, vont se réunir comme il se doit, avant le conseil municipal, pour aborder les sujets principaux. Mais, je vous dis, c'est un questionnement. C'est trop tard pour parler de ça. Disons que la prochaine commission générale c'est le 3 février, et dites-vous que moi, je m'interroge sur la pertinence qu'il y a à maintenir ces commissions générales. Mais, moi je suis preneur de tout ce que vous direz. Donc, 3 février pour la prochaine commission générale. Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 23 heures 58.